



RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

**de la zone spéciale de conservation
CAUSSE DE CAUCALIÈRES ET LABRUGUIÈRE**

**FR 7300945
Département du Tarn**



Décembre 2004

DOCUMENT D'OBJECTIF
de la Zone Spéciale de Conservation
<< Causse de Caucalières et Labruguière >>
Site FR 7300945

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

DOCUMENT D’OBJECTIF
de la Zone Spéciale de Conservation
« Causse de Caucalières et Labruguière »
site FR 7300945

Liste des membres du Comité de pilotage local

1 – En qualité de Président :

- le Préfet du Tarn, ou son représentant

2 – En qualité de représentants des services de l’Etat :

- le Général, commandant la circonscription militaire de défense Sud-Ouest,
 - le Directeur régional de l’Environnement,
 - le Directeur régional de l’Industrie, de la Recherche et de l’Environnement,
 - le Directeur départemental de l’Agriculture et de la Forêt du Tarn,
 - le Directeur départemental de l’équipement du Tarn,
 - le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports du Tarn,
 - l’Architecte des Bâtiments de France, chef du service départemental de l’architecture et du patrimoine,
 - le Président du Centre régional de la Propriété forestière,
 - le Chef de la Brigade départementale du Conseil Supérieure de la Pêche du Tarn,
 - le Chef du Service départemental de l’Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Tarn,
 - le Chef du service interdépartemental de l’Office National des Forêts,
- ou leurs représentants respectifs.

3 – En qualité de représentants des collectivités locales et territoriales :

- le Président du Conseil régional Midi-Pyrénées,
 - le Président du Conseil général du Tarn,
 - le Conseiller général du canton de Castres-Sud,
 - le Conseiller général du canton de Labruguière,
 - le Conseiller général du canton de Mazamet Nord-Est,
 - le Conseiller général du canton de Mazamet Sud-Ouest,
 - le Maire de Castres,
 - le Maire de Caucalières,
 - le Maire de Labruguière,
 - le Maire de Lagarrigue,
 - le Maire de Payrin-Augmontel,
 - le Maire de Valdurenque,
 - le Président de la communauté d’agglomération de Castres-Mazamet,
 - le Président du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc,
 - le Président du S.I.V.O.M. de Labruguière,
- ou leurs représentants respectifs.

4 – En qualité de représentants des organismes socio-professionnels :

- le Président de la Chambre d’Agriculture du Tarn,
- le Président du Syndicat des propriétaires forestiers du Tarn,

- le Président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles,
 - le Président du Centre départemental des jeunes agriculteurs,
 - le représentant local de la Confédération paysanne,
 - le Président du Comité de Bassin Sud Tarn,
- ou leurs représentants respectifs.

5 – En qualité de représentants d'associations de loisirs et de protection de l'environnement :

- le Président du Comité départemental du tourisme du Tarn,
 - le Président du Comité départemental de randonnée pédestre du Tarn,
 - le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Tarn,
 - le Président de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques du Tarn,
 - le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux – Tarn,
 - le Président de la Société Tarnaise de Sciences Naturelles,
 - le Président du Comité départemental de spéléologie du Tarn,
 - le Président du Comité régional des loisirs tout-terrain du Sud-Ouest,
 - le Président de l'Institut Environnement du Tarn, CPIE
 - le Président de l'Union Protection Nature Environnement du Tarn (U.P.N.E.T),
 - le Président de la Société Tarnaise des Sciences Naturelles,
 - le Président de l'Association « les Amis du Causse »,
- ou leurs représentants respectifs.

Avant-Propos

Le document d'objectifs du site FR 7300945 « Causse de Caucalières et Labruguière » se présente sous forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000.

Il est également disponible sur le site internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/>

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué :

- du document de synthèse auquel s'ajoutent les compte-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de chaque infos-sites, les modèles de fiches de prospection, les éventuels documents méthodologiques, des cartes plus précises, ... ;
- d'une annexe à part, rassemblant l'ensemble des cahiers des charges écrits pour les mesures de gestion identifiées pour le site FR7300945.

Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture du Tarn, à la Sous-Préfecture du Tarn et à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Tarn.

Préambule

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Sommaire

1. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIF (DOCOB)	1
1.1. LA DÉMARCHE DE CONCERTATION	1
1.1.1. Les réunions de sensibilisation auprès des propriétaires concernés du site Natura 2000	1
1.1.2. Les groupes de travail.....	2
1.1.3. Le comité de pilotage local.....	3
1.2. LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION AUTOUR DU PROJET.....	3
1.2.1. Le classeur disponible en mairie	3
1.2.2. La plaquette de présentation du site.....	3
1.2.3. Les sorties découverte de la flore et de la faune du Causse	4
2. INVENTAIRES ET ANALYSE DE L'EXISTANT.....	5
2.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE : LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	5
2.2. LE MILIEU PHYSIQUE	5
2.2.1. Le contexte géologique et pédologique	5
2.2.2. Les facteurs climatiques.....	6
2.2.3. Une entité paysagère à part entière	6
2.3. LE MILIEU NATUREL ET SON INTÉRÊT PATRIMONIAL	7
2.3.1. Reconnaissance de ce territoire comme site naturel remarquable	7
2.3.2. Méthodologie adoptée pour la reconnaissance et la localisation des habitats dans le cadre de Natura 2000	7
2.3.3. Les différents habitats naturels du Causse	8
2.3.4. Les espèces de l'annexe II de la directive Habitats.....	12
2.3.5. L'avifaune	13
2.3.6. Autres espèces ayant un fort intérêt patrimonial	14
2.4. LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE DU SITE.....	14
2.4.1. Les habitants du Causse	14
2.4.2. L'agriculture	15
2.4.3. Les activités de loisirs (hors fréquentation diffuse).....	16
2.4.4. Le terrain militaire	17
2.4.5. L'aérodrome	17
2.4.6. Statut du foncier.....	18
2.4.7. La fréquentation diffuse du site	18
2.5. LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU SITE	19
2.6. LES ENJEUX DU SITE EXPRIMÉS PAR CHAQUE GROUPE D'ACTEURS	20
2.7. CONCLUSION.....	20
3. DE L'ANALYSE ÉCOLOGIQUE AUX PROPOSITIONS D'ACTIONS....	22
3.1. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX.....	22
3.1.1. Les principes de la Directive Habitats.....	22
3.1.2. Les objectifs de gestion sur le site.....	22
3.1.3. Moyens mis en œuvre.....	22
3.2. OBJECTIFS DE CONSERVATION ET RECOMMANDATIONS DE GESTION PAR HABITAT.....	22
3.3. LES MESURES DE GESTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	25

Annexes

ANNEXE 1 : FICHES « HABITATS » ET « ESPÈCES »

- les fiches « habitats » p1-40
- les fiches « habitats d'espèces » 8 fiches

ANNEXE 2 : FICHES ACTIONS

- tableau récapitulatif p 1-4
- Actions relatives aux habitats 1-24
- Actions générales et transversales p 1-16
- Tableau récapitulatif des actions, des surfaces et des coûts p1-2

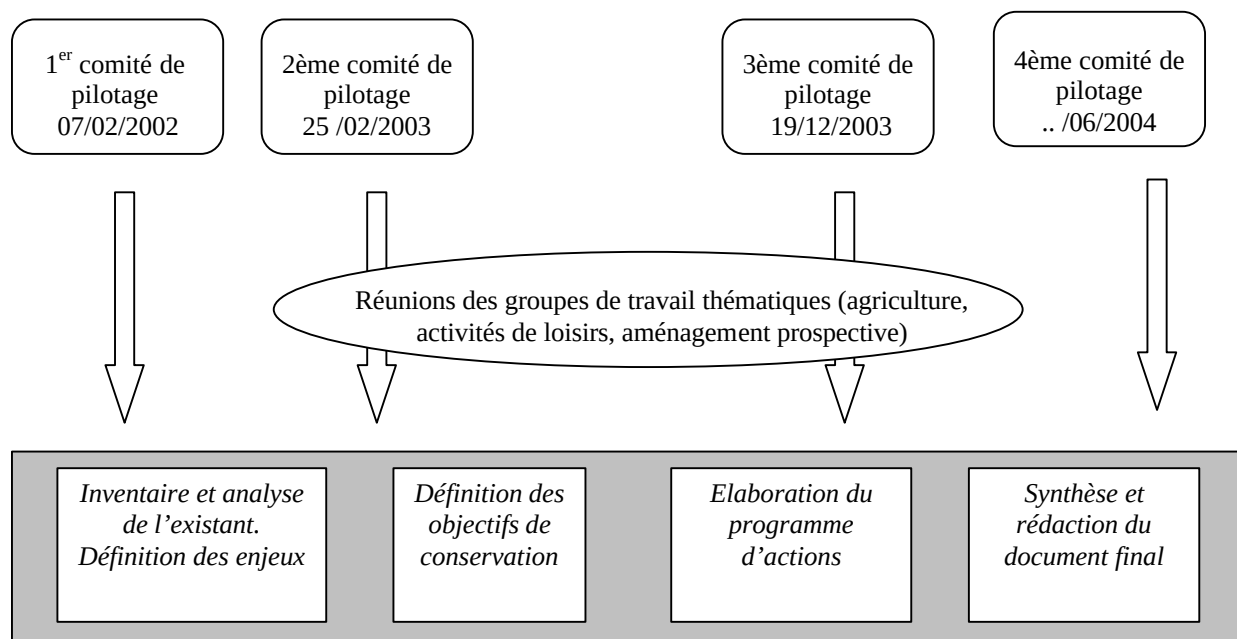
ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIE

- Carte 1 : localisation générale du site
- Carte 2 : périmètre du site
- Carte 3 : communes concernées
- Carte 4 : habitats naturels du site
- Carte 5a et 5b : habitats naturels d'intérêt communautaire
- Carte 6 : habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaires
- Carte 7 : habitats d'espèce
- Carte 8 : carte des relevés phytosociologiques
- Carte 9 : carte des exploitations agricoles
- Carte 10 : carte des activités autre qu'agricoles
- Carte 11 : chemins et stationnements du Causse

1. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIF (DOCOB)

L'élaboration du Document d'Objectif du site « Causse de Caucalières et Labruguière » a été confiée à l'ADASEA du Tarn. Le premier comité de pilotage, sous la présidence de M. le Sous Préfet de Castres, en date du 7 février 2002, marque le lancement de la démarche.

La mission s'est déroulée selon la chronologie suivante :



1.1. La démarche de concertation

1.1.1. Les réunions de sensibilisation auprès des propriétaires concernés du site Natura 2000

L'objectif de ces réunions était de présenter aux propriétaires la démarche Natura 2000 et ses implications puis de leur présenter la démarche de travail jusqu'à la rédaction du DOCOB.

L'objectif était également de leur présenter l'équipe et notamment les naturalistes qui étaient susceptibles d'entrer sur leurs parcelles, lors des inventaires terrain.

Le recensement des propriétaires concernés a pu être réalisé grâce à la collaboration des maires et des secrétaires de mairies des communes du site.

Deux réunions ont été organisées :

Lieu	Date	Nombre d'invités par courrier	Nombre de présents
Payrin Augmontel	20 mars 2002	118 personnes	45 personnes
Valdurenque	02 avril 2002	89 personnes	36 personnes

Une plaquette, présentant la démarche, a été distribuée aux participants (Annexe 1 du document de compilation)

1.1.2. Les groupes de travail

◆ *Leur constitution*

Le premier comité de pilotage a validé le principe de fonctionnement en 3 groupes de travail :

- Agriculture, propriétaires fonciers
- Activités de loisirs
- Aménagement, prospective (élus, collectivités locales, institutions)

Dès les premières réunions d'information, il a été proposé à tous les acteurs locaux et propriétaires de s'inscrire à un ou plusieurs groupes de travail (des fiches d'inscription ont été distribuées). Il était précisé que les groupes de travail se réuniraient 3 fois en moyenne et que les personnes inscrites devaient être assidues afin d'assurer un suivi de la réflexion.

La liste des participants aux groupes de travail est consultable en annexe 2 du document de compilation.

◆ *Leur rôle*

La réalisation d'un document d'objectif est basée sur un travail de recensement et d'expertise mais également sur un travail de concertation avec les acteurs locaux afin d'élaborer une stratégie de conservation prenant en compte le contexte local. Le rôle des groupes de travail est d'élaborer des propositions qui sont ensuite validées en comité de pilotage. Ces groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises aux différentes étapes de la démarche selon le calendrier suivant :

Les différentes phases	Groupe de travail Agriculture et propriétaires fonciers	Groupe de travail Activités de loisirs	Groupe de travail Aménagement Prospective
Validation des inventaires et recensement des préoccupations. Définition des enjeux	07 novembre 2002	04 novembre 2002	12 décembre 2002
Définition des objectifs de conservation	01 juillet 2003		
Définition des actions à mettre en oeuvre	17 novembre 2003	30 septembre 2003	30 septembre 2003

Au fur et à mesure de l'avancement de la démarche, des réunions de travail ont été organisées sur des enjeux ou des problématiques particulières.

Ces réunions ont été organisées, soit à la demande des acteurs locaux (exemple de l'urbanisation de la commune de Valdurenque), soit à la demande du comité de pilotage (exemple de la création du groupe de travail lié au devenir et à l'utilisation du foncier sur le Causse suite à la mise en vente d'une propriété agricole du site).

1.1.3. Le comité de pilotage local

Comme indiqué précédemment, le comité de pilotage s'est réuni, à quatre reprises, aux étapes clé de la démarche.

Sa composition fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 05 février 2002 (la liste des membres du Comité de pilotage est présentée en avant propos).

Son rôle est d'examiner les documents élaborés par l'ATASEA, opérateur local, de proposer des modifications et de valider les différentes étapes d'avancement du Document d'Objectif.

1.2. La communication et l'information autour du projet

1.2.1. Le classeur disponible en mairie

Depuis le mois de décembre 2002, un classeur d'information est disponible dans chacune des 6 mairies concernées. Ce classeur est destiné à informer toutes les personnes concernées par le site (acteur, habitant,...) de la démarche Natura 2000 en cours et à recueillir toutes les questions et remarques.

Il est actualisé régulièrement, au fur et à mesure de l'avancement du projet, notamment par les comptes rendus des différentes réunions.

1.2.2. La plaquette de présentation du site

Il s'agit d'une plaquette présentant la richesse du causse. Elle est présentée en annexe (Annexe 3 du document de compilation). Cette plaquette est distribuée aux personnes intéressées et reste disponible en mairie.

1.2.3. Les sorties découverte de la flore et de la faune du Causse

Deux sorties découverte, ouvertes à tout public, ont été organisées, le samedi 17 mai 2003 sur Caucalières et le samedi 21 juin 2003 sur Valdurenque.

Au cours de ces après midis sur le terrain, les botanistes de la Société Tarnaise de Sciences Naturelles et les ornithologues de la Ligue de Protection des Oiseaux du Tarn ont pu faire découvrir aux participants la richesse du Causse de Caucalières.

2. INVENTAIRES ET ANALYSE DE L'EXISTANT

2.1. Présentation générale du site : localisation géographique et administrative

Le site Natura 2000 du Causse de Caucalières Labruguière est situé dans le département du Tarn (cartes 1 et 2)

Sa surface est de 1993 ha, répartie sur 6 communes :

Canton	Commune	Nb d'hectares concernés	% de la surface du site
Mazamet Sud Ouest	Caucalières	1143 ha	57,5%
Mazamet Nord Est	Payrin Augmontel	508 ha	25,5%
Labruguière	Valdurenque	138 ha	7%
Labruguière	Labruguière	126 ha	6%
Labruguière	Lagarrigue	51 ha	2,5%
Castres	Castres	27 ha	1,5%

- ✓ Ces 6 communes font partie des 16 communes de la communauté d'agglomération de Castres Mazamet ainsi que du projet d'agglomération de Castres Mazamet lié au futur SCOT.

Le Causse de Caucalières Labruguière se situe au cœur de la communauté d'agglomération Castres Mazamet. Entre les villes de Castres, Labruguière et Mazamet, il se situe dans un secteur périurbain.

- ✓ Parmi ces 6 communes, 3 font partie du Parc naturel régional du Haut Languedoc : il s'agit des communes de Caucalières, Labruguière et Payrin Augmontel. **En terme de surface, 89 % de la surface du site Natura 2000 se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional.**

- ✓ 695 ha, soit 35 % du site, sont occupés par le terrain militaire du Causse, géré par **le 8^{ème} Régiment de parachutistes d'infanterie de marine**, basé à Castres (cf paragraphe 2. 5. 3).

2.2. Le milieu physique

2.2.1. Le contexte géologique et pédologique

Le Causse de Caucalières Labruguière est un vaste plateau calcaire situé au pied de la Montagne Noire, adossé aux derniers contreforts Sud-Ouest des Monts de Lacaune.

Le Causse de Caucalières Labruguière est formé de calcaires d'origine lacustre, accumulés sur la bordure orientale du Bassin Aquitain pendant l'ère tertiaire. Ils sont assez durs et épais (70 à 90 mètres).

Ce causse est légèrement incliné du Sud Est vers le nord Ouest : il s'élève à 362 mètres d'altitude au dessus de la commune de Payrin Augmontel pour s'abaisser à 216 mètres d'altitude à Valdurenque. Au sud, à Caucalières, il surplombe la vallée du Thoré : par endroits, la falaise, taillée par la rivière, mesure plus de 70 mètres de hauteur. L'érosion karstique a permis la formation de grottes.

Le plateau est plat et homogène côté ouest. Par contre, au centre et à l'est, il est découpé par des vallées sèches aux versants abrupts, qui convergent vers le Thoré.

Les différents types de sols sont les suivants :

- ✱ **les rendzines blanches** sont les sols dominants du plateau, sur calcaires tendres du tertiaire : ce sont des sols toujours bien structurés, peu compacts, faciles à travailler. Ils sont naturellement bien drainés mais souffrent facilement de la sécheresse. Leur charge caillouteuse est importante.

- ✱ **les lithosols** sont des sols plus pauvres sur les secteurs les plus érodés des pentes, en bord de plateau : le sol ne dépasse pas 10 cm d'épaisseur.

- ✱ **les calcosols** sont des sols plus profonds provenant de l'altération des roches calcaires que l'on trouve en bas de pente et dans les fonds de vallées sèches. Il s'agit de terre argilo-limoneuse. La structure naturelle de ces sols est fine, stable, très favorable pour l'implantation des cultures. Ce sol est naturellement bien drainé.

- ✱ **les argiles à graviers** sont des formations détritiques fluviatiles issues de l'érosion du Massif Central qui se sont déposées durant le Tertiaire. Ces dépôts argilo-graveleux acides ont donné naissance à des sols de texture limoneuse à limono-argileuse, plus hydromorphes que les autres sols du Causse. On les trouve à l'Est du site.

2.2.2. Les facteurs climatiques

La situation géographique du Causse de Caucalières Labruguière le rattache au climat atlantique, avec une forte influence méditerranéenne : la Montagne noire agit comme une barrière au dessus de laquelle s'affrontent les deux climats.

Il tombe en moyenne 900 mm d'eau par an. Les pluies se concentrent sur les mois de l'hiver et du printemps alors que l'été connaît une grande sécheresse. Les fortes pluies du mois d'octobre sont liées à l'influence méditerranéenne. En effet, en méditerranée, le départ de l'anticyclone saharien permet la reprise de l'activité des masses d'air chaud chargées d'eau.

Une autre caractéristique majeure du climat du Causse de Caucalières Labruguière est l'importance du vent : on assiste à l'affrontement, dans cette zone de carrefour, des vents de direction Nord-ouest (influence atlantique) et de direction Sud-Est (influence méditerranéenne : vent d'Autan).

Le vent d'Autan est une composante essentielle du Causse de Caucalières Labruguière. Le vent d'Autan est typiquement induit par des hautes pressions centrées au voisinage de la Sardaigne, auxquelles se heurtent des dépressions atlantiques se dirigeant vers le Nord-Est. Après leur passage au dessus de la méditerranée, puis au dessus de la montagne Noire où elles subissent un effet de foehn, les masses d'air arrivent chaudes et sèches. Ce vent, chaud et sec, qui souffle principalement au printemps et en automne, amplifie les conditions xérophiles liées au sol.

2.2.3. Une entité paysagère à part entière

Dans l'inventaire des paysages tarnais, réalisé par le CAUE du Tarn en 1999, le Causse de Caucalières Labruguière constitue une des 19 entités paysagères du département. Il est qualifié comme suit : « Le Causse de Caucalières Labruguière constitue un espace original au sein du Sud tarnais. Paysages épurés où la main de l'homme s'est faite discrète, le Causse représente **une enclave aux ambiances naturelles** encore fortes entre les agglomérations de Castres, Mazamet et Labruguière »

2.3. Le milieu naturel et son intérêt patrimonial

2.3.1. Reconnaissance de ce territoire comme site naturel remarquable

Ce site est inscrit à l'inventaire national des Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en tant que ZNIEFF de type II depuis 1976, avec une mise à jour réalisée en 1988.

Ce site est également classé parmi les Espaces Naturels Sensibles du département du Tarn, par le Conseil Général, depuis 1990.

2.3.2. Méthodologie adoptée pour la reconnaissance et la localisation des habitats dans le cadre de Natura 2000

L'inventaire et la cartographie des habitats naturels ont été réalisés par la Société Tarnaise de Sciences Naturelles (contact : Philippe Durand).

Les relevés phytosociologiques :

Les prospections de terrain ont eu lieu entre le 6 avril 2002 et le 23 juillet 2002, à raison de 7 demi journées au mois d'avril, 7 demi journées au mois de mai, 6 demi journées au mois de juin et 10 demi journées au mois de juillet.

L'ensemble de la zone d'étude a été parcourue et, au total, 106 relevés phytosociologiques ont été réalisés . Chacun de ces relevés a fait l'objet d'un positionnement au GPS qui permettra de réaliser un suivi ultérieur de ces points.

En terrain militaire, les visites et les prospections ont été réalisées à des dates précises, hors période de tirs, en accord avec les autorités militaires.

Ces relevés phytosociologiques ont été réalisés selon la méthode suivante : inventaire par strate de végétation et détermination des coefficients d'abondance – dominance selon Braun Blanquet.

Un modèle de ce relevé se trouve en annexe 4 du document de compilation.

L'identification des habitats naturels d'intérêt communautaire :

Les composantes phytosociologiques de chaque habitat, établies à partir des relevés, ont permis de lui affecter un code Corine et, s'il existe, un code Natura 2000 avec l'aide du manuel CORINE Biotopes, du manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne EUR 15 et des cahiers d'habitats Natura 2000. Le phytosociologue chargé de ce travail (Philippe Durand – Société Tarnaise de Sciences Naturelles) a comparé les fiches de relevés, comprenant les coefficients d'abondance dominance, avec ces documents. Il a mis en évidence les recoupements les plus significatifs possibles. Cependant, tous les inventaires des relevés ne correspondent pas strictement aux associations végétales décrites dans ces manuels. L'attribution de cette codification demande donc de la part du phytosociologue une forte expérience, une connaissance du terrain et du bon sens.

Il est très important de souligner l'appui apporté, à ce stade, par Gilles Corriol, du Conservatoire Botanique Pyrénéen. En effet, dans le cadre de sa mission d'appui technique aux opérateurs Natura 2000 de Midi Pyrénées, grâce à une visite sur le terrain et à l'examen de certains relevés phytosociologiques, il a confirmé la présence et la définition des habitats de l'annexe 1 de la directive Habitats, sur le site.

La méthode de cartographie

Les données de terrain ont été transférées à l'aide d'un S.I.G. (Système d'Information Géographique) avec le logiciel Géoconcept sur le fond cadastral scanné.

- échelle des cartes d'inventaire : l'échelle de travail de terrain est le 1/5 000 (conformément au cahier des charges, le support cartographique de terrain est constitué des planches cadastrales scannées réduites).
- Echelle de restitution : pour des raisons de lisibilité sur des feuilles de format A3, la restitution s'effectue aux échelles 1/20 000 et 1/25 000.

2.3.3. Les différents habitats naturels du Causse

Tout le site a été étudié et tous les habitats ont été cartographiés. Le tableau suivant récapitule ces résultats :

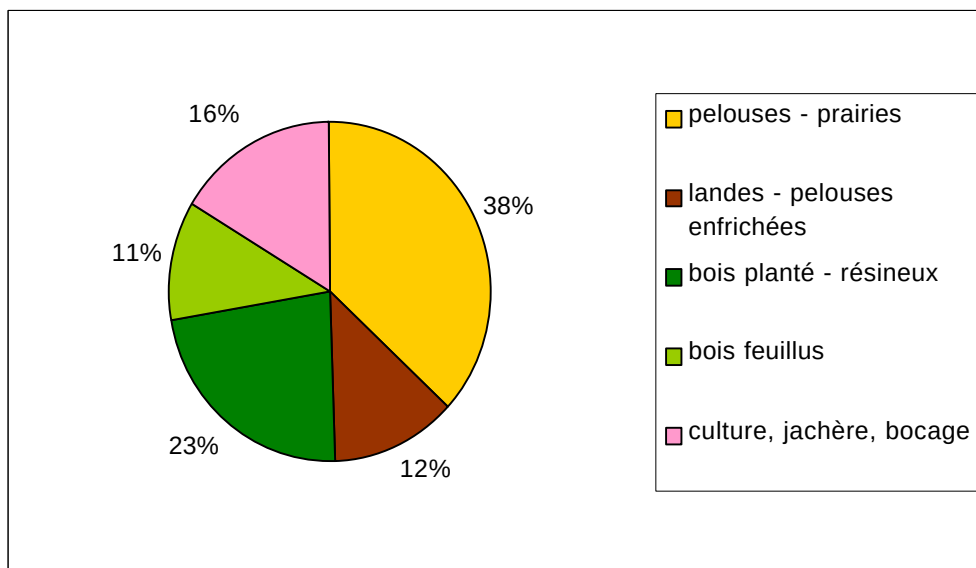
Code Natura 2000	Code Corine	Intitulé de l'habitat	intérêt communautaire	prioritaire	Surface totale (ha)
6210	34.33	Pelouses très sèches (Xerobromion)	X	X	629
6210	34.32	Pelouses sèches (Mesobromion riche en orchidées)	X	X	
6210	34.32	pelouses du Mesobromion fauchées	X	X	50
6110	34.11	Pelouse ou rocaille karstique	X	X	28
6210	34.324	Prairie humide (Tetragonoloba - Mesobromenion) riche en orchidées	X	X	2
6510	38.21	Prairie maigre de fauche	X		27
5110	31.82	Formations stables ou quasi stables à buis	X		35
5130	31.88	Lande à genevriers	X		5
9340	45.3	Bois à chênes verts	X		33
8210	62.1	Falaise, éboulis et forte pente rocailleuse	X		5
	41.24	Bois à chênes pédonculés édaphiques			40
	41.711	Chénaie pubescente à buis			108
		Lande à buis et alaterne évoluant vers chénaie pubescente à buis			93
	32.4	Lande à chêne kermes			6
	31.812	Lande à prunelier et aubépine			26
		Lande à spartiers			1

		Pelouses en cours d'enfrichement			86
	83.3112	Bois planté de pins (ou cèdres)			452
		Forêt (chataignier, aulne, saule) de bord de ruisseau			21
		bois à chênes pubescents			19
	82.11	Culture			224
	87.1	Friche			75
	84.4	Bocage			20
	82.3	Culture à gibier			8
					1993

Les habitats naturels du site relevant de la directive Habitats sont les suivants :

	Code Natura	Code Corine	Intitulé de l'habitat	Intérêt communautaire	Habitat d'espèce	Habitat prioritaire	Surface totale (ha)
Formations herbeuses	6210	34.33	Pelouses très sèches (Xerobromion)	X	X	X	629
	6210	34.32	Pelouses sèches (Mesobromion riche en orchidées)	X	X	X	
	6210	34.32	Pelouses du Mesobromion fauchées	X	X	X	50
	6110	34.11	Pelouse ou rocaille karstique	X	X	X	28
	6210	34.324	Prairie humide (Tetragonolobo - Mesobromenion) riche en orchidées	X	X	X	2
	6510	38.2	Prairie maigre de fauche	X	X		27
Fourrés sclérophylles (matorrals)	5110	31.82	Formations stables ou quasi stables à buis	X			35
	5130	31.88	Lande à genévriers	X			5
Forêt	9340	45.3	Bois à chênes verts	X	X		33
Habitat rocheux	8210	62.1	Falaise, éboulis et forte pente rocailleuse	X			5
							814

Le graphe ci dessous schématise la répartition des différents types de surfaces sur le site. On peut constater que 54 % des surfaces correspondent à des surfaces agropastorales utilisées. Le reste est constitué de bois et de landes.



En conclusion :

- ♦ 24 habitats naturels différents sur le site.
- ♦ 10 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 5 classés prioritaires pour 41 % de la surface.
- ♦ La totalité des pelouses et prairies du Causse sont d'intérêt communautaire et 96 % d'entre elles sont classés prioritaires.
- ♦ Les landes et les pelouses pâturées sont imbriquées et constituent une mosaïque d'habitats dynamique c'est à dire indissociable au niveau de la gestion pastorale.

Le descriptif de chacun de ces habitats se trouve dans les fiches « habitats naturels » en annexe du présent document ou dans le Volume 3 du document de compilation.

2.3.4. Les espèces de l'annexe II de la directive Habitats

✓ Les chiroptères

La réalisation d'un état des lieux a été confiée à Alain Bertrand, spécialiste des chiroptères en Midi Pyrénées. Des observations ont donc été réalisées, sur le site, durant l'été 2002 et en janvier 2003 (recherche et visite de gîtes potentiels, grottes connues sur le site, vieux arbres, parois rocheuses, parcours nocturnes avec un détecteur à ultrasons permettant de localiser des animaux émettant des cris d'écholocation).

Parmi les 11 espèces observées sur le site, 5 appartiennent à l'annexe II de la directive Habitats (cf tableau ci dessous)

Espèces	Gîtes d'Hiver	Gîtes de reproduction	Habitats de chasse	Habitats DH
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Troglophiles	Anthropophiles exceptionnellement troglophiles en France.	Paysages semi ouverts avec haies, bosquets ; chasse préférentiellement sur les lisières ; la proximité d'eau semble être également importante.	Alternance (lisières) des habitats de type « pelouses sèches, prairies de fauches) et boisement de feuillus. Bocage. Forêts de bords de ruisseau. Grottes non aménagées par le tourisme.
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Troglophiles	Anthropophiles exceptionnellement troglophiles en France.	Paysages semi ouverts composés de forêts de feuillus et de zones de pâturages extensifs ; landes, friches, vieux vergers, etc.	Alternance (lisières) des habitats de type « pelouses sèches, prairies de fauches) et boisement de feuillus. Bocage. Grottes non aménagées par le tourisme.
Petit Murin <i>Myotis blythi</i>	Troglophiles	Anthropophiles exceptionnellement troglophiles en France.	Paysages steppiques : friches de hautes herbes, pelouses avec pâturage extensif, prairies de fauche dans les Pyrénées.	Pelouses sèches du xerobromion et du mésobromion. Prairies maigres de fauches. Grottes non aménagées par le tourisme.
Vespertilion à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Troglophiles	Soit habitations (en général au nord de son aire de répartition) soit cavités en commensale avec d'autres espèces en particulier le Minioptère	Forêts de feuillus, bocage, parcs péri-urbains, ripisylves.	Boisements de chênes pédonculés et pubescents. Forêts de bords de ruisseau. Grottes non aménagées par le tourisme.
Minioptère de Schreiber <i>Miniopterus schreibersi</i>	Troglophiles	Troglophiles.	Données disponibles « anecdotiques » et ne permettant pas de se faire une idée cohérente.	Grottes non aménagées par le tourisme.

Chacune des espèces citées fait l'objet d'une fiche détaillée consultable en annexe ou dans le Volume 3 du Document de compilation.

A priori, le site n'abrite très probablement pas de colonies importantes d'espèces troglophiles, que ce soit en hiver ou en période de reproduction. Par contre, le site semble jouer un rôle important en tant que terrain de chasse (bord du Thoré et prairies de fauche de fond de vallées).

✓ Les insectes

Le site Natura 2000 du Causse de Caucalières Labruguière a été désigné pour la présence de 3 insectes de l'annexe II de la Directive Habitat:

- deux insectes forestiers : *Lucanus cervus* (lucane cerf volant) et *Cerambyx cerdo* (grand capricorne)
- un papillon : *Callimorpha quadripunctata* (écaille chinée)

Ces trois espèces d'insectes ont été recherchées sur le site par le chargé de mission Patrimoine naturel du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, Xavier Grillo.

Les résultats sont les suivants :

	Méthode piégeage	Date	Lieu	Résultats
Insectes forestiers	Pose d'une douzaine de pièges à vin sucré le soir à 18 heures et relevé le matin suivant	3 sorties entre juin et juillet 2002	-chemin blanc -forêt militaire -forêt de buis après l'Auriol vieux	Néant
Ecaille chinée	Repérage à vue, capture au filet et relâcher	Août 2002	La Naure – Payrin Augmontel	2 individus

Pour les 2 espèces d'insectes forestiers l'habitat d'espèce correspondant sur le site est le bois de chênes verts (code Natura 2000 : 9340).

Pour l'Ecaille chinée, les habitats d'espèces sont les pelouses sèches et très sèches (code 6210) et les prairies maigres de fauche (code 6510). On peut également souligner l'importance des haies et de la structure bocagère.

Ces habitats d'espèces sont déjà recensés en tant qu'habitat naturel d'intérêt communautaire et font l'objet de préconisations. Ces préconisations prennent en compte les facteurs favorables pour la présence de ces insectes.

2.3.5. L'avifaune

Le site du Causse de Caucalières Labruguière a été classé en ZSC et non en ZPS (zone de protection spéciale pour les oiseaux). Toutefois, son intérêt ornithologique est connu depuis plusieurs décennies. C'est pour cette raison que, parallèlement à l'établissement du DOCOB, a été mis en place un diagnostic de l'avifaune du Causse par la LPO du Tarn. Cette étude a été réalisée grâce au concours financier de la DIREN de Midi Pyrénées et du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Le rapport complet, comprenant le diagnostic et les propositions de gestion du site, est disponible auprès de la LPO du Tarn ou de ses partenaires.

Les résultats généraux sont les suivants :

- 150 espèces d'oiseaux sauvages sont répertoriées sur le Causse, soit 53 % des espèces observées dans le département du Tarn.
- Parmi ces 150 espèces, 105 sont considérées comme nicheuses. Les autres sont des oiseaux de passage, effectuant une halte sur le Causse ou nichant en périphérie et utilisant le site pour leur alimentation.
- Parmi ces 150 espèces, 74 sont considérées comme des espèces patrimoniales (dont 31 espèces figurent en annexe 1 de la Directive « Oiseaux »).
- La liste des 25 espèces nicheuses patrimoniale, dont la présence est certaine ou très probable, est la suivante (les noms des espèces inscrites en annexe I de la Directive « Oiseaux » sont suivis d'un astérisque (*) :
- Milan noir*, Circaète Jean Le Blanc*, Busard cendré*, Busard Saint Martin*, Autour des palombes, Aigle botté*, Faucon crécerelle, Perdrix rouge, Caille des blés, Oedicnème criard*, Tourterelle des bois, Chevêche d'Athéna, Engoulevent d'Europe*, Huppe fasciée, Torcol fourmilier, Pic vert, Alouette lulu*, Alouette des champs, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Pipit rousseline*, Fauvette pitchou*, Pie-grièche écorcheur*, Pie-grièche tête rousse, Grand Corbeau.

Ce rapport concernant l'avifaune comprend des propositions de conservation et de gestion. Ces préconisations ont été prises en compte dans l'élaboration des mesures de gestion (la LPO du Tarn participent à ces travaux).

2.3.6. Autres espèces ayant un fort intérêt patrimonial

Espèces protégées au niveau national et présentes sur le Causse (arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national)

Espèce protégée en France	Habitat	Particularités
Pied d'alouette de Verdun (<i>Delphinium verdunense</i>)	Jachère – cultures à gibier	Plante messicole (propre aux cultures, aux moissons). Elle se développe sur des parcelles non traitées par des produits phytosanitaires.
Nigelle de France (<i>Nigella gallica</i>)	Jachère – cultures à gibier	Plante messicole
Sabline à poils renversées (<i>Arenaria controversa</i>)	Pelouses et rocaille karstique (6110)	Endémique de l'Espagne et du sud Ouest de la France, rare dans le Tarn

Espèces inscrites sur le Livre Rouge National des espèces menacées en France

Espèce menacée	Habitat	Particularités
Adonis goutte de sang (<i>Adonis annua</i>)	Jachère – cultures à gibier	Plante messicole

Espèces présentant un intérêt régional

Espèce	Habitat	Particularités
Epipactis des marais (<i>Epipactis palustris</i>)	Prairie humide	Seul site du Tarn
Chêne kermès (<i>Quercus coccifera</i>)	Lande à chêne kermès	Importante station, la seule du Tarn
Lézard ocellé (<i>Lacerta lepida</i>)	Forêt de chênes verts	Reptile méditerranéen

2.4. Le contexte socioéconomique du site

De prime abord, le Causse de Caucalières Labruguière semble un lieu naturel et sauvage, où l'activité humaine reste marginale. Or, en observant de plus près, on s'aperçoit que le Causse est habité et qu'il est le siège de différentes activités.

2.4.1. Les habitants du Causse

On compte une dizaine de familles habitant au cœur du Causse (essentiellement sur la commune de Caucalières). Parmi elles, trois vivent de l'agriculture. Les autres sont, soit retraitées de l'agriculture, soit installées depuis une vingtaine d'années. Les entretiens réalisés montrent que tous ces habitants sont très attachés au Causse et que tous souhaitent qu'il demeure tel qu'il est.

2.4.2. L 'agriculture

L'inventaire de l'activité agricole a été réalisé grâce à une enquête individuelle dans chacune des exploitations. Le questionnaire utilisé se trouve en annexe 5 du document de compilation.

Numéro exploitation	Siège d'exploitation	Age de l'exploitant	SAU totale	SAU sur le site	Production
1	Hors du site	45 ans	68	20	Porcs – céréales sur le site
2	Hors du site	60 ans	84	65	céréales
3	Sur le site	65 ans	184	184	Ovins viande
4	Hors du site	44 ans	25	11	Ovins viande
5	Hors du site	33 ans	51	24	Bovins viande
6	Hors du site	51 ans	70	14	Bovins lait
7	Hors du site	35 ans	137	8	Bovins lait
8	Hors du site	25 ans	211	49	Bovins viande sur le site, Bovins lait sur l'autre partie
9	Hors du site		246	100	Ovins viande
10	Sur le site	43 ans	37	37	Ovins viande
11	Sur le site	40 ans	157	130	Ovins viande
12	Sur le site	34 ans	77	77	Ferme équestre

On comptabilise également 4 exploitants qui entretiennent quelques parcelles sur le Causse pour moins de 3 ha chacun.

Une étude, réalisée en 1995 par le CPIE des Pays Tarnais, comptabilisait le même nombre d'exploitations sur le Causse. Pour l'instant, l'activité agricole se maintient mais cette situation reste fragile (problèmes de succession ou de rentabilité économique).

Typologie des exploitations ayant des parcelles en exploitation sur le Causse :

◆ 16 exploitations agricoles utilisent des parcelles du site pour une surface de 721 ha en prairies, cultures ou jachères. Ceci représente 55 % du foncier hors terrain militaire et 90 % des surfaces recensées, hors terrain militaire, en SAU (les 10 % de SAU non utilisée par les agriculteurs le sont très certainement par les habitants entretenant les prairies qu'ils possèdent autour de chez eux). Les parties non utilisées par l'agriculture sont les landes et les bois.

◆ Parmi ces 16 exploitations :

- 4 exploitations agricoles ont leur siège et la totalité de leur surface sur le site.
- 4 exploitations agricoles ont plus de 40% de leur surface sur le Causse.
- les 8 autres utilisent les parcelles du Causse en complément.

◆ 3 exploitants ont plus de plus de 50 ans et leur succession est incertaine.

Les situations des exploitations sont très diverses : on peut citer l'exploitation de la mairie de Castres, un GAEC familial pratiquant l'estive en montagne Noire durant l'été, une installation en reconversion professionnelle, une ferme équestre profitant de la présence de la communauté d'agglomération. Ces situations différentes impliquent des stratégies personnelles différentes et rendent difficiles la réalisation de projets communs.

Les productions agricoles sur le Causse :

L'élevage sur le Causse

- 4 troupeaux ovins (avenir très incertain pour l'un d'entre eux)
- 2 troupeaux bovins
- 1 troupeau équin (ferme équestre)

4 exploitations ayant des parcelles sur le site n'y cultivent que des céréales.

Les autres fauchent et entretiennent leurs parcelles en prairies.

Une seule exploitation a une activité d'agrotourisme (ferme équestre)

La cartographie des exploitations :

Les sièges d'exploitations et les pourtours des exploitations ont été cartographiés (Carte 9 – volume 3)

Les pratiques d'élevage :

L'élevage sur le Causse est pratiqué de manière très extensive. Le chargement moyen est compris entre 0,2 et 0,4 UGB/ha. Les prairies ne sont pas fertilisées avec des engrais minéraux.

Les prairies de fauche de fond de vallées sont fauchées, en général au mois de juin, puis pâturées après la fauche.

Contractualisation :

Parmi ces 12 exploitations, 3 sont titulaires d'un CTE, signé entre 2000 et 2002.

Aucune n'a signé de contrat PHAE (Prime Herbagère Agroenvironnementale).

La trufficulture :

Quelques propriétaires ont implantés des chênes truffiers. Cette culture, traditionnelle sur le Causse, est pratiquée de façon extensive :

- Chênes blancs, verts, pubescents mycorhizés
- Un arbre tous les 6 mètres, interrang de 5 mètres
- Entretien entre les arbres, par gyrobroyage
- Pas d'irrigation, pas de labour.

2.4.3. Les activités de loisirs (hors fréquentation diffuse)

La méthode d'inventaire utilisée est identique à celle mise en place pour le volet agricole. Tous les responsables concernés ont été rencontrés lors d'un entretien.

Typologie des activités pratiquées :

◆ Activités localisées sur des sites ponctuels

On trouve, sur le Causse, un ball trap, 2 stands de tir (stand de tir longue distance et stand de tir à l'arme ancienne) et un club d'aéromodélisme.

Le ball trap, avec une surface de 10 ha, a l'emprise foncière la plus importante.

Toutes ces activités ont choisi de s'implanter sur le Causse pour sa tranquillité et son éloignement des habitations.

◆ Activités pratiquées sur tout le Causse

Il y a, sur le Causse, 5 sociétés de chasse (Caucalières, Caucalières la Borie basse, Payrin Augmontel, Valdurenque et la société de chasse militaire).

Au niveau équestre, on trouve un centre équestre et une ferme équestre qui, tous deux, organisent des promenades sur le Causse.

Les activités de loisirs localisées ont été cartographiées. Cette carte est présentée dans le volume 2, carte numéro 10..

2.4.4. Le terrain militaire

Caractéristiques :

- ◆ 695 ha soit 35 % du site Natura 2000
- ◆ 235 ha de pelouses d'intérêt communautaire
- ◆ 318 ha de forêt militaire (géré par l'ONF)

Utilisation :

- ◆ Utilisé toute l'année par les unités du 8^{ème} RPIMa et par des unités extérieures.
- ◆ Tirs, sauts, cellule d'aguerrissement, bivouacs, conduite sur piste, marche
- ◆ Zones délimitées pour chaque activité

Autre activité, hors période de tir :

Le 8^{ème} RPIMa permet à un agriculteur de venir faire pâturer ses moutons sur les pelouses sèches du terrain militaire, hors période de tir. Cet agriculteur effectue lui même le gardiennage du troupeau. Le gardiennage est la seule méthode de contention adaptée au terrain militaire puisque la zone de pelouses sèches correspond à la zone de saut qui ne peut pas être clôturée.

Cette pratique est très importante à sauvegarder car elle permet l'entretien des pelouses sèches. Toutefois, l'agriculteur en question va prendre sa retraite et se pose donc la question de la pérennité de ce système.

La forêt militaire du Causse (gérée par l'ONF) :

La forêt militaire a été achetée par le ministère des Armées en 1866 à la Ville de Castres. Le reboisement a été confié à l'administration des Eaux et Forêts, pour une partie en 1886 et pour une autre partie en 1896. Les peuplements ont donc aujourd'hui entre 107 et 117 ans. La forêt est gérée par l'ONF, depuis sa création en 1964.

La gestion de la forêt est prévue dans un plan d'aménagement. Le 1^{er} plan, élaboré en 1975 doit s'achever en 2004. Un nouveau plan est donc en cours d'élaboration. Ce plan prendra en compte les préconisations du Document d'Objectif.

2.4.5. L' aéroport

L'aéroport du Causse a été construit en 1990 dans la partie Ouest du Causse. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres Mazamet en assure la gestion. Actuellement, l'activité correspond à 2 avions de ligne qui effectuent 2 allers et retours par jour pour Paris et Lyon. L'aéroport est également utilisé par l'armée, par des avions privés et des aéroclubs.

Il n'existe pas, à ce jour, de projets d'expansion.

Le périmètre Natura 2000 ne comprend pas les bâtiments ni les pistes. Par contre, la zone comprise entre la piste et le terrain militaire, dans l'enceinte de l'aéroport se trouve dans le périmètre Natura 2000. Il s'agit d'une zone interdite au public, régulièrement entretenue par gyrobroyage, pour éviter tout risque d'incendie. Lors des inventaires naturalistes, des Oedicnèmes criards ont été observés dans cette zone.

2.4.6. Statut du foncier

On distingue 3 types de propriétaires :

- l'Etat (ministère des Armées) pour 695 ha de terrain militaire
- des collectivités locales :
 - la ville de Castres possède des parcelles sur la commune de Labruguière (exploitées par le troupeau communal). On ne peut pas parler de terrains communaux.
 - Le syndicat mixte de création de l'aérodrome Castres Mazamet (Chambre de commerce et d'industrie Castres Mazamet) pour les parcelles de l'aéroport
- des propriétaires privés dont le nombre avoisine 210, qui possèdent des parcelles parfois très petites sur le Causse.

2.4.7. La fréquentation diffuse du site

Dès les premières réunions et rencontres avec les différents acteurs locaux, les remarques concernant la fréquentation du site et les problèmes qu'elle engendre, apparurent systématiquement. Toutefois, il ne s'agit toujours que de ressentis qu'il est nécessaire d'objectiver pour avancer et trouver des solutions.

Suite à la demande formulée par l'ATASEA, le Conseil Général du Tarn, conscient de l'enjeu lié à la fréquentation sur le Causse, finance une enquête de fréquentation dans le cadre de **la politique des Espaces Naturels Sensibles**.

Objet de l'enquête

L'étude a pour objet l'évaluation de la fréquentation diffuse, au travers d'une enquête terrain, sur le Causse de Caucalières.

Il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- Qui fréquente le Causse ?
- Que recherchent ces personnes ?
- Quels passages empruntent-ils et où stationnent-ils ?
- Quelle perception de la fréquentation ont les acteurs locaux concernés par le site ?

La réalisation de cette enquête sur la fréquentation diffuse, ainsi que la cartographie des chemins et des passages empruntés, a permis, en complément des inventaires naturalistes et socioéconomiques, d'alimenter la réflexion des groupes de travail et d'affiner les propositions de gestion et d'aménagement du site.

Réalisation de l'enquête

L'enquête a été réalisée avec le concours de l'Institut Environnement Tarn (CPIE des Pays tarnais) qui a encadré le stagiaire chargé de l'étude terrain.

Cette enquête s'est déroulée au cours des mois de septembre et d'octobre 2002, sur 35 jours en semaine et en week-end. Elle est basée, d'une part sur un questionnaire auprès des utilisateurs du site et d'autre part sur le pointage de la fréquentation à des endroits stratégiques du causse.

En outre, une cartographie des sentiers de promenade utilisés a été réalisée.

Résultats de l'enquête

L'enquête intégrale est disponible auprès de l'ATASEA, du Conseil Général du Tarn ou de la DIREN Midi Pyrénées.

Les principaux résultats sont les suivants :

◆ Profils des utilisateurs :

- On rencontre essentiellement des promeneurs à pied, mais également des personnes à VTT. Par contre, aucun véhicule 4X4 n'a été vu.
- Dans la partie au sud du terrain militaire, il s'agit essentiellement de couples à la retraite, et, en week-end, des familles avec enfants.
- Dans la partie nord, on rencontre des promeneurs à pied en couple ainsi que des VTT.
- 80 % des promeneurs habitent dans la communauté d'agglomération de Castres Mazamet.

◆ Leur connaissance du site

- La plupart pense que les terrains du Causse et surtout les sentiers relèvent du domaine public.
- Ils reconnaissent la richesse naturelle du causse mais de façon très floue.
- La plupart ignorent complètement le rôle de l'élevage dans l'entretien de l'espace.
- Quasiment tous les promeneurs restent sur les grands axes et ne connaissent que très peu le causse.

◆ Leurs intérêts et leurs attentes

- Les promeneurs apprécient, par dessus tout, l'aspect naturel et sauvage du causse, sa tranquillité et sa topographie favorable.
- Leur cri du cœur pourrait se résumer en : « Que ça reste comme cela ! »

2.5. Les projets d'aménagement du site

A notre connaissance, le seul projet d'aménagement existant sur le site concerne la commune de Valdurenque. En effet, la commune souhaite construire des logements pavillonnaires. Elle ne peut le faire que sur la partie Causse de la commune, l'autre partie se trouvant en zone inondable (bord de la Durenque). La zone prévue à cet effet, dans le PLU approuvé le 23 novembre 2001 (zone UE et INA) se situe dans le périmètre Natura 2000.

A la demande de Monsieur le maire de Valdurenque, une rencontre a eu lieu le 16 septembre 2002 entre la mairie de Valdurenque, la DDE, la DIREN, Philippe Durand de la Société Tarnaise de Sciences Naturelles et l'ATASEA, opérateur local. La cartographie des habitats naturels montre que cette zone de 27 ha n'abrite pas d'habitats d'intérêt communautaire. De ce fait, cette zone de la commune de Valdurenque ne présente pas d'enjeu pour la conservation des habitats pour lequel le site a été proposé pour le réseau Natura 2000 et le projet de construction n'a aucune incidence sur les habitats d'intérêt communautaire du site. Ces conclusions sont confirmées par un courrier de la DIREN adressé à M. le sous préfet de Castres, en date du 10 mars 2004.

Les autres communes n'ont pas classé de zones constructibles sur le Causse.

2.6. Les enjeux du site exprimés par chaque groupe d'acteurs

Chaque groupe d'acteurs, en groupe de travail et individuellement, a pu exprimer les atouts du site et les menaces qui pèsent sur lui.

	Groupe « Agriculture »	Groupe « activités de loisirs »	Groupe « élus – institutions »	Armée	Promeneurs
Enjeux formulés	♦ Maintenir l'élevage sur le causse ♦ Gérer la fréquentation ♦ Sensibiliser les promeneurs à la richesse du site ♦ Informer les gens sur le caractère privé du causse	♦ Conserver le site tel qu'il est et maintenir les activités qui s'y pratiquent ♦ Canaliser les promeneurs et les sensibiliser à la richesse du site ♦ Limiter l'accès du site aux voitures	♦ Conserver cet espace de liberté et de nature ♦ Malgré cela, ne pas geler les activités (actuellement pas de projet particulier) ♦ Assurer la pérennité de l'agriculture ♦ Gérer la fréquentation	♦ Maintien du camp et de ses activités	♦ Conserver cet espace de liberté et de nature tel qu'il est aujourd'hui

2.7. Conclusion

L'analyse de l'intérêt écologique du causse de Caucalières et Labruguière et plus particulièrement des habitats d'intérêt communautaire ainsi que l'analyse des activités humaines qui s'y exercent nous permet de dresser le constat suivant :

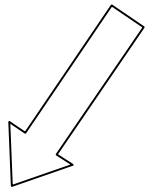
◆ Le Causse de Caucalières Labruguière présente un intérêt écologique et communautaire principalement lié à **l'habitat naturel pelouses sèches et milieux associés** en nombre d'hectares concernés.

◆ L'autre intérêt du Causse de Caucalières Labruguière réside en **sa grande diversité de milieux** (pelouses sèches en mosaïque avec des landes à buis et genévriers, prairies de fauche, prairie humide, bois de chênes verts, falaises...). Cette diversité des milieux entraîne une grande richesse de sa flore et de sa faune ainsi que de ses paysages.

◆ Tous les acteurs locaux sont attachés au site et à sa richesse. Ils souhaitent que le Causse ne se dégrade pas.

◆ Les principales menaces concernent la dégradation de ces habitats naturels par l'abandon de l'élevage extensif et par une fréquentation diffuse non maîtrisée.

Enjeux répondant aux objectifs des acteurs locaux
et
aux objectifs de conservation des habitats naturels



Pérenniser une
agriculture basée sur
l'élevage extensif



Gérer la
fréquentation du site

3. DE L'ANALYSE ÉCOLOGIQUE AUX PROPOSITIONS D'ACTIONS

3.1. Les objectifs généraux

3.1.1. Les principes de la Directive Habitats

La Directive Habitats a pour but « de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». Elle contribue à l'objectif d'un développement durable.

3.1.2. Les objectifs de gestion sur le site

L'état des lieux, réalisé en concertation, a conduit le comité de pilotage local à valider 3 objectifs prioritaires suivants :

- ❶ **Maintenir la mosaïque des milieux par le maintien de l'élevage sur le Causse de Caucalières Labruguière et par la maîtrise du foncier en faveur de l'agriculture.**
- ❷ **Maintenir la richesse de ces milieux par la gestion de la fréquentation diffuse du site**
- ❸ **Sensibiliser les habitants de la communauté d'agglomération les visiteurs et les propriétaires à la richesse naturelle et à la fragilité du site**

Le comité de pilotage a unanimement considéré que l'objectif ❶ devait avoir la priorité la plus haute, dans le cadre d'une gestion durable.

Les actions proposées visent à répondre concrètement à ces 3 objectifs.

3.1.3. Moyens mis en œuvre

La mise en œuvre des préconisations de gestion, élaborées de façon consensuelle, se fait sur la base d'une démarche volontaire et contractuelle et non pas réglementaire, par le biais des fiches actions.

3.2. Objectifs de conservation et recommandations de gestion par habitat

Ces préconisations ont été définies sur la base de l'exigence écologique et de l'état de conservation des milieux.

Code Natura 2000	Libellé de l'habitat	Statut	Surface	Présentation sommaire	Préconisations de gestion
6210 X 6510	Pelouses sèches et très sèches	prioritaire	625 ha	Pelouses rases sur calcaires, dominées par les graminées (surtout le Brome dressé) et riches en orchidées. Ces pelouses ont été créées par l'homme qui a mis en place des systèmes d'élevage extensif. C'est l'habitat privilégié de l'Oedicnème criard.	• Pérenniser leur existence par une gestion adéquate (pâturage extensif avec chargement animal adapté) • Si gyrobroyage (exemple du terrain militaire), éviter de laisser sur place un « matelas » de résidus : enlever les résidus • Maintien en prairies naturelles (ne pas les retourner) • Eviter leur dégradation par le passage d'engins motorisés • Freiner leur évolution vers la lande • Obtenir une mosaïque cohérente avec les landes voisines, une uniformisation n'est pas souhaitable (gyrobroyage non systématique) • Pas de fertilisation minérale
6210	Prairies fauchées	prioritaire	77 ha	Prairies de fond de vallées sèches ; La flore de ces prairies fauchées est très riche	• Maintien de la fauche (possibilité de pâturage ultérieur) • Maintien en prairies naturelles (ne pas les retourner) • Eviter leur dégradation par le passage d'engins motorisés • Limiter la fertilisation minérale azotée à 30 Unités et si possible la supprimer • Dates de fauche : après le 1^{er} juin pour permettre la fructification des orchidées

Code Natura 2000	Libellé de l'habitat	statut	Surface	Présentation sommaire	Préconisations de gestion
6210	Prairie humide	prioritaire	2 ha	Prairie sur argiles à gravier (acide et hydromorphe) contenant un très grand nombre d'orchidées Bon état de conservation lié à la pratique actuelle (fauche + pâturage bovin)	• Maintien de la fauche et de l'élevage extensif • Maintien du caractère humide de la prairie (ne pas drainer) • Pas de fertilisation minérale azotée
5130	Lande à genevriers		9 ha		• Maintien d'un pâturage suffisant pour éviter l'évolution vers la chênaie pubescente
9340	Bois de chênes verts		33 ha	Bois composé à 90% de chênes verts, essence très rare dans le Tarn	• Ne pas pratiquer de coupe à blanc sur l'ensemble de la surface • Si les propriétaires souhaitent réaliser des coupes, privilégier la coupe de taillis avec maintien de quelques arbres pieds francs bien conformés • Maintenir un pâturage extensif au voisinage et dans le sous bois de chênes verts
6110	Rocailles karstiques		28 ha		• Maintien en l'état • Eviter les dégradations par des engins motorisés
8210	Falaises		5 ha		• Maintien en l'état
5110	Formations stables à buis		35 ha		• S'assurer de leur présence durable • Limiter l'extension du pins noirs en le taillant

3.3. Les mesures de gestion et d'accompagnement

On distingue 2 types d'actions :

- Des actions de gestion spécifique à chaque habitat naturel d'intérêt communautaire qui sont liées aux parcelles et concernent les propriétaires et les gestionnaires de ces espaces. Elles sont mises en œuvre au travers des CAD et des contrats Natura 2000.
- Des actions générales et transversales correspondant à chacun des 3 objectifs définis.

- ♦ Actions relatives aux pelouses sèches pâturées et à leurs milieux associés (landes et pelouses enfrichées) – code Natura 62.10, 61.10, 51.30

Objetif	action	Mesure CAD	Intitulé	Acteurs concernés
Eviter la destruction des pelouses sèches	AH 1 a	Obligatoire	Eviter la mise en culture	agriculteur, propriétaire non agriculteur
	AH 1 b	obligatoire	Eviter le boisement	agriculteur, propriétaire non agriculteur
	AH 1 c	obligatoire	Eviter la dégradation par le passage de véhicules	
Entretien les pelouses sèches	AH 2 a	obligatoire	Etablir un diagnostic fourrager et écologique (diagnostic écopastoral) pour établir un protocole de gestion à la parcelle	agriculteur propriétaire non agriculteur
	AH 2 b	Obligatoire si préconisé par le diagnostic	Maintien de l'ouverture des pelouses sèches par le pâturage	Agriculteur
	AH 2 c	optionnel	Utilisation des pelouses sèches après le 15 juin	Agriculteur
Restaurer les pelouses sèches	AH 2 d	optionnel	Maintien de l'ouverture des pelouses sèches en l'absence de pâturage	Propriétaire non agriculteur 8 ^{ème} RPIMA
	AH 3 a	optionnel	Restaurer les pelouses sèches en cours d'enfrichement	Agriculteur
	AH 3 b	optionnel	Création d'une réserve biologique dirigée dans la forêt militaire du Causse	8 ^{ème} RPIMA, ONF
Entretien les milieux associés	AH 3 c	optionnel	Restauration de la pelouse karstique classée en RBD	8 ^{ème} RPIMA, ONF
	AH 4	optionnel	Restauration et entretien des haies	Agriculteur
				Propriétaire non agriculteur

♦ Actions relatives à la prairie humide – code Natura 62.10

Objectif	Action	Mesure CAD	Intitulé	Acteurs concernés
Eviter la destruction de la prairie humide	AH 1 a	obligatoire	Eviter la mise en culture	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 1 b	obligatoire	Eviter le boisement	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 1 c	obligatoire	Eviter la dégradation par le passage de véhicules	
Entretien la prairie humide	AH 2	obligatoire	Etablir un diagnostic fourrager et écologique (diagnostic écopastoral) pour établir un protocole de gestion à la parcelle	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 5 c	obligatoire	Gestion extensive de la prairie humide par la fauche et le pâturage	Agriculteur
	AH 5 b	optionnel	Fauche après des dates définies	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
Entretien les milieux associés	AH 4	optionnel	Restauration et entretien des haies	Agriculteur Propriétaire non agriculteur

♦ Actions relatives aux prairies fauchées – code Natura 62.10 et 65.10

Objectif	Action	Mesure CAD	Intitulé	Acteurs concernés
Eviter la destruction des prairies fauchées	AH 1 a	obligatoire	Eviter la mise en culture	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 1 b	obligatoire	Eviter le boisement	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 1 c	obligatoire	Eviter la dégradation par le passage de véhicule	
Entretien des prairies fauchées	AH 2	obligatoire	Etablir un diagnostic fourrager et écologique (diagnostic écopastoral) pour établir un protocole de gestion à la parcelle	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 5 a	obligatoire	Gestion extensive des prairies par la fauche et le pâturage	Agriculteur
	AH 5 b	optionnelle	Fauche après des dates définies	Agriculteur
Entretien des milieux associés	AH 4	optionnelle	Restauration et entretien des haies	Agriculteur Propriétaire non agriculteur

Actions relatives au bois de chênes verts – code Natura 9340

Objectif	Action	Mesure CAD	Intitulé	Acteurs concernés
Entretien le bois de chêne vert	AH 6	optionnel	Inciter les propriétaires concernés à réaliser un plan simple de gestion intégrant les recommandations environnementales liées à l'habitat	propriétaires

♦ Actions relatives aux falaises et fortes pentes rocailleuses – code Natura 8210

	Action	Intitulé	

♦ Actions en faveur des plantes messicoles (espèces protégées ou menacées au niveau national)

Objectif	Action	Mesure CAD	Intitulé	Acteurs concernés
Favoriser le développement des plantes messicoles du Causse	AH 8 a	optionnel	Localisation pertinente du gel PAC	Agriculteur
	AH 8 b	optionnel	Conversion des terres arables en cultures d'intérêt faunistique et floristique	Propriétaire Agriculteur
	AH 8 c	optionnel	Non récolte sur une partie de parcelle de céréales à paille	Agriculteur

Objectif	Action	Intitulé	Acteurs concernés	Priorité
Maintien de l'élevage sur le Causse	AG 3 c	Soutien de l'élevage extensif sur le Causse	Agriculteurs	★★★
	AG 3 d	Favoriser, sur les exploitations agricoles, les activités de diversification en lien avec la proximité de l'agglomération Castres Mazamet	Agriculteurs, collectivités locales	★★★
Maîtrise du foncier en faveur de l'agriculture	AG 3 a	Mobilisation du foncier en faveur de l'agriculture	Propriétaires, agriculteurs, collectivités locales	★★★
	AG 3 b	Favoriser et aider la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs		
Gestion de la fréquentation du site	AG 2 a	Elaboration d'un plan de gestion concertée de la fréquentation du site	Utilisateurs du site	★★
	AG 2 b	Information des utilisateurs du site		★★
	AG 2 c	Régulation du flux de voitures au cœur du site		★★
	AG 2 d	Aménagement de tracés de découverte		★★
Sensibilisation des habitants de la communauté d'agglomération à la richesse naturelle du site	AG 1 a	Réalisation d'un plan de communication, coordination des actions AG 3	Habitants de la communauté d'agglomération Scolaires	★★
	AG 1 b	Réalisation d'un livret de découverte du site à large diffusion locale		★★
	AG 1 c	Réalisation d'une exposition « itinérante » (sous préfecture, Espace Causse, mairies...)		★★
	AG 1 d	Actions pédagogiques auprès des écoles de la communauté d'agglomération Castres Mazamet sur le thème des pelouses sèches		★★
Mise en oeuvre du document d'objectif	AG 4	Animation et mise en œuvre du Document d'Objectif	Structure animatrice	

Conclusion - perspectives

Les études menées dans le cadre de la réalisation du présent DOCOB confirment la richesse naturelle du Causse de Caucalières Labruguière et l'intérêt de son inscription au réseau Natura 2000. Le site a, jusqu'à maintenant, été maintenu, dans l'ensemble, dans un bon état de conservation, d'une part par une gestion raisonnée de la part des propriétaires et des exploitants mais grâce également à l'évolution lente de ces milieux.

Toutefois, des facteurs peuvent les affecter. Il s'agit principalement de l'abandon du pâturage et des dégradations liées à la fréquentation.

Le DOCOB est un schéma directeur de préservation de la richesse biologique du site. Il prévoit notamment de :

- ◆ Maintenir les pelouses sèches par le maintien de l'élevage sur le Causse
- ◆ Gérer la fréquentation diffuse du Causse
- ◆ Sensibiliser les visiteurs et les habitants de la Communauté d'agglomération à la richesse naturelle du site

L'étape suivante, c'est à dire la mise en place de ces actions, débutera dès la signature du DOCOB. Cette deuxième étape s'effectuera, comme la première, dans le cadre d'une large concertation locale et durera 6 ans.

Léxique

- **CAHIERS D'HABITATS** : document établi au niveau national, portant sur les habitats (annexe I) et les espèces (annexe II) de la Directive Habitats. Document, à caractère informatif au plan de la gestion, élaboré par des scientifiques et des gestionnaires.
- **CORINE BIOTOPES** : typologie européenne, publiée officiellement en 1991 par la Direction générale XI de la Commission européenne. L'objectif était de produire un standard européen de description hiérarchisée des milieux naturels.
- **DIRECTIVE « HABITATS »** : directive 92 – 43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et la faune sauvage. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites (le réseau Natura 2000) abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales) pour lesquels les Etats membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation et une annexe III relative aux critères de sélection des sites (site Internet : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/>).
- **ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE** : espèces en danger ou vulnérables ou rares ou endémiques (c'est à dire propres à un territoire bien délimité) énumérées à l'annexe II de la Directive et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.
- **HABITAT NATUREL** : milieu de vie (biotope) défini par des conditions particulières de climat, de sol, et caractérisé par la présence de certaines espèces animales et végétales (biocénose).
- **HABITATS D' INTERET COMMUNAUTAIRE** : Habitats en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant des exemples remarquables, propres à une ou plusieurs des 6 régions biogéographiques, énumérés à l'annexe I de la Directive et pour lesquels doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.
- **HABITATS OU ESPECES PRIORITAIRES** : Habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière. Ils sont signalés par un « * » dans les annexes I et II de la Directive « Habitats »
- **PHYTOSOCIOLOGIE** : étude des associations végétales (GUINOCHET, 1973)
- **RESEAU NATURA 2000** : réseau écologique européen cohérent formé par les zones de Protection Spéciales de Conservation. Sans les sites de ce réseau, les Etats membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles.
- **ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE (Z.N.I.E.F.F.)** : ce sont des zones naturelles de grand intérêt biologique référencées dans une banque de données nationales qui a été élaborée à l'initiative du Ministère de l'Environnement dans chaque région de France. Cet inventaire a pour but « d'identifier, de localiser et de décrire par région administrative de France métropolitaine, les portions de territoire

comportant le patrimoine biologique le plus riche, nécessitant donc les mesures de préservation et de suivi les plus urgentes » (Instruction du Secrétariat de la Faune et de la Flore n°305).

Ces zones n'ont aucune valeur réglementaire, mais elles constituent une source d'information sur le patrimoine naturel français à partir de laquelle peuvent être argumentés les dossiers de protection ou de négociations concernant un projet d'aménagement ou Plan d'Occupation des Sols (POS).

Cet inventaire est réalisé par des équipes scientifiques régionales qui définissent :

- A l'échelle régionale, des ensembles de milieux les plus riches ou ZNIEFF de type II, dans lesquels toute modification des conditions écologiques doit être évitée et dont l'exploitation éventuelle doit être limitée.
- A l'échelle locale, des sous ensembles ou ZNIEFF de type I, inclus dans les précédents, correspondant à des types de milieux d'intérêt remarquable, notamment du fait de la présence d'espèces rares ou menacées, caractéristiques ou indicatrices, nécessitant des mesures de protection renforcées.

➤ **ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC) :** Sites désignés par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la Directive « Habitats »

ANNEXE 1

Document d'objectifs du Site Natura 2000 « Causse de Caucalières Labruguière »

Annexe 1a

Fiches Habitats naturels

Fiches habitats naturels d'intérêt communautaire

Pelouses calcicoles sèches

Pelouses calcicoles très sèches

Pelouses et rocailles karstiques

Landes à buis quasi-stables

Landes à Genévriers

Prairies fauchées du Mesobromion

Prairies mesophiles, mesotrophes de fauche

Prairies humides

Forêt de Chêne vert

Falaises

Fiche d'Habitat Naturel

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

	Code	Libellé
Groupe végétal :		Pelouses calcicoles sèches
Syntaxon phytosociologique Alliance : Niveaux inférieurs :		Mesobromion
CORINE biotopes Habitat élémentaire des Cahiers d'Habitats :	34.32	Prairies calcaires semi-arides sub-atlantiques
NATURA 2000 Sous-Habitat Natura 2000 : Habitat générique Natura 2000 :	6210	Pelouses calcicoles meso-xérophiles sub-atlantiques
Statut (intérêt communautaire ou prioritaire) :		Habitat prioritaire

Caractères diagnostiques de l'Habitat :

Caractéristiques stationnelles

Altitude : 185 à 300m	Pente : Terrain plat à faiblement pentu (<25° le plus souvent)	Situation topographique : Plateau, fonds de vallons, pentes faibles	Exposition : Sud-Ouest à Sud-Est
Substrat : calcaire	Sol : Squelettique (souvent moins de 15cm d'épaisseur)	Humidité : Sec, milieux bien drainés	

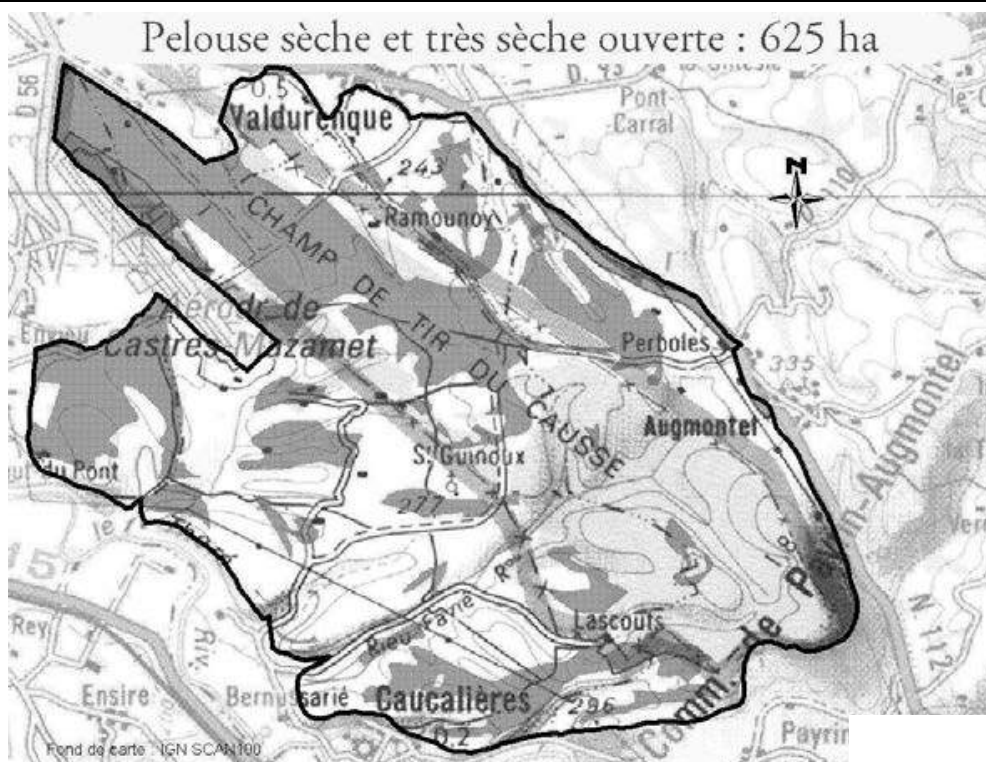
Physionomie, structure :

Physionomie, espèce(s) dominante(s) :

Pelouses à recouvrement moyen, comportant un très grand nombre d'espèces à développement précoce ou tolérantes à la sécheresse.

Eventuellement, milieux associés :

Landes à buis évoluant vers la chênaie pubescente à buis, prairies sèches du Xerobromion



Cortège floristique

Espèces diagnostiques (en gras, celles figurant dans les ouvrages de référence) :

Bromus erectus (Brome érigé)
Brachypodium pinnatum (Brachypode penné)
Festuca lemanii (Fétuque de Léman)
Briza media
Carex flacca (Laîche glauque)
Lotus corniculatus (Lotier corniculé)
Ononis repens (Bugrane rampante)
Ranunculus bulbosus (renoncule bulbeuse)
Sanguisorba minor (Pimprenelle)
Cirsium acaule (Cirse sans tige)
Euphrasia stricta
Potentilla neumanniana
Anthyllis vulneraria (Anthyllide vulnéraire)
Galium verum (Caille lait jaune)
Euphorbia britteni
Hippocrepis comosa (Hippocrépide chevelu)
Helianthemum nummularium
Linum catharticum
Scabiosa columbaria
Carlina corymbosa
Plantago media
Ophrys apifera (Ophrys abeille)
Ophrys scolopax
Ophrys aegirtica
Ophrys insectifera
Ophrys sphegodes
Aceras anthropophorum (Aceras homme pendu)
Anacamptis pyramidalis
Orchis morio (Orchis bouffon)
Orchis picta
Orchis ustulata (Orchis brûlé)
Orchis mascula (Orchis mâle)
Polygala calcarea (Polygale du calcaire)
Teucrium chamedrys (Germandrée petit chêne)
Leontodon hispidus (Liondent hispide)
Seseli montanum (Séséli des montagnes)

Etat de l'Habitat

Typicité / exemplarité

Analyse de l'Habitat et mise en correspondance des nomenclatures :

N° des relevés phytosociologiques correspondants :

28-05-2002—1- relevé 3

11-06-2002—1 – relevés 1 et 2

21-05-2002—1 – relevés 1 et 2

Représentativité

Prépondérance de l'Habitat dans le site et intérêt patrimonial :

Réparti sur le Causse, par suite du pâturage extensif par des ovins, qui a été conduit jusqu'à ces dernières années. Essentiellement présent sur les plateaux et dans les fonds de vallons.

Espèces végétales protégées ou rares :
Ophrys aegirtica (Ophrys du Gers) : rare

Espèces de l'annexe II et IV de la Directive Habitats et de l'annexe I de la Directive Oiseaux :

Annexe 1 directive oiseaux : Oedicnème criard (*Burhinus oedicephalus*), Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Pie Grièche écorcheur (*Lanius colurio*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), Circaète Jean le Blanc, territoires de chasse de l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*), du Circaète Jean – le – Blanc (*Circus gallicus*), du Busard cendré (*Circus pygargus*) et du Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*)
Annexe 2 directive habitats : Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctata* ou *Euplagia quadripunctaria*)

Autres espèces d'insectes, reptiles, oiseaux, mammifères présentes sur le site, présentant un intérêt local ou régional :

Oiseaux : Perdrix rouge (*Alectoris rufa*), Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), Huppe fasciée (*Upupa epops*)

Aspects fonctionnels, dont contact avec d'éventuels autres Habitats de la Directive :

Etat de conservation

Dégradations :

Assez bien conservées jusqu'à ce jour.

Menaces potentielles ::

- mise en culture (retournement et implantation de cultures)
- déprise agricole : l'abandon pastoral entraîne un risque d'appauvrissement floristique, une augmentation du recouvrement du Brachypode et le développement de ligneux (fruticée)
- colonisation par le pin sylvestre (essentiellement sur le terrain militaire)
- dégradation liée à la pratique de sports motorisés

Dynamique de la végétation

Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide, et facteurs de cette dynamique :

En l'absence de pâturage, on assiste à un envahissement par des graminées sociales telles le Brachypode penné, entraînant une grande perte d'espèces floristiques. La fermeture du milieu est ainsi amorcée : elle commence par un envahissement par des fruticées (selon la profondeur du sol : fruticées à *Prunus spinosa* sur les sols les plus épais, landes transitoires à buis et genévrier sur les sols plus squelettiques) évoluant vers la Chênaie pubescente à buis.

Préconisations de gestion

Objectifs généraux de conservation pour l'habitat pelouses sèches :

1 – Maintenir et entretenir les pelouses sèches existantes

✳ Eviter la destruction des pelouses (éviter la mise en culture, le boisement et la dégradation par le passage de véhicules motorisés) ➔ fiche action AH 1

✳ Pérenniser leur existence par une gestion pastorale adéquate : pâturage extensif avec un chargement animal d'environ 0,6 UGB/ha, sans fertilisation minérale avec, si besoin, intervention mécanique pour éliminer les espèces sociales type brachypode qui banalise le milieu ➔ fiches action AH2a et AH 2b

✳ En l'absence de pâturage, gyrobroyage (exemple du terrain militaire) en exportant les résidus hors de la parcelle ➔ fiche action AH 2c

2 – Freiner l'évolution des pelouses sèches vers la lande

✳ Restaurer les pelouses sèches en cours d'enfrichement selon un protocole adapté ➔ fiches action AH2a et AH3a

Objectifs transversaux de conservation :

1 – Maintenir une mosaïque de milieux

✳ les pelouses sèches sont associées aux formations à genévriers, aux formations à buis et aux landes à sparthiers et prunelliers pour former des complexes mosaïqués dynamiques. Pour préserver l'entomofaune et l'avifaune qu'ils abritent, il est important de ne pas effectuer de gyrobroyage systématique mais de maintenir un équilibre cohérent entre ces différentes formations.

2 - Maintien d'une structure bocagère

✳ Entretenir les haies existantes afin de préserver l'entomofaune et l'avifaune ➔ fiche action AH 4

3 – Fauche du centre à la périphérie de la parcelle

✳ Cette technique permet la préservation de la faune nichant dans la parcelle

Fiche d'Habitat Naturel

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

	Code	Libellé
Groupe végétal :		Pelouses calcicoles très sèches
Syntaxon phytosociologique Alliance : Niveaux inférieurs :		Xerobromion erecti
CORINE biotopes Habitat élémentaire des Cahiers d'Habitats :	34.33	Prairies calcicoles sub-atlantiques très sèches
NATURA 2000 Sous-Habitat Natura 2000 : Habitat générique Natura 2000 :	6210	Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles
Statut (intérêt communautaire ou prioritaire) :		Habitat prioritaire

Caractères diagnostiques de l'Habitat :

Caractéristiques stationnelles

Altitude : 180 à 300 m	Pente : 0° à 45 °	Situation topographique : Plateau ou bord de plateau, fortes pentes possibles	Exposition : Sud-est
Substrat : calcaire	Sol : superficiel	Humidité : Très sec	

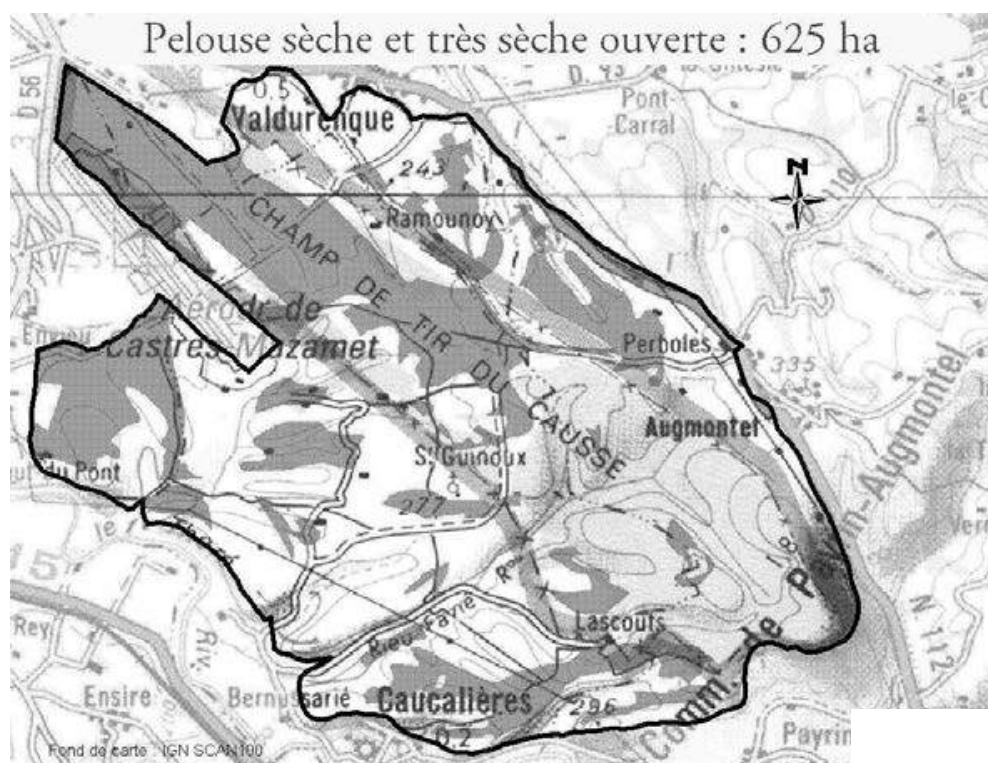
Physionomie, structure :

Physionomie, espèce(s) dominante(s) :

Pelouse ouverte avec de nombreux sous-arbrisseaux, contenant un très grand nombre d'espèces peu exigeantes en eau.

Eventuellement, milieux associés :

Mesobromion, pelouses ou rocaillies karstiques



Cortège floristique

Espèces diagnostiques (en gras, celles figurant dans les ouvrages de référence) :

Bromus erectus (Brome érigé)

Koeleria vallesiana (Koelérie du Valais)

Melica ciliata

Brachypodium pinnatum (Brachypode penné)

Fumana procumbens (Fumana couchée)

Globularia bisnagarica (Globulaire allongée)

Helianthemum apenninum (Hélianthème des Apennins)

Linum tenuifolium

Teucrium chamaedrys (Germandrée petit chêne)

Allium sphaerocephalon (Ail à tête ronde)

Arabis hirsuta

Anthericum liliago

Sedum album

Sedum sediforme (Orpin de Nice)

Acinos arvensis

Hippocrepis comosa

Sanguisorba minor

Potentilla neumanniana

Scabiosa columbaria

Ononis spinosa

Ononis natrix

Stachys dubia

Cephalaria leucantha

Lavandula latifolia

Convolvulus cantabricus

Catananche caerulea

Dorycnium pentaphyllum

Helichrysum stoechas

Festuca lemanii (Fétuque de léman)

Teucrium montanum

Inula montana (Inule des Montagnes)

Ophrys lutea

Ophrys fusca

Leuzea conifera (Leuzée conifère)

Carduncellus mitissimus

Teucrium polium

Etat de l'Habitat

Typicité / exemplarité

Analyse de l'Habitat et mise en correspondance des nomenclatures :

N° des relevés phytosociologiques correspondants :

21-05-2002—1-relevé 3

30-04-2002—1- relevé 2

11-07-2002—1-relevé 2

Représentativité

Prépondérance de l'Habitat dans le site et intérêt patrimonial :

Espèces végétales protégées ou rares :

Espèces de l'annexe II et IV de la Directive Habitats et de l'annexe I de la Directive Oiseaux :

Annexe 1 directive oiseaux : Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Pie Grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), territoires de chasse de l'Aigle botté (*Hieraetus pennatus*), du Circaète Jean – le – Blanc (*Circaetus gallicus*), du Busard cendré (*Circus pygargus*) et du Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*)
Annexe 2 directive habitats : Ecaïlle chinée (*Callimorpha quadripunctata* ou *Euplagia quadripunctaria*)

Autres espèces d'insectes, reptiles, oiseaux, mammifères présentes sur le site, présentant un intérêt local ou régional :

Oiseaux : Perdrix rouge (*Alectoris rufa*), Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), Huppe fasciée (*Upupa epops*)

Aspects fonctionnels, dont contact avec d'éventuels autres Habitats de la Directive :

Etat de conservation

Dégradations :

Menaces :

Dynamique de la végétation

Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide, et facteurs de cette dynamique :

Préconisations de gestion

Objectifs généraux de conservation pour l'habitat pelouses sèches :

1 – Maintenir et entretenir les pelouses sèches existantes

- ✱ Eviter la destruction des pelouses (éviter la mise en culture, le boisement et la dégradation par le passage de véhicules motorisés) → fiche action AH 1
- ✱ Pérenniser leur existence par une gestion pastorale adéquate : pâturage extensif avec un chargement animal d'environ 0,6 UGB/ha, sans fertilisation minérale avec, si besoin, intervention mécanique pour éliminer les espèces sociales type brachypode qui banalise le milieu → fiches action AH2a et AH 2b
- ✱ En l'absence de pâturage, gyrobroyage (exemple du terrain militaire) en exportant les résidus hors de la parcelle → fiche action AH 2c

2 – Freiner l'évolution des pelouses sèches vers la lande

- ✱ Restaurer les pelouses sèches en cours d'enrichissement selon un protocole adapté → fiches action AH2a et AH3a

Objectifs transversaux de conservation :

1 – Maintenir une mosaïque de milieux

- ✱ les pelouses sèches sont associées aux formations à genévriers, aux formations à buis et aux landes à sparthiers et prunelliers pour former des complexes mosaïqués dynamiques. Pour préserver l'entomofaune et l'avifaune qu'ils abritent, il est important de ne pas effectuer de gyrobroyage systématique mais de maintenir un équilibre cohérent entre ces différentes formations.

2 - Maintien d'une structure bocagère

- ✱ Entretenir les haies existantes afin de préserver l'entomofaune et l'avifaune → fiche action AH 4

3 – Fauche du centre à la périphérie de la parcelle

- ✱ Cette technique permet la préservation de la faune nichant dans la parcelle

Fiche d'Habitat Naturel

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

	Code	Libellé
Groupe végétal :		Pelouses et rocaillies karstiques
Syntaxon phytosociologique Alliance : Niveaux inférieurs :		Alysso-Sedion
CORINE biotopes Habitat élémentaire des Cahiers d'Habitats :	34.11	Pelouses medio-européennes sur débris rocheux
NATURA 2000 Sous-Habitat Natura 2000 : Habitat générique Natura 2000 :	6110	Pelouses karstiques karstiques
Statut (intérêt communautaire ou prioritaire) :		Habitat prioritaire

Caractères diagnostiques de l'Habitat :
--

Caractéristiques stationnelles

Altitude : 200 à 300 m	Pente : 0° en sommet de falaise, à 45° dans les fortes pentes	Situation topographique : Sommet de falaises ou de collines, plateaux rocaillieux, pentes avec des petits éboulis	Exposition : Le plus souvent : Sud à Sud-Est
Substrat : calcaire	Sol : Lithosol squelettique, souvent de moins de 5 cm d'épaisseur	Humidité : Très sec et très rapidement drainé en cas de pluie	

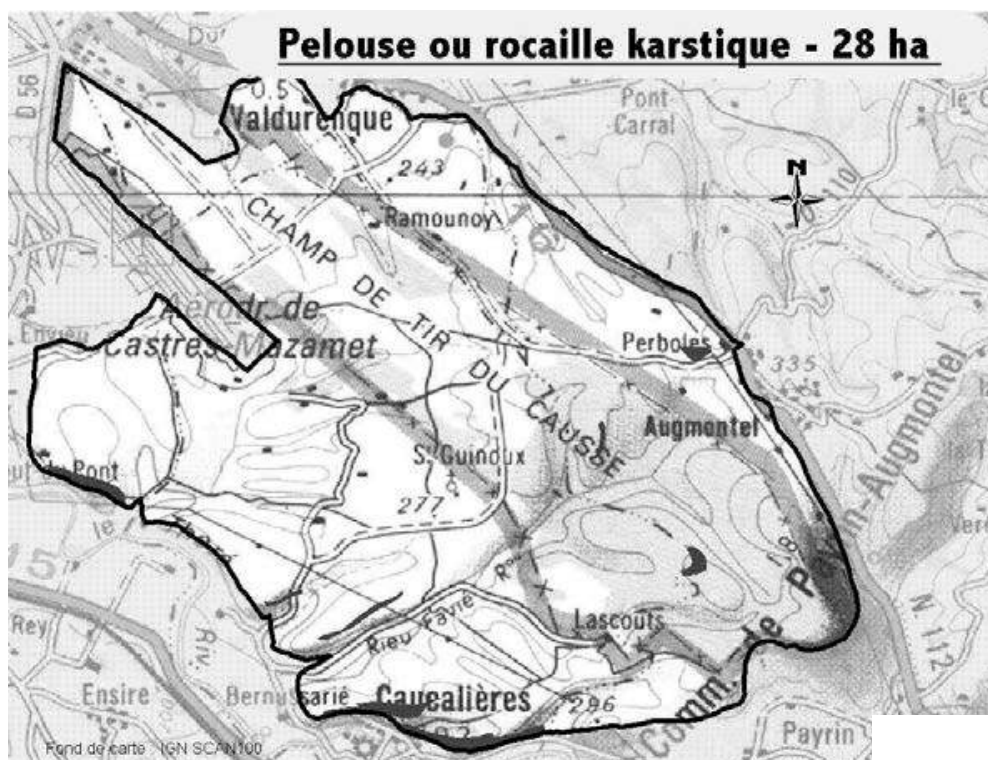
Physionomie, structure :

Physionomie, espèce(s) dominante(s) :

Pelouse ou rocaillie très ouverte à faible recouvrement (le plus souvent inférieur à 60%), réserves hydriques du sol très faibles, drainage rapide en cas de pluie.

Eventuellement, milieux associés :

Xerobromion, falaises et rochers.



Cortège floristique

Espèces diagnostiques (en gras, celles figurant dans les ouvrages de référence) :

Draba verna – (Drave vernale)

Scilla autumnalis (Scille d'automne)

Sedum reflexum (Sedum sediforme)

Sedum album (Orpin blanc)

Tunica prolifera (Œillet prolifère)

Teucrium chamaedrys (Germandrée petit chêne)

Allium spahaerocephalon (Ail à tête ronde)

Stachys recta (Epiaire droite)

Alyssum montanum

Medicago minima (Luzerne naine)

Teucrium botrys (Germandrée botryde)

Sanguisorba minor (Petite Pimprenelle)

Helianthemum apenninum (Hélianthème des Apennins)

Teucrium montanum (Germandrée des montagnes)

Hippocrepis comosa (Hippocrepide chevelue)

Inula montana

Asphodelus ramosus

Anthericum liliago

Ononis minutissima

Melica ciliata

Arenaria controversa

Festuca lemanii

Aphyllantes monspeliensis

Etat de l'Habitat

Typicité / exemplarité

Analyse de l'Habitat et mise en correspondance des nomenclatures :

N° des relevés phytosociologiques correspondants :

06-07-2002—1 – relevé 1

05-07-2002—1 – relevé 1 (rocaïlle en voie de fermeture)

11-06-2002—2 - relevé 2

02-07-2002—1 – relevé 1

Représentativité

Prépondérance de l'Habitat dans le site et intérêt patrimonial :

Espèces végétales protégées ou rares :

Arenaria controversa (Sabline à poils renversés) : protection nationale

Espèces de l'annexe II et IV de la Directive Habitats et de l'annexe I de la Directive Oiseaux :

Annexe 1 directive oiseaux : Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Pie Grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), territoires de chasse de l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*), du Circaète Jean – le – Blanc (*Circaetus gallicus*), du Busard cendré (*Circus pygargus*) et du Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*)

Autres espèces d'insectes, reptiles, oiseaux, mammifères présentes sur le site, présentant un intérêt local ou régional :

Oiseaux : Perdrix rouge (*Alectoris rufa*), Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), Huppe fasciée (*Upupa epops*)

Aspects fonctionnels, dont contact avec d'éventuels autres Habitats de la Directive :

Etat de conservation

Dégradations :

Menaces potentielle:- Dégradation par passage d'engins motorisés

- Fermeture par envahissement par buis et pins (site de la forêt ONF)

Dynamique de la végétation

Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide, et facteurs de cette dynamique :

Préconisations de gestion

Objectifs généraux de conservation pour l'habitat rocailles karstiques :

1 – Maintenir en l'état les rocailles karstiques existantes

- ✱ Eviter la dégradation des rocailles → fiche action AH 1

2 – Restaurer et maintenir la pelouse karstique située dans la forêt militaire du Causse gérée par l'ONF

- ✱ Inscrire la parcelle en série écologique dans le Document de Gestion de la forêt militaire du Causse puis mettre en place un cadre juridique adapté (Réserve Biologique Dirigée)

Objectifs transversaux de conservation :

1 – Maintenir une mosaïque de milieux

- ✱ les pelouses sèches et karstiques sont associées aux formations à genevriers, aux formations à buis et aux landes à sparthiers et prunelliers pour former des complexes mosaïqués dynamiques. Pour préserver l'entomofaune et l'avifaune qu'ils abritent, il est important de ne pas effectuer de gyrobroyage systématique mais de maintenir un équilibre cohérent entre ces différentes formations.

2 - Maintien d'une structure bocagère

- ✱ Entretenir les haies existantes afin de préserver l'entomofaune et l'avifaune → fiche action AH 4

3 – Fauche du centre à la périphérie de la parcelle

- ✱ Cette technique permet la préservation de la faune nichant dans la parcelle

Fiche d'Habitat Naturel

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

	Code	Libellé
Groupe végétal :		Landes à buis quasi-stables
Syntaxon phytosociologique Alliance : Niveaux inférieurs :		
CORINE biotopes Habitat élémentaire des Cahiers d'Habitats :		31.82
NATURA 2000 Sous-Habitat Natura 2000 : Habitat générique Natura 2000 :		5110
Statut (intérêt communautaire ou prioritaire) :		Intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'Habitat :

Caractéristiques stationnelles

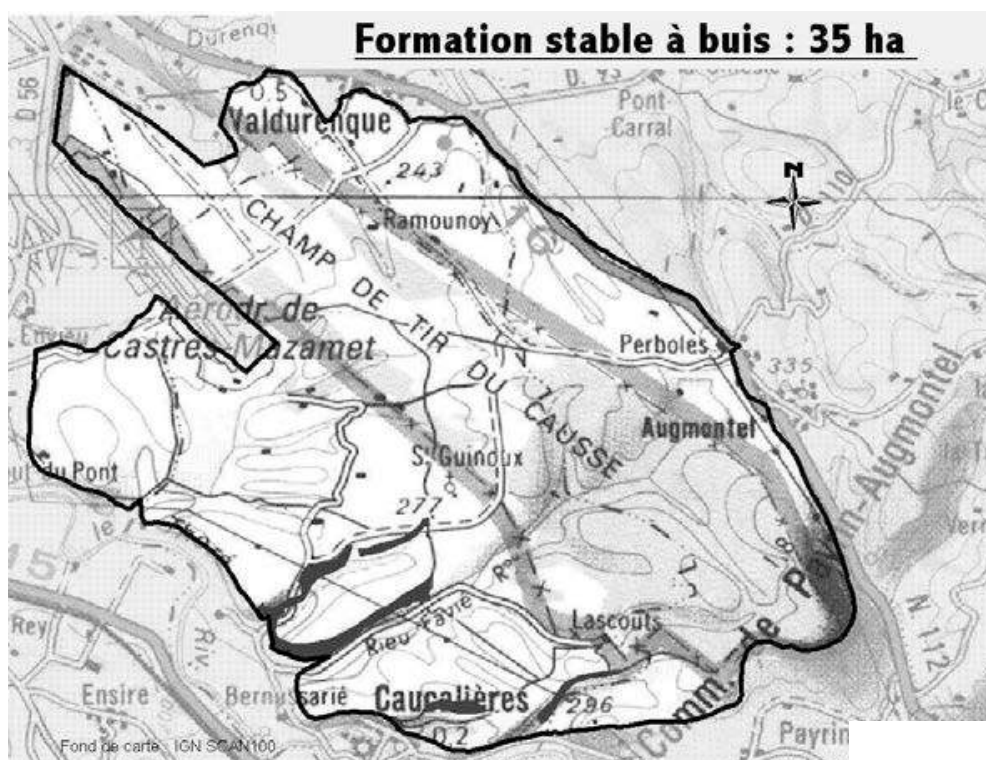
Altitude : 200 à 300 m	Pente :	Situation topographique :	Exposition :
Substrat : calcaire	Sol : lithosol squelettique	Humidité : très sec	

Physionomie, structure :

Physionomie, espèce(s) dominante(s) :

A rattacher aux pelouses et rocaillies karstiques, où l'évolution de la lande à buis est très lente compte tenu de la pauvreté du sol et de sa faible réserve en eau. Par contre, si le sol est plus riche, la lande à buis n'est plus stable et on peut voir s'installer la chénaie pubescente à buis.

Eventuellement, milieux associés :



Cortège floristique

Espèces diagnostiques (en gras, celles figurant dans les ouvrages de référence) :

Buxus sempervirens (Buis)

Rhamnus alaternus

Cornus sanguinea (Cornouiller sanguin)

Fumana procumbens

Teucrium polium

Stachys dubia

Osyris alba

Aphyllantes monspeliensis

Asphodelus ramosus

Hieracium pilosella

Globularia bisnagarica

Convolvulus cantabrica

Anthericum liliago

Stachys recta

Festuca lemanii

Etat de l'Habitat

Typicité / exemplarité

Analyse de l'Habitat et mise en correspondance des nomenclatures :

N° des relevés phytosociologiques correspondants :

25-05-2002—1-tous les relevés

Représentativité

Prépondérance de l'Habitat dans le site et intérêt patrimonial :

Espèces végétales protégées ou rares :

Espèces de l'annexe II et IV de la Directive Habitats et de l'annexe I de la Directive Oiseaux :

Annexe 1 de la directive Oiseaux : Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), territoires de chasse de l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*), du Circaète Jean – le – Blanc (*Circaetus gallicus*), du Busard cendré (*Circus pygargus*) et du Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*)

Autres espèces d'insectes, reptiles, oiseaux, mammifères présentes sur le site, présentant un intérêt local ou régional :

Aspects fonctionnels, dont contact avec d'éventuels autres Habitats de la Directive :

Etat de conservation

Dégradations :

Menaces potentielles : En l'absence d'interventions, la seule menace est l'envahissement par le pin noir, qui, comme le buis, se contente d'un sol très superficiel pour croître.

Dynamique de la végétation

Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide, et facteurs de cette dynamique : stable

Préconisations de gestion

Objectifs généraux de conservation pour l'habitat formations stables à buis :

1 – Maintenir en l'état les formations stables à buis

- ✿ Ne rien entreprendre et s'assurer de leur présence durable

2 – Limiter l'extension du pin noir en le taillant (exemple : zone au dessus de la falaise de Bonnery)

Objectifs transversaux de conservation :

1 – Maintenir une mosaïque de milieux

✿ les pelouses sèches et karstiques sont associées aux formations à genevriers, aux formations à buis et aux landes à sparthiers et prunelliers pour former des complexes mosaïqués dynamiques. Pour préserver l'entomofaune et l'avifaune qu'ils abritent, il est important de ne pas effectuer de gyrobroyage systématique mais de maintenir un équilibre cohérent entre ces différentes formations.

Fiche d'Habitat Naturel

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

	Code	Libellé
Groupe végétal :		Landes à Genévriers
Syntaxon phytosociologique Alliance : Niveaux inférieurs :		
CORINE biotopes Habitat élémentaire des Cahiers d'Habitats :	31.882	Landes à Genévriers
NATURA 2000 Sous-Habitat Natura 2000 : Habitat générique Natura 2000 :	5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
Statut (intérêt communautaire ou prioritaire) :		Intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'Habitat :

Caractéristiques stationnelles

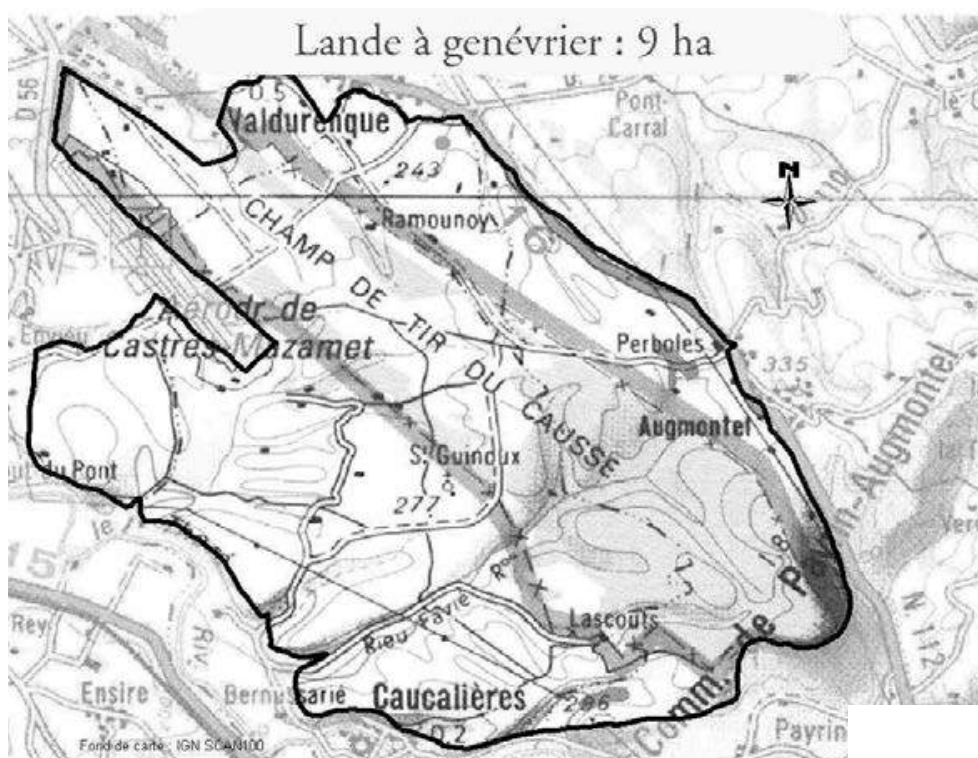
Altitude : 200 à 300 m	Pente : 0 à 30°	Situation topographique : Sur les bords de plateau à pente faible	Exposition : indifférente
Substrat : calcaire	Sol : superficiel	Humidité : sec	

Physionomie, structure :

Physionomie, espèce(s) dominante(s) :

Ces formations sont ici temporaires : elles sont liées au pâturage des pelouses du Mesobromion et constituent un stade pré-forestier, au même titre que les landes à Buis et à Alaterne.

Eventuellement, milieux associés : pelouses sèches



Cortège floristique

Espèces diagnostiques (en gras, celles figurant dans les ouvrages de référence) :

Juniperus communis (Genévrier commun)

Buxus sempervirens

Brachypodium pinnatum (Brachypode penné)

Rubia peregrina (Garance voyageuse)

Etat de l'Habitat

Typicité / exemplarité

Analyse de l'Habitat et mise en correspondance des nomenclatures :

N° des relevés phytosociologiques correspondants :

Aucun qui soit très spécifique ; on peut regarder la fiche 07-04-2002—1- relevé 5-

Représentativité

Prépondérance de l'Habitat dans le site et intérêt patrimonial :

Espèces végétales protégées ou rares :

Espèces de l'annexe II et IV de la Directive Habitats et de l'annexe I de la Directive Oiseaux :

Annexe 1 de la directive Oiseaux : Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), territoires de chasse de l'Aigle botté (*Hieraetus pennatus*), du Circaète Jean – le – Blanc (*Circaetus gallicus*), du Busard cendré (*Circus pygargus*) et du Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*)

Autres espèces d'insectes, reptiles, oiseaux, mammifères présentes sur le site, présentant un intérêt local ou régional :

Aspects fonctionnels, dont contact avec d'éventuels autres Habitats de la Directive :

Etat de conservation

Dégradations :

Menaces : fermeture du milieu et évolution vers la chênaie pubescente en l'absence de pâturage

Dynamique de la végétation

Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide, et facteurs de cette dynamique : **Stade évolutif**

✳ Installation sur des pelouses sèches et donc liaison forte avec les systèmes agropastoraux.

✳ Le Genévrier commun est particulièrement sensible à la lumière et ne supporte pas la concurrence arbustive. Faute de pâturage et d'ouverture du milieu, le Genévrier disparaît et on assiste à une évolution vers un stade forestier (chênaie pubescente). La conservation des landes à Genévriers est directement liée au maintien d'une activité pastorale

Préconisations de gestion

Objectifs généraux de conservation pour l'habitat lande à genévrier :

1 – Maintenir en l'état les landes à Genévriers existantes

✳ Eviter la destruction des landes à Genévriers → fiche action AH 1

2 – Freiner ou éviter leur évolution vers la chênaie pubescente

✳ Pérenniser leur existence par une gestion pastorale adéquate : pâturage extensif avec un chargement animal d'environ 0,6 UGB/ha, sans fertilisation minérale avec, si besoin, intervention mécanique ponctuelle d'éclaircissage permettant la régénération des fourrés → fiches action AH2a et AH 2b

Objectifs transversaux de conservation :

1 – Maintenir une mosaïque de milieux

✳ les pelouses sèches et karstiques sont associées aux formations à Genévriers, aux formations à buis et aux landes à sparthiers et prunelliers pour former des complexes mosaïqués dynamiques. Pour préserver l'entomofaune et l'avifaune qu'ils abritent, il est important de ne pas effectuer de gyrobroyage systématique mais de maintenir un équilibre cohérent entre ces différentes formations.

Fiche d'Habitat Naturel

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

	Code	Libellé
Groupe végétal :		Prairies fauchées du Mesobromion
Syntaxon phytosociologique Alliance : Niveaux inférieurs :		Mesobromion
CORINE biotopes Habitat élémentaire des Cahiers d'Habitats :	34.32	Prairies calcaires semi-arides sub-atlantiques
NATURA 2000 Sous-Habitat Natura 2000 : Habitat générique Natura 2000 :	6210	Pelouses calcicoles meso-xérophiles sub-atlantiques
Statut (intérêt communautaire ou prioritaire) :		Habitat prioritaire

Caractères diagnostiques de l'Habitat :

Caractéristiques stationnelles

Altitude : 230 m	Pente : faible	Situation topographique : Fond de vallon	Exposition : variable
Substrat : calcaire	Sol : calcosol	Humidité : Faible à moyenne	

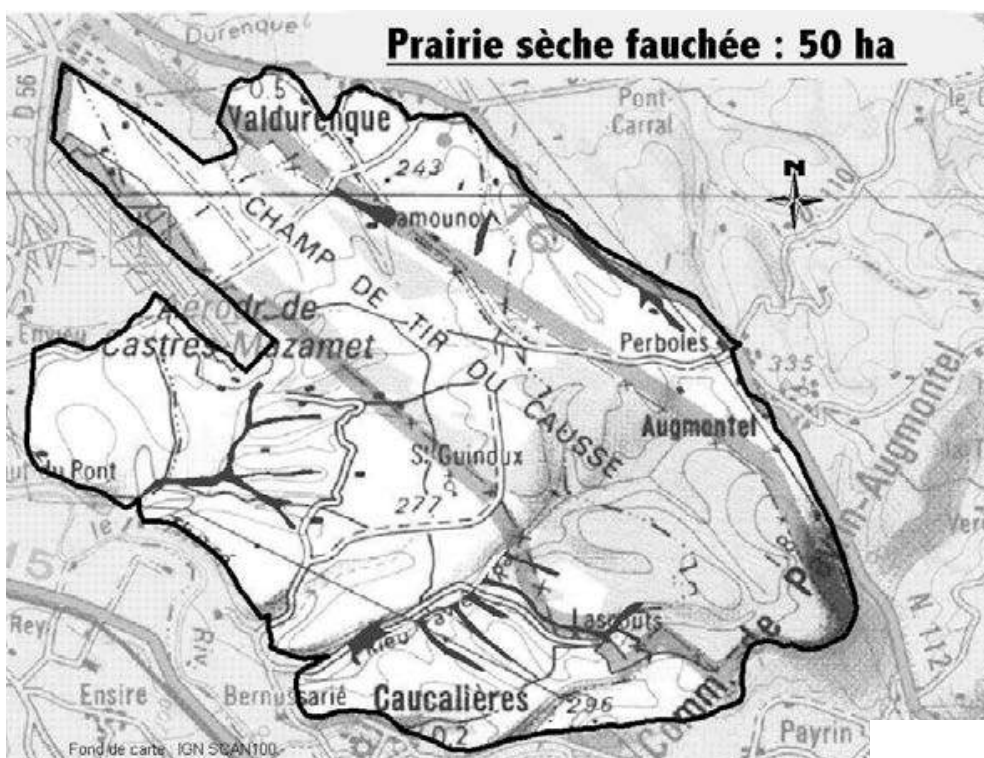
Physionomie, structure :

Physionomie, espèce(s) dominante(s) :

Prairies sèches fauchées et pâturées, en fond de vallon

Eventuellement, milieux associés :

Pelouses du mesobromion ; prairies humides



Cortège floristique

Espèces diagnostiques (en gras, celles figurant dans les ouvrages de référence) :

Bromus erectus (Brôme érigé)
Bellis perennis (Pâquerette vivace)
Centaurea jacea (Centaurée jacée)
Dactylis glomerata
Festuca gr rubra
Filipendula vulgaris
Gallium verum (caille lait jaune)
Geranium columbinum (Géranium des colombes)
Leucanthemum vulgare (Marguerite)
Lotus corniculatus (Lotier corniculé)
Prunella laciniata
Trifolium pratense
Trifolium repens
Rhinanthus minor
Anacamptis pyramidalis (Brunelle laciniée)
Serapias lingua
Orchis ustulata (Orchis brûlé)
Briza media
Euphrasia officinalis

Etat de l'Habitat

Typicité / exemplarité

Analyse de l'Habitat et mise en correspondance des nomenclatures :

N° des relevés phytosociologiques correspondants :

28 – 05 – 2002 – 1 – relevé 3

11 – 07 – 2002 – 1 – relevé 1

Représentativité

Prépondérance de l'Habitat dans le site et intérêt patrimonial :

Espèces végétales protégées ou rares :

Espèces de l'annexe II et IV de la Directive Habitats et de l'annexe I de la Directive Oiseaux :

Annexe 1 directive oiseaux : Oedicnème criard (*Burhinus oedicephalus*), Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Pie Grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), territoires de chasse de l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*), du Circaète Jean – le – Blanc (*Circus gallicus*), du Busard cendré (*Circus pygargus*) et du Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*)

Annexe 2 directive habitats : Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctata* ou *Euplagia quadripunctaria*)

Autres espèces d'insectes, reptiles, oiseaux, mammifères présentes sur le site, présentant un intérêt local ou régional :

Aspects fonctionnels, dont contact avec d'éventuels autres Habitats de la Directive :

Etat de conservation

Dégradations :

Menaces :

- mise en culture (retournement et implantation de cultures)
- déprise agricole : l'abandon pastoral entraîne un risque d'appauvrissement floristique, une augmentation du recouvrement du Brachypode et le développement de ligneux (fruticée)
- colonisation par le pin sylvestre (essentiellement sur le terrain militaire)
- dégradation liée à la pratique de sports motorisés

Dynamique de la végétation

Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide, et facteurs de cette dynamique :

En l'absence de pâturage, envahissement par le brachypode penné puis par des fruticées évoluant vers la Chênaie pubescente à buis.

(selon la profondeur du sol : fruticées à *Prunus spinosa* sur les sols les plus épais, landes transitoires à buis et genévrier sur les sols plus squelettiques).

Préconisations de gestion

Objectifs généraux de conservation pour l'habitat pelouses sèches fauchées:

1 – Maintenir et entretenir les pelouses sèches existantes

- ✱ Eviter la destruction des pelouses (éviter la mise en culture, le boisement et la dégradation par le passage de véhicules motorisés) → fiche action AH 1
- ✱ Maintenir la fauche de ces prairies avec possibilité de pâturage ultérieur → fiche action AH 7
- ✱ Limiter la fertilisation minérale azotée à 30 Unités et si possible la supprimer → fiche action AH 7
- ✱ Privilégier une fauche tardive : une fauche postérieure au 1^{re} juin permet la fructification des orchidées → fiche action AH 8

2 – Freiner l'évolution des pelouses sèches vers la lande

- ✱ Restaurer les pelouses sèches en cours d'enfrichement selon un protocole adapté → fiches action AH2a et AH3a

Objectifs transversaux de conservation :

1 – Maintenir une mosaïque de milieux

- ✱ les pelouses sèches sont associées aux formations à genévriers, aux formations à buis et aux landes à sparthiers et prunelliers pour former des complexes mosaïqués dynamiques. Pour préserver l'entomofaune et l'avifaune qu'ils abritent, il est important de ne pas effectuer de gyrobroyage systématique mais de maintenir un équilibre cohérent entre ces différentes formations.

2 - Maintien d'une structure bocagère

- ✱ Entretenir les haies existantes afin de préserver l'entomofaune et l'avifaune → fiche action AH 4

3 – Fauche du centre à la périphérie de la parcelle

- ✱ Cette technique permet la préservation de la faune nichant dans la parcelle

Fiche d'Habitat Naturel

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

	Code	Libellé
Groupe végétal :		Prairies mesophiles, mesotrophes de fauche
Syntaxon phytosociologique Alliance : Niveaux inférieurs :		Arrhenatheretea
CORINE biotopes Habitat élémentaire des Cahiers d'Habitats :	38.21	Prairies de fauche atlantiques
NATURA 2000 Sous-Habitat Natura 2000 : Habitat générique Natura 2000 :	6510	Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques
Statut (intérêt communautaire ou prioritaire) :		Intérêt communautaire

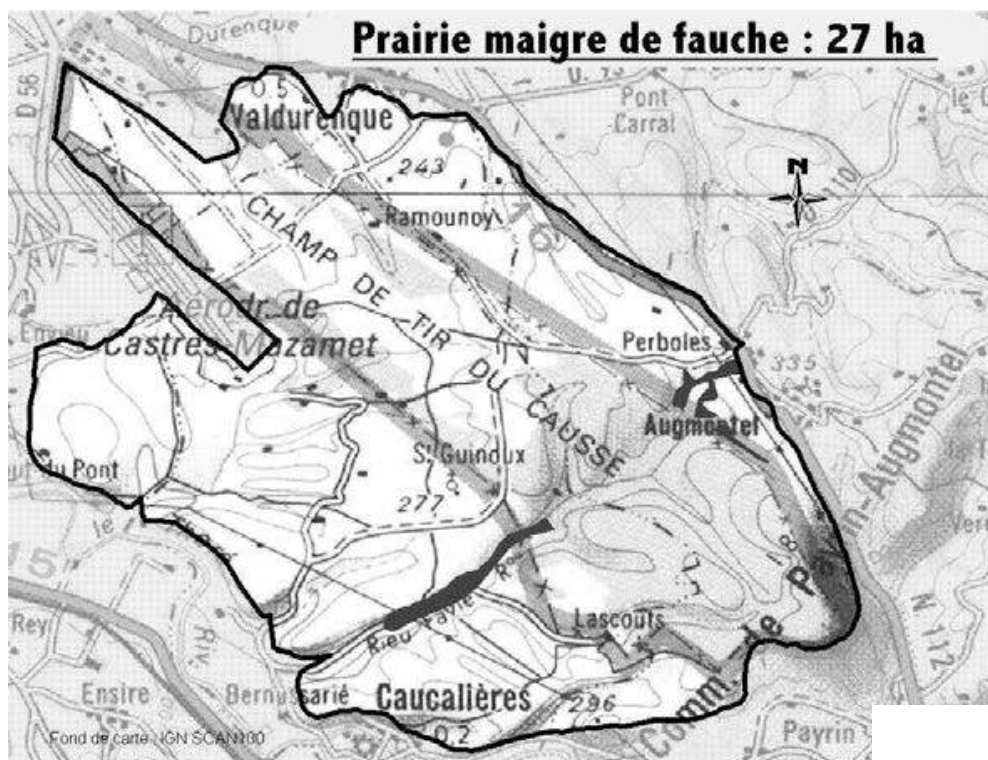
Caractères diagnostiques de l'Habitat :

Caractéristiques stationnelles

Altitude : 250 m	Pente : faible	Situation topographique : Fond de vallon humide	Exposition : variable
Substrat : alluvions	Sol :	Humidité : moyenne	

Physionomie, structure :

Physionomie, espèce(s) dominante(s) : Prairie élevée et dense. La stratification est nette et sépare les plus hautes herbes (graminées élevées, ombellifères, composées...) des herbes plus basses (petites graminées, herbes à tiges rampantes, plantes annuelles). La présence de nombreuses dicotylédones attire les pollinisateurs.



Cortège floristique

Espèces diagnostiques (en gras, celles figurant dans les ouvrages de référence) :

Anthoxanthum odoratum

Centaurea jacea (Centaurée jacée)

Dactylis glomerata (Dactyle aggloméré)

Orchis laxiflora (Orchis à fleurs lâches)

Orchis purpurea

Ophrys scolopax

Ranunculus bulbosus (Renoncule bulbeuse)

Bellis perennis (pâquerette)

Colchicum autumnale

Etat de l'Habitat

Typicité / exemplarité

Analyse de l'Habitat et mise en correspondance des nomenclatures :

N° des relevés phytosociologiques correspondants :

28 – 05 – 2002 - 1

Représentativité

Prépondérance de l'Habitat dans le site et intérêt patrimonial :

Uniquement en fond de vallon

Espèces végétales protégées ou rares :

aucune

Espèces de l'annexe II et IV de la Directive Habitats et de l'annexe I de la Directive Oiseaux :

Annexe 1 directive oiseaux : Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Pie Grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Bruant ortolan (*Emberizahortulana*), territoires de chasse de l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*), du Circaète Jean – le – Blanc (*Circaetus gallicus*), du Busard cendré (*Circus pygargus*) et du Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*)

Annexe 2 directive habitats : Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctata* ou *Euplagia quadripunctaria*)

Autres espèces d'insectes, reptiles, oiseaux, mammifères présentes sur le site, présentant un intérêt local ou régional :

Oiseaux : Perdrix rouge (*Alectoris rufa*), Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), Huppe fasciée (*Upupa epops*)

Aspects fonctionnels, dont contact avec d'éventuels autres Habitats de la Directive :

Etat de conservation

Dégradations :

Menaces potentielles : Les changements de pratiques à savoir :

- La déprise agricole ou l'abandon (évolution vers le stade préforestier)
- Le retournement
- L'excès de fertilisation (perte de valeur patrimoniale : prairies grasses et uniformes en graminées)
- Le boisement en résineux
- Le surpâturage (biodiversité moindre : disparition des plantes à fleurs inadaptées et perte du cortège entomologique)

Dynamique de la végétation

Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide, et facteurs de cette dynamique :

Préconisations de gestion

Objectifs généraux de conservation pour l'habitat pelouses maigres de fauche:

1 – Maintenir et entretenir les prairies maigres de fauche existantes

- ✱ Eviter la destruction des prairies maigres de fauche (éviter la mise en culture, le boisement et la dégradation par le passage de véhicules motorisés) → fiche action AH 1
- ✱ Maintenir la fauche de ces prairies avec possibilité de pâturage ultérieur → fiche action AH 7
- ✱ Limiter la fertilisation minérale azotée à 30 Unités et si possible la supprimer → fiche action AH 7
- ✱ Privilégier une fauche tardive : une fauche postérieure au 1^{re} juin permet la fructification des orchidées → fiche action AH 8

2 – Freiner l'évolution des pelouses sèches vers la lande

- ✱ Restaurer les pelouses sèches en cours d'enrichissement selon un protocole adapté → fiches action AH2a et AH3a

Objectifs transversaux de conservation :

1 - Maintien d'une structure bocagère

- ✱ Entretenir les haies existantes afin de préserver l'entomofaune et l'avifaune → fiche action AH 4

2 – Fauche du centre à la périphérie de la parcelle

- ✱ Cette technique permet la préservation de la faune nichant dans la parcelle

Fiche d'Habitat Naturel

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

	Code	Libellé
Groupe végétal :		Prairies humides
Syntaxon phytosociologique Alliance : Niveaux inférieurs :		Tetragonolobo-Mesobromenion
CORINE biotopes Habitat élémentaire des Cahiers d'Habitats :	34.324	Prairie humide riche en Orchidées
NATURA 2000 Sous-Habitat Natura 2000 :	6210	
Habitat générique Natura 2000 :		
Statut (intérêt communautaire ou prioritaire) :		prioritaire

Caractères diagnostiques de l'Habitat :

Caractéristiques stationnelles

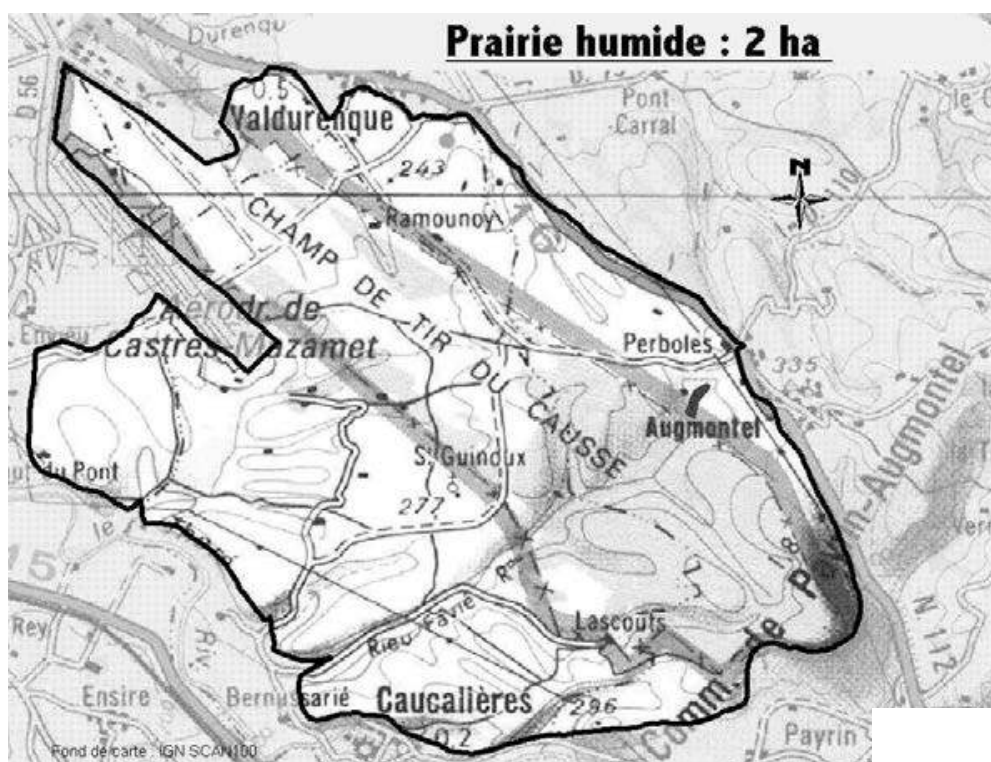
Altitude : 240 m	Pente : faible	Situation topographique : En fond de vallon	Exposition : Sud-est
Substrat : Argiles à graviers avec colluvions calcaires	Sol : hydromorphe	Humidité : Assez forte	

Physionomie, structure :

Physionomie, espèce(s) dominante(s) :

Prairie humide contenant un très grand nombre d'Orchidées

Eventuellement, milieux associés :



Cortège floristique

Espèces diagnostiques (en gras, celles figurant dans les ouvrages de référence) :

Dactylorhiza incarnata

Ophioglossum vulgatum (**ophioglosse langue de serpent**)

Serapias lingua

Serapias vomeracea

Gymnadenia conopsea (gymnadmie moucheron)

Coeloglossum viride (Orchis grenouille)

Dactylorhiza fuschii

Epipactis palustris (Epipactis des marais)

Orchis laxiflora (Orchis à fleurs lâches)

Equisetum arvense

Colchicum autumnale

Etat de l'Habitat

Typicité / exemplarité

Analyse de l'Habitat et mise en correspondance des nomenclatures :

N° des relevés phytosociologiques correspondants :

28-05-2002—1- relevés 4 et 5

Représentativité

Prépondérance de l'Habitat dans le site et intérêt patrimonial : Ce site est le seul du Tarn pour l'Epipactis des Marais

Espèces végétales protégées ou rares :

Espèces de l'annexe II et IV de la Directive Habitats et de l'annexe I de la Directive Oiseaux :

Annexe 1 directive oiseaux : Oedicnème criard (*Burhinus oedicephalus*), Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Pie Grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), territoires de chasse de l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*), du Circaète Jean – le – Blanc (*Circaetus gallicus*), du Busard cendré (*Circus pygargus*) et du Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*)

Autres espèces d'insectes, reptiles, oiseaux, mammifères présentes sur le site, présentant un intérêt local ou régional :

Oiseaux : Perdrix rouge (*Alectoris rufa*), Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), Huppe fasciée (*Upupa epops*)

Aspects fonctionnels, dont contact avec d'éventuels autres Habitats de la Directive :

Etat de conservation

Dégradations : bon état de conservation lié à la pratique actuelle (fauche et pâturage bovin)

Menaces :

Dynamique de la végétation

Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide, et facteurs de cette dynamique :

Préconisations de gestion

Objectifs généraux de conservation pour l'habitat Prairie humide riche en orchidées :

1 – Maintenir et entretenir la Prairie humide

- ✱ Eviter la destruction de la prairie (éviter la mise en culture, le boisement et la dégradation par le passage de véhicules motorisés) ➔ fiche action AH 6
- ✱ Maintenir le caractère humide de la prairie : ne pas drainer
- ✱ Pérenniser son existence par une gestion pastorale adéquate : pâturage extensif avec un chargement animal d'environ 0,6 à 1 UGB/ha, sans fertilisation minérale azotée, fauche ➔ fiches action AH2a et AH 7

Objectifs transversaux de conservation :

1 - Maintien d'une structure bocagère

- ✱ Entretenir les haies existantes afin de préserver l'entomofaune et l'avifaune ➔ fiche action AH 4

2 – Fauche du centre à la périphérie de la parcelle

- ✱ Cette technique permet la préservation de la faune nichant dans la parcelle

Fiche d'Habitat Naturel

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

	Code	Libellé
Groupe végétal :		Forêt de Chêne vert
Syntaxon phytosociologique Alliance : Niveaux inférieurs :		Quercion ilicis
CORINE biotopes Habitat élémentaire des Cahiers d'Habitats :	45.3	Forêts meso- et supra-méditerranéennes de Chênes verts
NATURA 2000 Sous-Habitat Natura 2000 : Habitat générique Natura 2000 :	9340-10 9340	Yeuseraies aquitaines Yeuseraie calcicole
Statut (intérêt communautaire ou prioritaire) :		Intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'Habitat :

Caractéristiques stationnelles

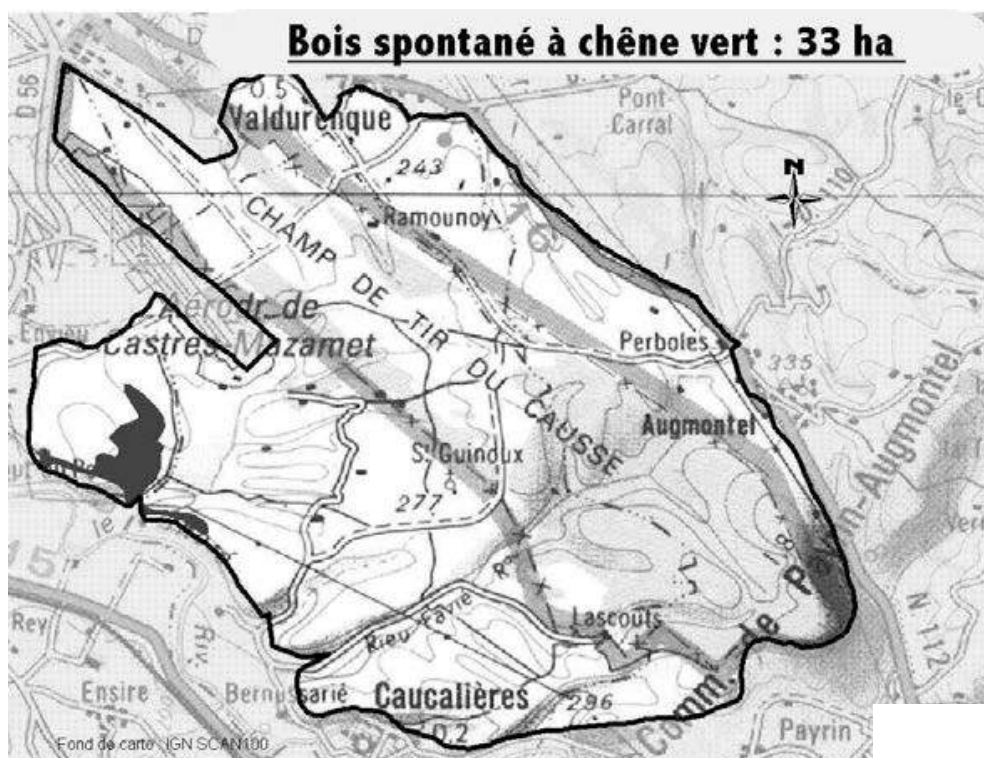
Altitude : 180 à 250 m	Pente : 10° à 40°	Situation topographique : A flanc de colline, au dessus de la falaise qui surplombe le Thoré	Exposition : Globalement sud-est
Substrat : Calcaire lacustre	Sol : Calcaire superficiel (10 à 30 cm d'épaisseur)	Humidité : sec	

Physionomie, structure :

Physionomie, espèce(s) dominante(s) :
Bois composé à 90% de Chêne vert.

Eventuellement, milieux associés :

Pelouses sèches voisines, falaises et pentes rocailleuses calcaires



Cortège floristique

Espèces diagnostiques (en gras, celles figurant dans les ouvrages de référence) :

Quercus humilis

Acer monspessulanum (Erable de Montpellier)

Rubia peregrina (Garance voyageuse)

Osyris alba (Osyris alba)

Viburnum lantana (Viorne lantane)

Lonicera periclymenum (Chèvrefeuille)

Carex flacca (Laîche glauque)

Brachypodium sylvaticum (Brachypode des bois)

Rhamnus alaternus (Nerprun alaterne)

Spartium junceum (genêt d'Espagne)

Asparagus acutifolius

Vincetoxicum hirundinaria (Dompte venin)

Etat de l'Habitat

Typicité / exemplarité

Analyse de l'Habitat et mise en correspondance des nomenclatures

Bois dense et homogène en son centre, largement dominé par le Chêne vert. Celui-ci reste présent en formant des prés-bois dans les pelouses du Mesobromion et du Xerobromion voisines, avec perte de densité du Chêne vert au fur et à mesure qu'on s'éloigne du noyau forestier. Le Chêne vert est également présent et assez dense dans la falaise ou les fortes pentes rocailleuses qui surplombent la rivière Thoré.

N° des relevés phytosociologiques correspondants :

02-05-2002 -- 1 – relevé 3

11-06-2002 – 2 – relevé

autres relevés sur mêmes fiches pour habitats en contact.

Représentativité

Prépondérance de l'Habitat dans le site et intérêt patrimonial :

Bois et pré-bois isolés sur le site. Intérêt seulement pour le département du Tarn, dans lequel les formations denses de Chêne vert sont rares (une autre seulement, près de Larroque, en vallée de la Vère).

Espèces végétales protégées ou rares :

Aucune

Espèces de l'annexe II et IV de la Directive Habitats et de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Autres espèces d'insectes, reptiles, oiseaux, mammifères présentes sur le site, présentant un intérêt local ou régional

Lézard ocellé (*Lacerta lepida*) – espèce méditerranéenne

Aspects fonctionnels, dont contact avec d'éventuels autres Habitats de la Directive :

Etat de conservation

Dégradations :

Aucune récente

Menaces :

Le seul vrai risque est la coupe à blanc.

Potentiellement existe le risque d'incendie

Dynamique de la végétation

Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide, et facteurs de cette dynamique

Le Chêne vert semble en lente extension le long de la falaise, en allant vers Bonnery.

Préconisations de gestion

Objectifs généraux de conservation pour l'habitat bois de chênes verts :

- Ne pas pratiquer de coupe à blanc sur l'ensemble de la surface.
- Si les propriétaires expriment la volonté de réaliser des coupes, privilégier la coupe de taillis (par bouquets ou parquets) avec possibilité de maintenir quelques arbres pieds francs bien conformés. L'âge d'exploitation préconisé pour le taillis peut se situer à partir de 30 ans. Afin d'avoir une gestion cohérente et raisonnée de ce bois, l'idéal serait d'inciter les propriétaires concernés à élaborer un Plan Simple de Gestion prenant en compte ces aspects environnementaux → fiche action AH 10
- Maintenir un pâturage extensif au voisinage et dans le sous bois de Chêne vert tout en veillant au renouvellement du peuplement, à la gradation des classes d'âge (mise en défens des zones récemment exploitées), au maintien de la diversité arbustive du sous étage → fiche action AH 11
- A titre expérimental, pourraient être menés des essais de taillis fureté ainsi que, pour son intérêt biologique (coléoptères saproxylophages), un essai de vieillissement au delà de l'âge d'exploitabilité d'un bouquet de taillis éclaircis .

Fiche d'Habitat Naturel

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

	Code	Libellé
Groupe végétal :		Falaises
Syntaxon phytosociologique Alliance : Niveaux inférieurs :		Adiantion
CORINE biotopes Habitat élémentaire des Cahiers d'Habitats :	62.1	
NATURA 2000 Sous-Habitat Natura 2000 :	8210	
Habitat générique Natura 2000 :		
Statut (intérêt communautaire ou prioritaire) :		Intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'Habitat :

Caractéristiques stationnelles

Altitude : 200 à 300 m	Pente : 45° à 90 °, parfois en surplomb	Situation topographique : Essentiellement : bordure sud surplombant le Thoré	Exposition : Sud à Sud-Est
Substrat : Calcaire lacustre	Sol : Inexistant (fissures des rochers) à lithosol de pente.	Humidité : Très sec	

Physionomie, structure :

Physionomie, espèce(s) dominante(s) :

Eventuellement, milieux associés :



Cortège floristique

Espèces diagnostiques (en gras, celles figurant dans les ouvrages de référence) :

Adiantum capillus veneris (Capillaire de Montpellier)

Asplenium ceterach

Asplenium trichomanes (Capillaire des murailles)

Pistacia terebinthus (Pistachier térébinthe)

Acer monspessulanum (Erable de Montpellier)

Jasminus fruticans

Sedum sediforme

Etat de l'Habitat

Typicité / exemplarité

Analyse de l'Habitat et mise en correspondance des nomenclatures :

N° des relevés phytosociologiques correspondants :

04-07-2002—1 – relevé 3

Représentativité

Prépondérance de l'Habitat dans le site et intérêt patrimonial :

Espèces végétales protégées ou rares :

Espèces de l'annexe II et IV de la Directive Habitats et de l'annexe I de la Directive Oiseaux :

Grand Duc d'Europe (*Bubo bubo*)

Potentiellement Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)

Autres espèces d'insectes, reptiles, oiseaux, mammifères présentes sur le site, présentant un intérêt local ou régional :

Pigeon colombin (*Columba oenas*), Moineau souldie (*Petronia petronia*), grand Corbeau (*Corvus corax*)

Aspects fonctionnels, dont contact avec d'éventuels autres Habitats de la Directive :

Etat de conservation

Dégradations observées: aucune

Menaces potentielles : De façon générale, sur ce type d'habitat une menace serait la mise en place d'équipements pour l'escalade. Cependant, sur le site de Caucalières, le calcaire, gélif et sans fissure, ne se prête pas à ce genre d'activités

Dynamique de la végétation

Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide, et facteurs de cette dynamique :

Préconisations de gestion

Objectifs généraux de conservation pour l'habitat falaises :

- Maintien en l'état
- Si le besoin émerge au niveau local, lancer une démarche de concertation (escalade, spéléologie) pour déterminer les zones et les périodes potentielles d'activités

Annexe 1b

Fiches Habitats d'espèces

Fiche Espèces

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

GRAND RHINOLOPHE *Rhinolophus ferrumequinum*



STATUT DE PROTECTION

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable
- Liste rouge UICN : risque faible.

HABITATS - ECOLOGIE

- **Les gîtes**
 - troglodytes en période d'hibernation ;
 - anthropophiles en période de reproduction.
- **Terrain de chasse**
 - Paysages semi ouverts avec haies, bosquets, près bois ;
 - chasse préférentiellement sur les lisières ; la proximité d'eau semble être également importante.
- **Régime alimentaire**
 - à base de papillons nocturnes, de gros coléoptères, « bousiers »

STATUT SUR LE SITE

- Mal connu, à préciser.

SITUATION SUR LE SITE

- **Menaces :**
 - Mise en culture du Causse ;
 - enrichissement du Causse consécutif la baisse de la pression du pâturage ;
 - manque de gîtes de reproduction ;
 - boisement de conifères.
 - **Incidences possibles des pratiques actuelles :** globalement défavorables pour les raisons évoquées au point précédent.
 - **Préconisations de gestion :**
 - favoriser le maintien du pâturage extensif en proposant des traitements sanitaires non nocifs pour les « bousiers ».
 - favoriser le maintien des prairies de fauche ;
 - maintenir et développer le réseau de haies.
-

Fiche Espèces

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

PETIT RHINOLOPHE *Rhinolophus hipposideros*



STATUT DE PROTECTION

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable
- Liste rouge UICN : risque faible.

HABITATS - ECOLOGIE

- **Les gîtes**
 - o troglodytes en période d'hibernation ;
 - o anthropophiles en période de reproduction ;
- **Terrain de chasse**
 - o Paysages semi ouverts composés de forêts de feuillus et de zones de pâturages extensifs ; landes, friches, vieux vergers, etc.
- **Régime alimentaire**
 - o

STATUT SUR LE SITE

- Mal connu, à préciser.

SITUATION SUR LE SITE

- **Menaces**
 - o Mise en culture du Causse ;
 - o enrichissement du Causse consécutif la baisse de la pression du pâturage ;
 - o manque de gîtes de reproduction ;
 - o boisement de conifères.
 - **Incidences possibles des pratiques actuelles** : globalement défavorables pour les raisons évoquées au point précédent.
 - **Préconisations de gestion**
 - o favoriser le maintien du pâturage extensif ;
 - o favoriser le maintien des prairies de fauche ;
 - o maintenir et développer le réseau de haies.
-

Fiche Espèces

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

PETIT MURIN *Myotis blythi*



STATUT DE PROTECTION

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable
- Liste rouge UICN : risque faible.

HABITATS - ECOLOGIE

- **Les gîtes**
 - Troglaphiles en reproduction et hibernation ; falaises, fissures des vieux ponts des ruines en période d'activité.
- **Terrain de chasse**
 - Terrain ouvert ou sous bois peu dense, friches de hautes herbes, pelouses avec pâturage extensif, prairies de fauche, etc.
- **Régime alimentaire**
 - Gros coléoptères, criquets et sauterelles, qu'il capture au sol ; papillons

STATUT SUR LE SITE

- Inconnu

SITUATION SUR LE SITE

- **Menaces**
 - Mise en culture du Causse ;
 - enrichissement du Causse consécutif la baisse de la pression du pâturage ;
 - manque de gîtes de reproduction ;
 - boisement de conifères.
 - **Incidences possibles des pratiques actuelles** : globalement défavorables pour les raisons évoquées au point précédent.
 - **Préconisations de gestion**
 - favoriser le maintien du pâturage extensif en proposant des traitements sanitaires non nocifs pour les « bousiers »;
 - favoriser le maintien des prairies de fauche ;
 - maintenir et développer le réseau de haies.
-

Fiche Espèces

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 **FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière**

VESPERTILION À OREILLES ÉCHANCRÉES *Myotis emarginatus*



STATUT DE PROTECTION

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable
- Liste rouge UICN : risque faible.

HABITATS - ECOLOGIE

- **Les gîtes**
 - arboricoles en période d'activité ;
 - arboricoles et/ou troglodytes en hiver
- **Terrain de chasse**
 - milieu forestier à dominance de feuillus dans les ripisylves, les bocages, les prés bois
- **Régime alimentaire**
 -

STATUT SUR LE SITE

- Mal connu, à préciser.

SITUATION SUR LE SITE

- **Menaces**
 - Mise en culture du Causse ;
 - enrichissement du Causse consécutif la baisse de la pression du pâturage ;
 - manque de gîtes de reproduction ;
 - boisement de conifères.
 - **Incidences possibles des pratiques actuelles** : globalement défavorables pour les raisons évoquées au point précédent.
 - **Préconisations de gestion**
 - favoriser le maintien du pâturage extensif ;
 - favoriser le maintien des prairies de fauche ;
 - maintenir et développer le réseau de haies.
-

Fiche Espèces

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

MINIOPTÈRE DE SCHREIBER *Miniopterus schreibersi*



STATUT DE PROTECTION

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable
- Liste rouge UICN : risque faible.

HABITATS - ECOLOGIE

- **Les gîtes**
 - Gîtes troglodytes tout au long de l'année, même si des colonies de reproduction sont connues dans des bâtiments.
- **Terrain de chasse**
 - Données disponibles « anecdotiques » et ne permettant pas de se faire une idée cohérente.
- **Régime alimentaire**
 - A base de papillons nocturnes semble-t-il.

STATUT SUR LE SITE

- Mal connu, à préciser.

SITUATION SUR LE SITE

- **Menaces**
 - Mise en culture du Causse ;
 - enrichissement du Causse consécutif la baisse de la pression du pâturage ;
 - manque de gîtes de reproduction ;
 - boisement de conifères.
 - **Incidences possibles des pratiques actuelles** : globalement défavorables pour les raisons évoquées au point précédent.
 - **Préconisations de gestion**
 - favoriser le maintien du pâturage extensif ;
 - favoriser le maintien des prairies de fauche ;
 - maintenir et développer le réseau de haies.
-

Fiche Espèces

Document d'Objectifs du site NATURA 2000 FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière

Le Lucane Cerf Volant (*Lucanus cervus*)



Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Lucanidae

Directive Habitats : annexe 2

Habitats de l'annexe 1 de la directive Habitats associés : habitats présentant des souches et de vieux arbres dépérissant

9340 – bois de chênes verts

Description de l'espèce :

- Le plus grand coléoptère d'Europe (taille des adultes : 30 à 80 mm)
- Son corps est noir
- Chez le mâle, la tête est pourvue de mandibules brun rouge rappelant des bois de cerf ; la femelle a des mandibules courtes.

Caractères biologiques :

- **Ponte :** dans les troncs des vieux arbres
- **Larve :** elle est relativement inactive et sa vie larvaire dure 4 à 5 ans. Elle se nourrit de bois pourri (dans les racines ou les souches de vieux chênes)
- **Adulte :** les adultes mâles sont observés de mai à juillet.

Ecologie :

- **Milieu favorable :** bois et forêt de feuillus, bocages anciens, arbres morts ou en décomposition
- **Espèces ou genres associés favorables :** chênes (*Quercus* sp) et autres feuillus

Prise en compte de l'espèce dans la gestion :

La préservation de l'espèce est liée à la présence de vieux arbres morts ou pourrissants, lieux de vie incontournables.

Menaces principales sur le site :

- **Présentes :** néant
- **Potentielles :** élimination des souches et dévitalisation ; coupe rase sur de grandes surfaces

Actions prévues pour la conservation de l'espèce :

- Conservation de vieux arbres morts ou pourrissants et de souches

Fiche Espèces

Pour le Document d'Objectifs du site NATURA 2000 **FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière**

Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)



Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Cerambycidae

Directive Habitats : annexe 2 et 4

Habitats de l'annexe 1 de la directive Habitats associés : habitats présentant des souches et de vieux arbres dépérissant

9340 – bois de chênes verts

Description et biologie de l'espèce :

- **Ponte :** dans les troncs des arbres morts ou malades entre le mois de juin et le mois de septembre
- **Larve :** blanche, molle, grosse (7 cm) et aplatie. Elle se développe dans les troncs d'arbres (Chênes notamment) ; la vie larvaire dure de 3 à 5 ans.
- **Adulte :** visible de juin à Août, après la tombée de la nuit. C'est un des plus gros longicorne d'Europe (25 à 55 mm). Le mâle est reconnaissable à ses antennes démesurées.

Ecologie :

- **Milieus favorables :** arbres morts ou en décomposition des forêts ; cet insecte a besoin de chaleur pour se développer
- **Espèces ou genres associés favorables :** chênes et autres feuillus

Prise en compte de l'espèce dans la gestion :

- La préservation de l'espèce est liée à la présence de vieux arbres morts ou pourrissants, lieux de vie incontournables.

Menaces principales sur le site :

- **Présentes :** néant
- **Potentielles :** disparition des arbres morts ou malades

Actions prévues pour la conservation de l'espèce :

- Gestion forestière patrimoniale assurant la préservation d'un nombre suffisant de vieux arbres ou d'arbres pourrissants

Fiche Espèces

Pour le Document d'Objectifs du site NATURA 2000 **FR 7300945 Causse de Caucalières Labruguière**

Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctata* ou *Euplagia quadripunctaria*)



Classe : Insectes

Ordre : Lépidoptères

Famille :Arctiidae

Directive Habitats : annexe 2, espèce prioritaire

Habitats de l'annexe 1 de la directive Habitats associés :

- 6210 : pelouses sèches et très sèches
- 6510 : prairies maigres de fauche

Description et biologie de l'espèce :

- **Ponte :** de Juin à Août, en groupe sur les feuilles.
- **Chenille :** le corps est noir avec une ligne dorsale jaune et des verrues orangées. Les chenilles hibernent, puis se réveille au printemps (mai juin de l'année suivante) pour se réalimenter et achever leur développement.
- **Nymphe :** cachée dans la litière (mai – juillet)
- **Adulte :** nocturne, mais butine aussi en plein jour ;apparaît en milieu d'été (vol :juin – septembre)
Papillon mesurant de 5 à 6 cm d'envergure, les ailes antérieures étant blanc crème à jaune pâle avec des marques noires anguleuses, les postérieures rouges ponctuées de noir.

Ecologie :

- **Milieu favorable :** milieux chauds et ensoleillés (bocage, bois clairs, broussailles, lisières, coteaux)
- **Espèces ou genres associés favorables :** Les adultes butinent plusieurs types de plantes à fleurs et principalement l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) et le Pissenlit ; les chenilles sont polyphages.

Menaces principales sur le site :

- **Présentes :** enfrichement des pelouses et prairies
- **Potentielles :** intensification des pratiques agricoles par le retournement des prairies naturelles et le développement de la monoculture (baisse de la richesse végétale)

Actions prévues pour la conservation de l'espèce :

- Se référer aux propositions de gestion des habitats naturels pelouses sèches et prairies maigres de fauche

ANNEXE 2

Document d'objectifs du Site Natura 2000 « Causse de Caucalières Labruguière »

Annexe 2

Fiches actions

Actions relatives aux habitats

Tableaux récapitulatifs des actions relatives aux habitats naturels

- ♦ Actions relatives aux pelouses sèches pâturées et à leurs milieux associés (landes et pelouses enfrichées) – code Natura 62.10, 61.10, 51.30

Objectif	action	Mesure CAD	Intitulé	Acteurs concernés
Eviter la destruction des pelouses sèches	AH 1 a	obligatoire	Eviter la mise en culture	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 1 b	obligatoire	Eviter le boisement	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 1 c	obligatoire	Eviter la dégradation par le passage de véhicules	
Entretien des pelouses sèches	AH 2 a	obligatoire	Etablir un diagnostic fourrager et écologique (diagnostic écopastoral) pour établir un protocole de gestion à la parcelle (préalable à tout contrat)	Agriculteur
	AH2abis	obligatoire	Etablir un diagnostic écologique pour établir un protocole de gestion à la parcelle (préalable à tout contrat)	Propriétaire non agriculteur
	AH 2 b	obligatoire	Maintien de l'ouverture des pelouses sèches par le pâturage	Agriculteur
	AH 2 c	optionnel	Utilisation des pelouses sèches après le 15 juin	Agriculteur
	AH 2 d	optionnel	Maintien de l'ouverture des pelouses sèches en l'absence de pâturage	Propriétaire non agriculteur 8 ^{ème} RPIMA
Restaurer les pelouses sèches	AH 3 a	optionnel	Restaurer les pelouses sèches en cours d'enfrichement	Agriculteur
	AH 3 b	optionnel	Création d'une réserve biologique dirigée dans la forêt militaire du Causse	8 ^{ème} RPIMA, ONF
	AH 3 c	optionnel	Restauration de la pelouse karstique classée en RBD	8 ^{ème} RPIMA, ONF

Actions relatives aux habitats

Entretien des milieux associés	AH 4	optionnel	Restauration et entretien des haies	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
--------------------------------------	------	-----------	-------------------------------------	---

◆ Actions relatives à la prairie humide – code Natura 62.10

Objectif	Action	Mesure CAD	Intitulé	Acteurs concernés
Eviter la destruction de la prairie humide	AH 1 a	obligatoire	Eviter la mise en culture	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 1 b	obligatoire	Eviter le boisement	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 1 c	obligatoire	Eviter la dégradation par le passage de véhicules	
Entretien la prairie humide	AH 2	obligatoire	Etablir un diagnostic fourrager et écologique (diagnostic écopastoral) pour établir un protocole de gestion à la parcelle	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 5 c	obligatoire	Gestion extensive de la prairie humide par la fauche et le pâturage	Agriculteur
	AH 5 b	optionnel	Fauche après des dates définies	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
Entretien les milieux associés	AH 4	optionnel	Restauration et entretien des haies	Agriculteur Propriétaire non agriculteur

♦ Actions relatives aux prairies fauchées – code Natura 62.10 et 65.10

Objectif	Action	Mesure C.A.D	Intitulé	Acteurs concernés
Eviter la destruction des prairies fauchées	AH 1 a	obligatoire	Eviter la mise en culture	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 1 b	obligatoire	Eviter le boisement	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 1 c	obligatoire	Eviter la dégradation par le passage de véhicule	
Entretien des prairies fauchées	AH 2	obligatoire	Etablir un diagnostic fourrager et écologique (diagnostic écopastoral) pour établir un protocole de gestion à la parcelle	Agriculteur Propriétaire non agriculteur
	AH 5 a	obligatoire	Gestion extensive des prairies par la fauche et le pâturage	Agriculteur
	AH 5 b	optionnelle	Fauche après des dates définies	Agriculteur
Entretien des milieux associés	AH 4	optionnelle	Restauration et entretien des haies	Agriculteur Propriétaire non agriculteur

♦ Actions relatives au bois de chênes verts – code Natura 9340

Objectif	Action	Mesure Forestière	Intitulé	Acteurs concernés
Entretien le bois de chêne vert	AH 6	optionnel	Inciter les propriétaires concernés à réaliser un plan simple de gestion intégrant les recommandations environnementales liées à l'habitat	propriétaires

♦ Actions en faveur des plantes messicoles (espèces protégées ou menacées au niveau national)

Objectif	Action	Mesure CAD	Intitulé	Acteurs concernés
Favoriser le développement des plantes messicoles du Causse	AH 8 a	optionnel	Localisation pertinente du gel PAC	Agriculteur
	AH 8 b	optionnel	Conversion des terres arables en cultures d'intérêt faunistique et floristique	Agriculteur
	AH 8 c	optionnel	Non récolte sur une partie de parcelle de céréales à paille	Agriculteur

Actions relatives aux habitats

Action	AH1	Eviter la destruction
--------	-----	-----------------------

Habitats et espèces concernés	6210 X 6110 X 6510 X 5130 X 5110 : pelouses sèches et leurs milieux associés (landes et pelouses enfrichées)
Objectifs :	Eviter la destruction des habitats et des espèces
Périmètre d'application :	site Natura 2000

Descriptif des engagements :

Action	AH1 a	Eviter la mise en culture
---------------	--------------	--

Nature de l'action	- Condition d'accès au dispositif contractuel CAD et contrat Natura 2000 : pour les contractants, pas de mise en culture des parcelles sur lesquelles seront inventoriés des habitats d'intérêt communautaire lors du diagnostic avant contractualisation (même si ces parcelles ne sont pas contractualisées). - Des parcelles abritant des habitats naturels d'intérêt communautaire, non contractualisées, n'ayant jamais été déclarées en SCOP, ne pourront pas bénéficier de prime PAC céréales, même dans le cas de transfert d'éligibilité - Il sera recommandé d'implanter les cultures à gibier sur des parcelles déjà retournées. La fédération départementale des chasseurs du Tarn n'accordera les aides à l'implantation de cultures à gibier que sur des parcelles ne présentant pas des habitats d'intérêt communautaire type Pelouses sèches.
Maître d'ouvrage	Propriétaire, exploitant
Autres organismes concernés	DDAF, Fédération départementale des chasseurs
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du Document d'Objectifs
Objets de contrôles	Contrôles administratifs

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 17 novembre 2003

Actions relatives aux habitats

Action	AH1	Eviter la destruction
--------	-----	-----------------------

Habitats et espèces concernés	6210 X 6110 X 6510 X 5130 X 5110 : pelouses sèches et leurs milieux associés (landes et pelouses enfrichées)
Objectifs :	Eviter la destruction des habitats et des espèces
Périmètre d'application :	site Natura 2000

Descriptif des engagements :

Action	AH1 b	• Eviter le boisement
---------------	--------------	--

Nature de l'action	• Condition d'accès au dispositif contractuel CAD et contrat Natura 2000 : Pour les contractants, pas de boisement des parcelles sur lesquelles seront inventoriés des habitats d'intérêt communautaire lors du diagnostic avant contractualisation (même si ces parcelles ne sont pas contractualisées). • Tout projet de boisement sur des parcelles avec habitats d'intérêt communautaire ne pourra bénéficier d'aides de l'Etat au boisement des terres agricoles. • Les plantations de chênes truffiers (chênes blancs, verts, pubescents mycorhizés) ne sont pas concernées par ces recommandations à condition que les arbres soient implantés de façon traditionnelle et extensive (un arbre tous les 6 mètres, gyrobroyage de la pelouse sèche autour des arbres, pas de labour)
Maître d'ouvrage	• Propriétaire, exploitant
Autres organismes concernés	• DDAF, CRPF
Financements mobilisables	• néant
Durée de mise en œuvre	• Pendant l'application du Document d'Objectifs
Objets de contrôles	• Contrôles administratifs

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Actions relatives aux habitats

Action	AH1	Eviter la destruction
--------	-----	-----------------------

Habitats et espèces concernés	6210 X 6110 X 6510 X 5130 X 5110: pelouses sèches et leurs milieux associés (landes et pelouses enfrichées)
Objectifs :	Eviter la destruction des habitats et des espèces
Périmètre d'application :	site Natura 2000

Descriptif des engagements :

Action	AH1 c	• Eviter la dégradation par le passage de véhicules
---------------	--------------	--

Nature de l'action	• Action de sensibilisation collective à prévoir dans le plan général de la maîtrise de fréquentation du site (cf actions générales et transversales)
Maître d'ouvrage potentiel	• Propriétaire, exploitant, communauté d'agglomération, communes
Partenaires	• Conseil général, Parc naturel régional du Haut Languedoc
Modalité de l'aide	
Montant de l'aide	
Financements mobilisables	néant
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du Document d'Objectifs
Objets de contrôles	
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Action	AH2	Etablir un diagnostic éco - pastoral de l'exploitation
---------------	------------	---

Habitats et espèces concernés :	tous les habitats agropastoraux du site
Objectifs :	Préciser les enjeux de conservation pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire à l'échelle de la parcelle sur l'exploitation Hiérarchiser les priorités de conservation à l'échelle de l'exploitation en tenant compte des modalités de gestion en place Proposer des mesures de gestion cohérentes avec les objectifs de conservation des habitats
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH2a	Diagnostic écologique et pastoral de l'exploitation (préalable à toute contractualisation)
---------------	-------------	---

Nature de l'action :	1) Réalisation d'un diagnostic écologique de l'exploitation : - Bilan des données faune/ flore/ habitats naturels sur les parcelles de l'exploitation à l'intérieur du site Natura 2000 - Visite de terrain et inventaire naturaliste - Hiérarchisation des enjeux de conservation à l'échelle de l'exploitation (parcelles à engager en priorité et préconisations de gestion à retenir dans le cadre des MAE) 2) Réalisation d'un diagnostic pastoral de l'exploitation : - Evaluer la capacité de l'exploitant à gérer les habitats agropastoraux (surface en herbe, troupeau, conduite du troupeau...) ; évaluer la valeur fourragère des parcelles. - Prendre en compte le projet de l'exploitant 3) Recouper le diagnostic pastoral de l'exploitation et le diagnostic écologique des parcelles à l'intérieur du site Natura 2000, pour déterminer les parcelles à engager dans le CAD ou le contrat Natura 2000, ainsi que les préconisations de gestion à retenir. 4) Cartographie des « habitats » et des engagements
Maître d'ouvrage potentiel :	Structure animatrice
Autres organismes concernés :	Chambre d'agriculture du Tarn Société tarnaise de Sciences Naturelles, ENMP
Modalité de l'aide :	Volet animation du DOCOB
Montant de l'aide :	100% du coût
Financements mobilisables :	FGMN (MEDD)
Durée de mise en œuvre :	Durée du DOCOB
Objets de contrôles :	Diagnostic réalisé pour chaque dossier CAD ou Natura 2000 d'une exploitation concernée au moins pour partie par le périmètre Natura 2000

Actions relatives aux habitats

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Nombre de contrats signés et de diagnostics réalisés
--	--

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Nature des dépenses par projet de dossier CAD : 3 jours

Partie naturaliste : 1,5 jours

- visite de terrain (recensement des « habitats ») : 0,5 jour
- hiérarchisation des priorités de conservation et cartographie : 0,5 jour
- discussion de la proposition et élaboration du projet de contrat avec l'exploitant et le technicien pastoral : 0,5 jour

Partie agropastorale : 1,5 jours

- visite terrain avec l'exploitant : 0,5 jour
- bilan pastoral : 0,5 jour
- discussion de la proposition du projet de contrat avec l'exploitant et le naturaliste : 0,5 jour

Action	AH2abis	Etablir un diagnostic écologique et plan de gestion de la parcelle
--------	---------	--

Habitats et espèces concernés :	tous les habitats agropastoraux du site
Objectifs :	Préciser les enjeux de conservation pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire à l'échelle de la parcelle. Proposer un plan de gestion avec les objectifs de conservation des habitats
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH2a	Diagnostic écologique et plan de gestion (préalable à toute contractualisation)
--------	------	---

Nature de l'action :	Réalisation d'un diagnostic écologique de l'exploitation : - Bilan des données faune/ flore/ habitats naturels sur les parcelles de l'exploitation à l'intérieur du site Natura 2000 - Visite de terrain et inventaire naturaliste Rédiger le plan de gestion avec le propriétaire Cartographie des « habitats » et des engagements
Maître d'ouvrage potentiel :	Structure animatrice
Autres organismes concernés :	Société tarnaise de Sciences Naturelles, ENMP
Modalité de l'aide :	Volet animation du DOCOB
Montant de l'aide :	100% du coût
Financements mobilisables :	FGMN (MEDD)
Durée de mise en œuvre :	Durée du DOCOB
Objets de contrôles :	Diagnostic réalisé pour chaque dossier CAD ou Natura 2000 d'une exploitation concernée au moins pour partie par le périmètre Natura 2000
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Nombre de contrats signés et de diagnostics réalisés

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Nature des dépenses par projet de dossier Natura 2000 : 1,5 jours

Partie naturaliste : 1,5 jours

- visite de terrain (recensement des « habitats ») : 0,5 jour
- discussion de la proposition et élaboration du projet de contrat avec le propriétaire : 0,5 jour

Actions relatives aux habitats

Action	AH2b	Maintien de l'ouverture des pelouses sèches par le pâturage	
--------	------	---	--

Habitats et espèces concernés :	6210 X 6110 : pelouses sèches
Objectifs :	- Maintien de l'état de conservation de ces habitats naturels - entretien par le pâturage
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 2b	- MAE 1903A23 : maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive – Entretien d'un espace à productivité moyenne évaluée à plus d'une brebis/ha/an soit plus de 0,15 UGB/ha/an - MAE 1903A21 : maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive – Entretien d'un espace à faible productivité supportant une pression de pâturage très faible évaluée à 1 brebis maximum/ha/an soit 0,15 UGB/ha/an - MAE 1903A22 : entretien par le pâturage avec un chargement minimal d'environ 0,6 UGB/ha
--------	-------	---

Nature de l'action	Mesure contractuelle de gestion
Maître d'ouvrage	Exploitant agricole → CAD (conditions d' éligibilité du CAD)
Modalité de l'aide	Aide annuelle à l'hectare dans le cadre des CAD La surface à engager sera définie par le diagnostic écopastoral
Montant de l'aide	MAE 1903A23 : 144 € /ha/an MAE 1903A21 : 82,3 € /ha/an MAE 1903A22 : 164,4 €/ha/an
Financements mobilisables	FFCAD et FEOGA
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du Document d'Objectif
Objets de contrôles	respect des engagement des cahiers des charges
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	surface contractualisée ratio surface engagée / surface « habitats »

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Actions relatives aux habitats

Action	AH2c	Utilisation des pelouses sèches après le 15 juin	
---------------	-------------	---	--

Habitats et espèces concernés :	6210 X 6110
Objectifs :	entretien par le pâturage
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 2c	MAE 1601A25 : utilisation après le 15 juin des pelouses sèches
---------------	--------------	--

Nature de l'action	Mesure contractuelle de gestion
Maître d'ouvrage	Exploitant agricole → CAD
Modalité de l'aide	Aide annuelle à l'hectare dans le cadre des CAD
Montant de l'aide	MAE 1601A25 : 73,18 €/ha/an
Financements mobilisables	FFCAD et FEOGA
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du Document d'Objectif
Objets de contrôles	Respect des engagements des cahiers des charges
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	Surfaces contractualisées Ratio surfaces engagées /surface Habitat

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Actions relatives aux habitats

Action	AH2 d	Ouverture de pelouses sèches abandonnées par l'agriculture et maintien de l'ouverture en l'absence de pâturage	
--------	-------	--	--

Habitats et espèces concernés :	6210 X 6510
Objectifs :	- Maintien de l'ouverture des parcelles en vue de la restauration d'habitats ouverts indispensables au maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire (éviter l'enfrichement des parcelles de pelouses sèches) - Mise en place de cette mesure uniquement dans le cas où il est impossible d'envisager la présence de bétail (par exemple certaines zones du terrain militaire) ou dans le cas où il n'y a pas de possibilité de fermage en faveur d'un éleveur
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000, hors SAU

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 2c	- Gestion par la fauche ou le gyrobroyage avec exportation des produits - Pas de retournement ni de travail simplifié du sol - Un entretien annuel par la fauche ou le gyrobroyage, après le 30 juin avec exportation, respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable - Interdictions : nivellement, boisement, fertilisation minérale ou organique, désherbage chimique
---------------	--------------	---

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion sur 5 ans
Maître d'ouvrage :	Propriétaire non agriculteur
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare contrat Natura 2000
Montant de l'aide :	AFH109 : 24 €/ha/an
Financements mobilisables	FGMN + mesure t du PDRN
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectif
Objets de contrôles :	Respect des engagements du cahier des charges
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Surfaces contractualisées

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Calcul du coût :

(2 heures de gyrobroyage par an et par hectare) X (12€ par heure) = 24 €/ha/an

Action	AH3a	Réhabiliter les pelouses sèches en cours d'enfrichement	
---------------	-------------	--	--

Habitats et espèces concernés :	pelouses enfrichées
Objectifs :	Encourager des actions de débroussaillage suivi de pâturage,
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 3 a	- MAE 1901A21 : ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée - MAE 1902A21 : ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée - MAE 1901A23 : débroussaillage progressif - MAE 1901A24 : débroussaillage manuel et progressif - MAE 1901C21 : mise en place d'équipements pastoraux fixes (clôtures fixes)
---------------	---------------	--

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion sur 5 ans
Maître d'ouvrage :	agriculteur
Modalité de l'aide :	il ne s'agit pas de réaliser un gyrobroyage systématique mais d'obtenir une mosaïque cohérente avec les landes voisines, une uniformisation n'est pas souhaitable : la surface à engager et les modalités d'intervention seront définies par le diagnostic préalable
Montant de l'aide :	1901A21 : 292,7 €/ha/an 1902A21 : 118 ,9 €/ha/an 1901A23 :354 €/ha/an 1901A24 :367,2 €/ha/an 1901C21 : 0,36 €/ml/an
Financements mobilisables	FFCAD pour les exploitants agricoles et FEOGA
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectif
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Surface contractualisée Ratio surface engagée / surface « habitats »

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Action AH3b Création d'une réserve biologique dirigée dans la forêt militaire du causse

Habitats et espèces concernés :	pelouse karstique en voie d'enfrichement
Objectifs :	• restaurer ces pelouses à forte valeur patrimoniale • maintenir ces pelouses
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 3 b	Création d'une Réserve Biologique Dirigée (RBD) dans la forêt militaire du Causse
---------------	---------------	--

Nature de l'action :	Mettre en place un cadre juridique (RBD) après avoir inscrit cette parcelle en série écologique dans le Document d'Aménagement de la forêt militaire du Causse
Maître d'ouvrage :	ONF
Autres organismes concernés :	8 ^{ième} RPIMA, ministère de l'écologie
Montant de l'aide :	néant
Financements mobilisables	néant
Durée de mise en œuvre :	
Objets de contrôles :	validation RDB
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	surface en RDB

Action AH3b Restauration de la pelouse karstique classée en RBD

Habitats et espèces concernés :	pelouse karstique en voie d'enfrichement
Objectifs :	• restaurer ces pelouses à forte valeur patrimoniale • maintenir ces pelouses
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 3 b	Restauration de la pelouse karstique classée en RBD
---------------	---------------	---

Nature de l'action :	Investissement, dépense unique
Maître d'ouvrage :	ONF
Autres organismes concernés :	8 ^{ième} RPIMA, ministère de l'écologie
Modalité de l'aide :	Aide à l'investissement
Montant de l'aide :	AFH210 : Coût réel
Financements mobilisables	FGMN et FEOGA
Durée de mise en œuvre :	
Objets de contrôles :	
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Surface restaurée

Groupe de travail ONF, DIREN, naturalistes

Actions relatives aux habitats

Action AH4 Réhabilitation et entretien des haies

Habitats et espèces concernés :	62.10 x 65.10, habitat de l'espèce Ecaille chinée
Objectifs :	Maintenir et restaurer les linéaires de haies écologiquement intéressants pour conserver les habitats de divers insectes et oiseaux
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 4	- MAE 0601A21 : Réhabilitation de haies - MAE 0602A21 : Entretien de haies (intervention mécanique) - MAE 0602A22 : Entretien de haies (intervention manuelle)
---------------	-------------	--

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion	
Maître d'ouvrage :	Exploitant agricole SAU → CAD Propriétaire d' une parcelle Hors SAU ou non déclarée MSA → contrat Natura 2000	
Modalité de l'aide :	Aide annuelle au mètre linéaire dans le cadre des CAD ou des contrats Natura 2000	
Montant de l'aide :	SAU	MAE 0601A21: 1,28 € /ml/an MAE 0602A21 : 0,55 €/ml/an MAE 0602A22 : 0,91 €/ml/an
	Hors SAU	AFH020 : 0,55€/ml/an AFH030 : 1,28€/ml/an AFH : 0,91€/ml/an
Financements mobilisables	FFCAD ou FGMN et FEOGA	
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectif	
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges	
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Linéaire contractualisé	

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Actions relatives aux habitats

Action	AH 5 a	Gestion extensive des prairies par la fauche et le pâturage	
---------------	---------------	--	--

Habitats et espèces concernés :	6210 x 6510
Objectifs :	maintien de pratiques extensives (fauche + pâturage) maintien de la fauche
Périmètre d'application :	périmètre Natura 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 5 a	▪ MAE 2001C21 : gestion extensive de la prairie – limitation de la fertilisation NPK à 30 – 60-60 + non retournement ▪ MAE 2001D21 : gestion extensive de la prairie – suppression de la fertilisation + non retournement
---------------	---------------	--

Nature de l'action :	Mesure agrienvirommentale
Maître d'ouvrage potentiel :	Exploitant agricole → CAD
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare
Montant de l'aide :	MAE 2001C21 : 150,9 €/ha/an MAE 2001D21 : 234,16 €/ha/an
Financements mobilisables :	FFCAD et FEOGA
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Documents d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Surface contractualisée Surfaces engagées / surfaces contractualisables

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Actions relatives aux habitats

Action	AH 5 b	Fauche après des dates définies	
--------	--------	---------------------------------	--

Habitats et espèces concernés :	6210
Objectifs :	Privilégier une fauche tardive permettant la fructification des orchidées et la nidification des oiseaux
Périmètre d'application :	périmètre Natura 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 5 b	- MAE 1601Z21 : Fauche après le 10 juin + gestion extensive sans fertilisation - MAE 1601Z22 : Fauche après le 30 juin + gestion extensive sans fertilisation
---------------	---------------	--

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion
Maître d'ouvrage :	Exploitant agricole → CAD
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare
Montant de l'aide :	MAE 1601Z21 : 271,84 €/ha/an MAE 1601Z22 : 343,93 €/ha/an
Financements mobilisables :	FFCAD et FEOGA
Durée de mise en œuvre :	pendant l'application du Document d'Objectif
Objets de contrôles :	respect des engagements du cahier des charges lors de contrôle terrain
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	surfaces contractualisées ratio surfaces contractualisées/surface de l'habitat

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Actions relatives aux habitats

Action	AH 5 c	Gestion extensive de la prairie humide
--------	--------	--

Habitats et espèces concernés :	6210 (prairie humide riche en orchidées)
Objectifs :	maintien de pratiques extensives (fauche + pâturage) maintien de la fauche
Périmètre d'application :	périmètre Natura 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 5 a	▪ MAE 2001C21 : gestion extensive de la prairie – limitation de la fertilisation NPK à 30 – 60-60 - ou ▪ MAE 2001D21 : gestion extensive de la prairie – suppression de la fertilisation + non retournement - ou ▪ MAE 1806F21 : gestion de prairies humides remarquables
---------------	---------------	---

Nature de l'action :	Mesure agrienvironnementale
Maître d'ouvrage potentiel :	Exploitant agricole → CAD
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare
Montant de l'aide :	MAE 2001C21 : 150,9 €/ ha/an MAE 2001D21 : 234,2 €/ ha/ an MAE 1806F21 : 282 €/ ha/an
Financements mobilisables :	FFCAD et FEOGA
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements du cahier des charges lors de contrôle terrain
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Surfaces engagées / surfaces contractualisables

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Actions relatives aux habitats

Action	AH 7	Inciter les propriétaires concernés à réaliser un plan simple de gestion intégrant les recommandations environnementale lié à l'habitat
---------------	-------------	--

Habitats et espèces concernés :	9340 : bois de chênes verts
Objectifs :	inciter les propriétaires des parcelles à pratiquer une gestion sylvicole adaptée au maintien et à la pérennité de cet habitat naturel (préconisations du DOCOB)
Périmètre d'application :	Site Natura 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 7	Information et sensibilisation des propriétaires forestiers sur l'intérêt patrimonial de cet habitat naturel d'intérêt communautaire
---------------	-------------	---

Nature de l'action :	Animation, sensibilisation
Maître d'ouvrage :	CRPF
Autres organismes concernés :	
Modalité de l'aide :	volet animation du DOCOB
Montant de l'aide :	100%
Financements mobilisables :	FGMN
Durée de mise en œuvre :	Durée du DOCOB
Objets de contrôles :	
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Nombre de réunions et nombre de participants

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Action	AH 8	Localisation pertinente du gel PAC
--------	------	------------------------------------

Habitats et espèces concernés :	Plantes messicoles
Objectifs :	Maintien du potentiel de plantes messicoles
Périmètre d'application :	Site Natura 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 8 a	MAE 0402A11 : localisation pertinente du gel PAC
---------------	---------------	--

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion
Maître d'ouvrage :	Exploitant agricole → CAD (conditions d' éligibilité du CAD)
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare dans le cadre des CAD
Montant de l'aide :	MAE 0402A11 : 106,71 €/ha/an
Financements mobilisables :	FFCAD et FEOGA
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectif
Objets de contrôles :	Respect du cahier des charges
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Surface contractualisée

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Action	AH 8 b	Conversion des terres arables en cultures d'intérêt floristique
---------------	---------------	--

Habitats et espèces concernés :	Plantes messicoles
Objectifs :	Maintien du potentiel de plantes messicoles
Périmètre d'application :	Site Natura 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 8 b	1403A11 : Reconversion des terres arables en culture d'intérêt floristique
---------------	---------------	--

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion
Maître d'ouvrage :	Exploitant agricole → CAD (conditions d' éligibilité du CAD)
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare dans le cadre des CAD
Montant de l'aide :	MAE 1403A11 : 450 €/ha/an
Financements mobilisables :	FFCAD et FEOGA
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du DOCOB
Objets de contrôles :	Respect du cahier des charges
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Surface contractualisée

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Action AH 8 c Non récolte sur une partie de parcelle de céréales à paille

Habitats et espèces concernés :	Plantes messicoles
Objectifs :	Maintien du potentiel de plantes messicoles
Périmètre d'application :	Site Natura 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AH 8 b	MAE 1402A11 : Non récolte sur une parcelle en céréales à paille
---------------	---------------	---

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion
Maître d'ouvrage :	Exploitant agricole → CAD (conditions d' éligibilité du CAD)
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare dans le cadre des CAD
Montant de l'aide :	MAE 1402A11 : 396,37 €/ha/an
Financements mobilisables :	FFCAD et FEOGA
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectif
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Surface contractualisée

Propositions élaborées dans le cadre : groupe de travail agricole du 11 novembre 2003

Annexe 2

Fiches Actions

Actions générales et transversales

Actions générales et transversales

Préambule

- ◆ Ces actions générales répondent aux 2 grands enjeux définis de façon concertée par les groupes de travail et par les naturalistes à savoir **la gestion de la fréquentation diffuse sur le Causse et le maintien de l'élevage extensif.**
- ◆ En complément de ces actions générales, seront proposées des actions de gestion spécifique à chaque habitat naturel d'intérêt communautaire concernant principalement les propriétaires et gestionnaires de ces espaces.

Actions générales et transversales

Objectif	Action	Intitulé	Acteurs concernés	Priorité
Sensibilisation des habitants de la communauté d'agglomération à la richesse naturelle du site	AG 1 a	Réalisation d'un plan de communication, coordination des actions AG 1	Habitants de la communauté d'agglomération Scolaires	★★
	AG 1 b	Réalisation d'un livret découverte du site à large diffusion locale		★★
	AG 1 c	Réalisation d'une exposition « itinérante » (sous préfecture, Espace Causse, Mairies,...)		★★
	AG 1 d	Actions pédagogiques auprès des écoles de la communauté d'agglomération Castres Mazamet sur le thème des pelouses sèches		★★
Gestion de la fréquentation du site	AG 2 a	Elaboration d'un plan de gestion concertée de la fréquentation du site	Utilisateurs du site	★★
	AG 2 b	Information des utilisateurs du site		★★
	AG 2 c	Régulation du flux de voitures au cœur du site		★★
	AG 2 d	Aménagement de tracés de découverte		★★
Maîtrise du foncier en faveur de l'agriculture	AG 3 a	Mobilisation du foncier en faveur de l'agriculture	Propriétaires, agriculteurs, collectivités locales	★★★
	AG 3 b	Favoriser et aider la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs (encourager la création de fermes relais)		★★★
Maintien de l'élevage sur le Causse	AG 3 c	Soutien de l'élevage extensif sur le Causse	Agriculteurs	★★★
	AG 3 d	Favoriser, sur les exploitations agricoles, les activités de diversification en lien avec la proximité de l'agglomération Castres Mazamet	Agriculteurs, collectivités locales	★★★
Mise en oeuvre du document d'objectif	AG 4	Animation et mise en œuvre du Document d'Objectif	Structure animatrice	

Action	AG1 a	Réalisation d'un plan de communication, coordination des actions AG1
---------------	--------------	---

Habitats et espèces concernés	Tous
.Objectifs :	- Faire connaître la richesse du milieu naturel - Montrer l'intérêt de maintenir les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire (importance de la biodiversité) - Promouvoir des attitudes écocitoyennes à travers l'exemple du Causse de Caucalières Labruguière
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	Planification et coordination des actions AG 1 entre elles en lien avec le comité de pilotage Lien avec l'information auprès des propriétaires et des gestionnaires réalisée dans le cadre de l'animation du Document d'Objectifs (mesure AG 4)
---------------	--

Nature de l'action :	Communication, coordination
Maître d'ouvrage potentiel :	Structure animatrice
Partenaires	Organismes partenaires de la communication (PNR du haut Languedoc, experts naturalistes...)
Financements mobilisables :	FGMN (taux de 100 %) : à inclure au volet animation
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectifs
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Rapport annuel au comité de pilotage

Propositions élaborées dans le cadre : réunion groupes aménagement prospective et loisirs du 30 septembre 2003

Coût prévisionnel : 4 jours de coordination

Action	AG1 b	Réalisation d'un livret de découverte du site à large diffusion locale
---------------	--------------	---

Habitats et espèces concernés	Tous
Objectifs :	- Faire connaître la richesse du milieu naturel - Montrer l'intérêt de maintenir les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire (importance de la biodiversité) - Promouvoir des attitudes écocitoyennes à travers l'exemple du Causse de Caucalières Labruguière
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	Conception, réalisation, impression et diffusion d'un livret de découverte du site
---------------	---

Nature de l'action :	Communication
Maître d'ouvrage potentiel et partenaire:	PNR du Haut Languedoc, ATASEA, conseil général, communauté d'agglomération, OTSI concernées
Financements mobilisables :	FEDER mesure 13.5 a 2 + CPER mesure 10.3.1 + autofinancement (20%)
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectifs
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Nombre de livrets distribués

Propositions élaborées dans le cadre : réunion groupes aménagement prospective et loisirs du 30 septembre 2003

Coût prévisionnel :

- Conception, prestation graphiste : 10 jours X 350 € = 3500 €
- impression en 3000 exemplaires : 1€ X 3000 = 3000 €
- TOTAL : 6500 €

Action	AG1 c	Réalisation d'une exposition « itinérante » à disposition des communes du site
---------------	--------------	---

Habitats et espèces concernés	Tous
Objectifs :	- Faire connaître la richesse du milieu naturel aux habitants - Montrer l'intérêt de maintenir les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire (importance de la biodiversité) - Promouvoir des attitudes écocitoyennes à travers l'exemple du Causse de Caucalières Labruguière
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	Réalisation de 6 posters format A1, facilement transportables, en couleur : 3 posters présentant les enjeux et les mesures retenues dans le Documents d'Objectifs 3 posters de présentation de la richesse écologique du site L'exposition sera réalisée la 1^{ère} année et sera mise à disposition des communes les 4 années suivantes.
---------------	--

Nature de l'action :	Communication
Maître d'ouvrage potentiel et partenaires	PNR du Haut Languedoc, ATASEA, conseil général, communauté d'agglomération, communes et OTSI concernées
Financements mobilisables :	FEDER mesure 13.5 a 2 + CPER mesure 10.3.1 + autofinancement (20%)
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectifs
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Réalisation des posters et de l'exposition

Propositions élaborées dans le cadre : réunion groupes aménagement prospective et loisirs du 30 septembre 2003

Coût prévisionnel :

- *conception, rédaction, mise en page : 15 jours X 350 €*
- *impression 6 posters A1 : 6 X 15 €*
- *gestion exposition (1 jour par an sur 4 ans) : 4 jours X 350 €*
- *TOTAL : 6 740 €*

Action	AG1 d	Actions pédagogiques auprès des scolaires de la communauté d'agglomération
--------	-------	--

Habitats et espèces concernés	Tous
Objectifs :	- Faire connaître la richesse du milieu naturel - Montrer l'intérêt de maintenir les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire (importance de la biodiversité) - Promouvoir des attitudes écocitoyennes à travers l'exemple du Causse de Caucalières Labruguière
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	- Mise à disposition des livrets et posters conçus dans le cadre des actions AG1b et AG1C (impressions spécifiques) - Intervention spécifique auprès des écoles de la communauté d'agglomération par des animateurs spécialisés (CPIE)
---------------	---

Nature de l'action :	Communication
Maître d'ouvrage potentiel et partenaires	PNR Haut Languedoc, CPIE, conseil général
Financements mobilisables :	- FEDER mesure 13.5 a 2 (50%) + CPER mesure 10.3.1 (30%) - Conseil général (via convention animation avec le CPIE)
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectifs
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Nombre d'interventions

Propositions élaborées dans le cadre : réunion groupes aménagement prospective et loisirs du 30 septembre 2003

Coût prévisionnel :

- *préparation : 5 jours*
- *impression livrets et posters*
- *contact avec les écoles : 1 jour par an X 5 ans = 5 jours*
- *intervention : 0,5 jour X 50 interventions (10 par an) = 25 jours*

Actions générales et transversales

Action	AG2 a	Gérer la fréquentation du site : élaboration d'un plan de gestion concerté de la fréquentation du site
--------	-------	--

Habitats et espèces concernés :	Tous
Objectifs :	- Eviter la dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire en responsabilisant les utilisateurs - Créer les conditions pour que les gens aient conscience qu'ils entrent dans un territoire sensible - Répondre au besoin de tranquillité des habitants du Causse - Inciter au respect de la propriété privée et du pastoralisme
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure		Coordination des actions AG 2 et planification des réalisations de façon concertée (création d'un groupe de travail local)
--------	--	---

Nature de l'action :	Etude préalable, planification
Maître d'ouvrage potentiel, autres organismes concernés :	Conseil général, structure animatrice, PNR Haut Languedoc, communauté d'agglomération, communes et OTSI
Financements mobilisables :	FEDER (13-5-a3) et collectivités locales
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du DOCOB (6 ans)
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Rapport annuel au comité de pilotage

Propositions élaborées dans le cadre : réunion groupes aménagement prospective et loisirs du 30 septembre 2003

Action	AG2 b	Gérer la fréquentation du site : Information des utilisateurs du site
---------------	--------------	--

Habitats et espèces concernés :	Tous
Objectifs :	- Eviter la dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire en responsabilisant les utilisateurs - Créer les conditions pour que les gens aient conscience qu'ils entrent dans un territoire sensible - Répondre au besoin de tranquillité des habitants du Causse - Inciter au respect de la propriété privée et du pastoralisme
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure		La réalisation de panneaux d'explication et de sensibilisation « grand public », localisés à des endroits stratégiques du Causse (à priori parkings dont l'aménagement est prévu dans l'action AG2c)
---------------	--	---

Nature de l'action :	investissements
Maître d'ouvrage potentiel et autres organismes concernés :	communauté d'agglomération, communes, conseil général, PNR Haut Languedoc
Financements mobilisables :	FEDER mesure 13.5 a 2 + CPER mesure 10.3.1 + autofinancement (20%)
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectifs
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Réalisation des panneaux

Propositions élaborées dans le cadre : réunion groupes aménagement prospective et loisirs du 30 septembre 2003

Coût prévisionnel pour 4 panneaux :

- *conception : 5 jours*
- *réalisation + pose (800 € par panneau) : 3 200 €*

Action	AG2 c	Gérer la fréquentation du site : Régulation du flux de voitures au cœur du site
---------------	--------------	--

Habitats et espèces concernés :	Tous
Objectifs :	- Eviter la dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire - Répondre au besoin de tranquillité des habitants du Causse - Conserver au Causse son caractère d'espace de liberté
Périmètre d'application :	Périmètre Natura 2000

Descriptif des engagements :

Mesures	AG 2c 01	Achat du foncier et aménagement des parkings
	AG 2c 02	Limitation de la circulation des voitures sur certains chemins

Nature de l'action :	- AG 2c01 : investissements - AG 2c02 : orientation des réglementations (arrêtés municipaux)
Maître d'ouvrage potentiel: Autres organismes concernés :	communauté d'agglomération, communes, conseil général, pnr Haut Languedoc
Financements mobilisables :	collectivités locales
Durée de mise en œuvre :	6 ans d'application du DOCOB
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Mise en place des parkings

Propositions élaborées dans le cadre : réunion groupes aménagement prospective et loisirs du 30 septembre 2003

Coût prévisionnel :

Il y a 4 emplacements de parkings potentiels : entrée Labruguière, entrée Caucalières, en haut de la montée de Caucalières, entrée Augmontel

- *contacts propriétaire*
- *achat foncier*
- *aménagement parkings (coût approximatif : 1 500 €)*

Action	AG2 d	Gérer la fréquentation du site : Aménagement de tracés de découverte
---------------	--------------	---

Habitats et espèces concernés :	Tous
Objectifs :	- Eviter la dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire ; - Créer les conditions pour que les gens aient conscience qu'ils entrent dans un territoire sensible ; - Maintenir le multi usage du site tout en «canalisant » les activités de loisirs sur les chemins ; - Répondre au besoin de tranquillité des habitants du Causse ;
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AG 2d01	Conception des tracés et des balisages dans le cadre de l'action AG 2a, inscription dans le livret du site
	AG2d02	Réalisation et pose du balisage et de la signalétique
	AG2d03	Aménagements nécessaires sur ces tracés pour assurer la compatibilité entre la présence du public et celle de troupeaux (remplacement des barrières par des dispositifs adaptés : chicanes, escabeaux, portillons pour piétons, VTT, chevaux..)

Nature de l'action :	- AG 2d01: animation, conception - AG2d02: investissements - AG2d03: investissements
Maître d'ouvrage : Autres organismes concernés :	communauté d'agglomération, communes, conseil général, PNR Haut Languedoc, OTSI
Financements mobilisables	collectivités locales
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du DOCOB
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	Suivi des réalisations

Propositions élaborées dans le cadre : réunion groupes aménagement prospective et loisirs du 30 septembre 2003

Action	AG 3 a	Maîtrise du foncier : mobilisation du foncier en faveur de l'agriculture
---------------	---------------	---

Habitats et espèces concernés :	tous
Objectifs :	Maintien et réhabilitation des habitats naturels d'intérêt communautaire grâce au pâturage extensif des parcelles concernées
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AG3a 01	Animation foncière - Localiser les parcelles cadastrales concernées - Retrouver les propriétaires concernés - Les sensibiliser et les convaincre à céder leurs parcelles à un ou plusieurs agriculteurs - Animer la concertation avec les propriétaires et les agriculteurs pour regrouper les parcelles appartenant à différents propriétaires pour constituer des îlots de pâturage cohérents
	AG3a 02	Inciter les propriétaires à céder leurs parcelles (convention de mise à disposition, bail) à un agriculteur grâce à une aide à l'hectare.
	AG3a 03	Financer les travaux connexes (clôtures...) et des équipements pastoraux (citernes à eau,...) liés à la constitution de ces îlots de pâturage

Nature de l'action :	- AG 3a 01 : animation - AG 3a02 : investissements (Aides à l'hectare) et/ou dispositions réglementaires - AG 3a 03 : investissements
Maître d'ouvrage potentiel :	Propriétaires, agriculteurs
Autres organismes concernés :	ATASEA, chambre d'agriculture, conseil général, PNRHL
Financements mobilisables :	collectivités locales
Durée de mise en œuvre :	6 ans du DOCOB
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	- surface réutilisées par les agriculteurs - montant des investissements
Objets de contrôles :	rapport animation et factures correspondant au investissements

Propositions élaborées dans le cadre : réunion groupes aménagement prospective et loisirs du 30 septembre 2003 et réunion groupe agriculture du 17 novembre 2003

Les groupes de travail sont favorables à une exonération fiscale sur le foncier non bâti pour tout propriétaire qui s'engagerait dans la gestion des milieux dans le cas où la loi le permettrait.

Action	AG 3 b	Favoriser et aider la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs
---------------	---------------	--

Habitats et espèces concernés :	tous
Objectifs :	- Maintien et réhabilitation des habitats Natura 2000 grâce au pâturage extensif des parcelles concernées - Conservation de la vocation agricole des surfaces concernées
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AG 3 b	- Inciter les propriétaires à privilégier l'installation d'un agriculteur par une aide à la mobilité foncière (même principe que l'action AG 3a en privilégiant l'installation) - Encourager la création de fermes relais pour permettre l'installation (sur des terres appartenant à une collectivité) de jeunes ne pouvant supporter le coût d'acquisition d'un fond agricole
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage : Autres organismes concernés :	collectivités locales
Modalité de l'aide :	Subvention à l'investissement et/ou aide incitative
Financements mobilisables :	Achat du foncier : FEDER, collectivités locales outils financiers spécifiques à l'installation d'un JA DOCUP + FICIA + collectivités (DJA, prêts bonifiés, aide à la location de terres à un JA, aide au portage des terres, aide au parrainage).
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectif
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	nombre d'agriculteurs installés, surface récupérée

Fiche validée lors du comité de pilotage du 19 décembre 2003

Action	AG 3 c	Maîtrise du foncier : soutien de l' élevage extensif sur le causse
---------------	---------------	---

Habitats et espèces concernés :	tous
Objectifs :	Maintien et réhabilitation des habitats Natura 2000 grâce au pâturage extensif des parcelles concernées
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AG 3 c	Mise en place d'équipements pastoraux (clôtures, citernes d'eau, rateliers)
---------------	---------------	--

Nature de l'action :	Aides aux investissements
Maître d'ouvrage :	agriculteurs
Autres organismes concernés :	ATASEA, Chambre d'agriculture
Modalité de l'aide :	Subvention à l'investissement
Financements mobilisables :	CAD (FFCAD + FEOGA), objectif 2 DOCUP (mesure 14), collectivités locales
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du DOCOB
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	- montant des investissements - surface gérée grâce à ces nouveaux équipements
Objets de contrôles :	factures

Fiche validée lors du comité de pilotage du 19 décembre 2003

Action	AG 3 d	Favoriser, sur les exploitations agricoles, les activités de diversification en lien avec la proximité de l'agglomération Castres Mazamet
---------------	---------------	--

Habitats et espèces concernés :	tous
Objectifs :	- Maintien des exploitations agricoles sur le Causse grâce à des activités complémentaires à l'élevage extensif en profitant des atouts du site (potentiel de clientèle avec la communauté d'agglomération et caractère sauvage et naturel du site). - Ces activités devront respecter toutes les préconisations du DOCOB visant à la protection des habitats naturels
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AG3 d	
---------------	--------------	--

Nature de l'action :	animation et aides aux investissements
Maître d'ouvrage :	agriculteur
Autres organismes concernés :	ATASEA, chambre d'agriculture
Modalité de l'aide :	Subvention à l'investissement
Financements mobilisables :	CAD(FFCAD + FEOGA) , Objectif 2 (DOCUP), collectivités
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'Objectifs
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	nombre d'ateliers de diversification créés

Fiche validée lors du comité de pilotage du 19 décembre 2003

Action	AG 4	Animation et mise en œuvre du DOCOB
---------------	-------------	--

Habitats et espèces concernés :	tous
Objectifs :	Mise en application du Documents d'Objectifs
Périmètre d'application :	Périmètre NATURA 2000

Descriptif des engagements :

Mesure	AG 4	Animation et mise en œuvre du Documents d'Objectifs : Information et sensibilisation des propriétaires, gestionnaires du site : réunions d'information, courriers, plaquette d'information, rencontres individuelles.... Elaboration, avec les experts concernés, des diagnostics écopastoraux préalables à la contractualisation Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers (contrats CAD, contrats Natura 2000, financements complémentaires) Coordination de la mise en œuvre des différentes actions et des différents partenaires Animation du Comité de pilotage local
---------------	-------------	---

Nature de l'action :	Animation
Maître d'ouvrage :	Préfecture, DIREN, DDAF
Maître d'œuvre :	Structure animatrice
Modalité de l'aide :	Convention entre l'Etat et la structure animatrice
Montant de l'aide :	
Financements mobilisables :	FGMN (état)et FEDER au taux de 100%
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Documents d'Objectifs
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	- Nombre de contrat - Nombre d'actions engagés
Objets de contrôles :	Rapport annuel d'animation

Actions générales et transversales

Action	AG 4	Animation du document d'objectifs	
--------	------	-----------------------------------	--

Coût prévisionnel de l'animation :

Détail de la prestation	Temps passé - Calcul du Coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût sur 5 ans
Information des acteurs :							
Plaquette de présentation des actions : A disposition dans les mairies, elles seront remises lors des réunions d'information par site. 200 exemplaires	3 jours de réalisation	X					
2 réunions d'information : une pour la partie Sud et une pour la partie Nord	1 jour de préparation + (0,5 j X 2) = 2 jours	X					
Permanence à la mairie de Caucalières : 1 demi journée par mois la 1 ^{ère} année	0,5 j X 12 = 6 jours	X					
Lettre de liaison du site : (1 lettre par an)	3 jours de rédaction par lettre = 3 j x € / j + frais d'impression	X	X	X	X	X	
Diagnostics écopastoraux individuels + Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage de dossiers							
Réalisation des diagnostics écopastoraux Environ diagnostics répartis sur 2 ans	Coût forfaitaire du diagnostic :						
Montage des dossiers individuels : Environ dossiers	0,5 j / dossier (soit € par dossier)						
Coordination et suivi de la mise en œuvre des différentes actions et des différents intervenants							
Coordination avec les intervenants techniques et les partenaires financiers des différentes actions de type études, diagnostics,..., avec DDAF, Préfecture et DIREN, Et coordination locale (rencontre de porteurs de projets locaux, réunions socio-professionnelles, conseils municipaux, comité départemental NATURA 2000...)	10 jours les 2 premières années + 3 jours/an pour les 3 autres	X	X	X	X	X	X
Suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (contractualisation, résultats des études...), rédaction de synthèses pour le comité de pilotage (y compris cartographiques)	3 j par an	X	X	X	X	X	X
Animation du Comité de Pilotage Local							
Animation du comité de pilotage local : 1 réunion par an pendant 5ans	Préparation + Compte-rendu des réunions: 1 j Animation de la réunion : 0,5 j Soit 1,5 jour par comité	X	X	X	X	X	X
Coût total :							

(€ = Coût journalier chargé d'études ATASEA)

Tableau récapitulatif des actions , des surfaces et des coûts .

Habitat	Mesure	Code action	Libellé	Surface	Coût/6ans
INFORMATION – SENSIBILISATION – COMMUNICATION					
	Plan de communication	AG1a	Elaborer un plan de communication		1960 €
	Livret de découverte	AG1b	Livret de découverte du site (grand public)		6500 €
	Exposition	AG1c	Exposition itinérante		6740 €
	Action pédagogique	AG1d	Animation pédagogique auprès des scolaires		
MESURES DE GESTION / A – AGRI-ENVIRONNEMENT					
Habitats agro-pastoraux	Diagnostic écologique et pastoral	AH2a	Diagnostic écologique et pastoral de l' exploitation agricole		9800 €
Landes et pelouses	Gestion par le Pâturage	1903A21	Gestion d' espaces à faible productivité	629	310600 €
		1903A22	Gestion d' une lande ouverte		
		1903A23	Gestion d' un espace à productivité moyenne		
		1601A25	Utilisation d' une pelouse après le 15 juin		
Pelouses fermées	Restauration	1901A21	Ouverture d' une parcelle fortement embroussaillée	86	151033 €
		1901A23	Ouverture progressive		
		1901A24	Ouverture progressive et manuelle		
		1902A21	Ouverture d' une parcelle moyennement embroussaillée		
Pelouses fauchées	Gestion extensive	2001C21	Gestion extensive avec limitation de la fertilisation	77	69300 €
		2001D21	Gestion extensive avec suppression de la fertilisation minérale		
		1601Z21	Utilisation tardive		
		1601Z22	Utilisation tardive		
Prairie humide	Gestion par la fauche ou /et pâturage	1806F11	Gestion d' une prairie remarquable	2	20664 €
Haies	Entretien	0602A21	Entretien de haies	3000ml	23040 €
		0601A21	Réhabilitation des haies		
Plantes messicoles	Gestion	0402A11	Localisation du gel PAC	10	4170 €
		1402A11	Non récolte d' une céréale à paille		
		1403A11	Reconversion en jachère faune /flore		
MESURES DE GESTION HORS AGRO-ENVIRONNEMENT / B					
Habitats agro-pastoraux	DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	AH2BIS	Diagnostic écologique et plan de gestion		1750 €
Habitats agro-pastoraux	RESTAURATION	AFH109	Gestion mécanique	10	1440 €
MESURES FORESTIERES / F– GESTION DES HABITATS FORESTIERS					
Forêt de chênes verts	Sensibilisation	AH6	Sensibilisation des propriétaires	33	€
MESURES DE GESTION / HABITATS ET HABITATS D' ESPÈCES D' ESPÈCES					
	Grottes naturelles Sensibilisation Concertation Information Fermeture (si nécessaire)	R.5a	Conservation des cavités importantes		25140 €
		R5.b	Conserver d' autres cavités		8400 €

Tableau récapitulatif des actions , des surfaces et des coûts .

MESURES CONNEXES /					
Gestion de la fréquentation	Gestion de la fréquentation	AG2a	Elaboration d' une plan de gestion de la fréquentation		10000 €
	Information	AG2b	Informers les utilisateurs du site		3400 €
	Régulation des flux	AG2c	Régulation des flux de voiture dans le site		10000 €
	Aménagement de tracé de découverte	AG2d	Aménagement de tracé de découverte		
Maîtrise du foncier	Mobilisation	AG3a	Mobilisation du foncier en faveur de l' agriculture		6000 €
	Favoriser les transmissions	AG3b	Favoriser les transmissions et l' installation des jeunes agriculteurs		
	Soutien de l' élevage	AG3c	Soutien à l' élevage		30000 €
	Aides en faveur de la diversification	AG3d	Favoriser les activités de diversification		30000 €
TOTAL				760 HA	729 937 €

ANNEXE 3

Document d'objectifs du Site Natura 2000 « Causse de Caucalières Labruguière »

Annexe 3

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation générale du site

Carte 2 : Le périmètre du site au niveau communal

Carte 3 : Les communes et les surfaces communales concernées

Carte 4 : Les habitats naturels du site

Carte 5 a : Les habitats naturels d'intérêt communautaire du site (synthèse)

Carte 5 b : Les habitats naturels d'intérêt communautaire du site (par habitat)

Carte 6 : Les habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaires

Carte 7 : Les zones favorables à la présence des insectes forestiers (Lucane cerf volant et Grand capricorne) et du papillon Ecaïlle chinée

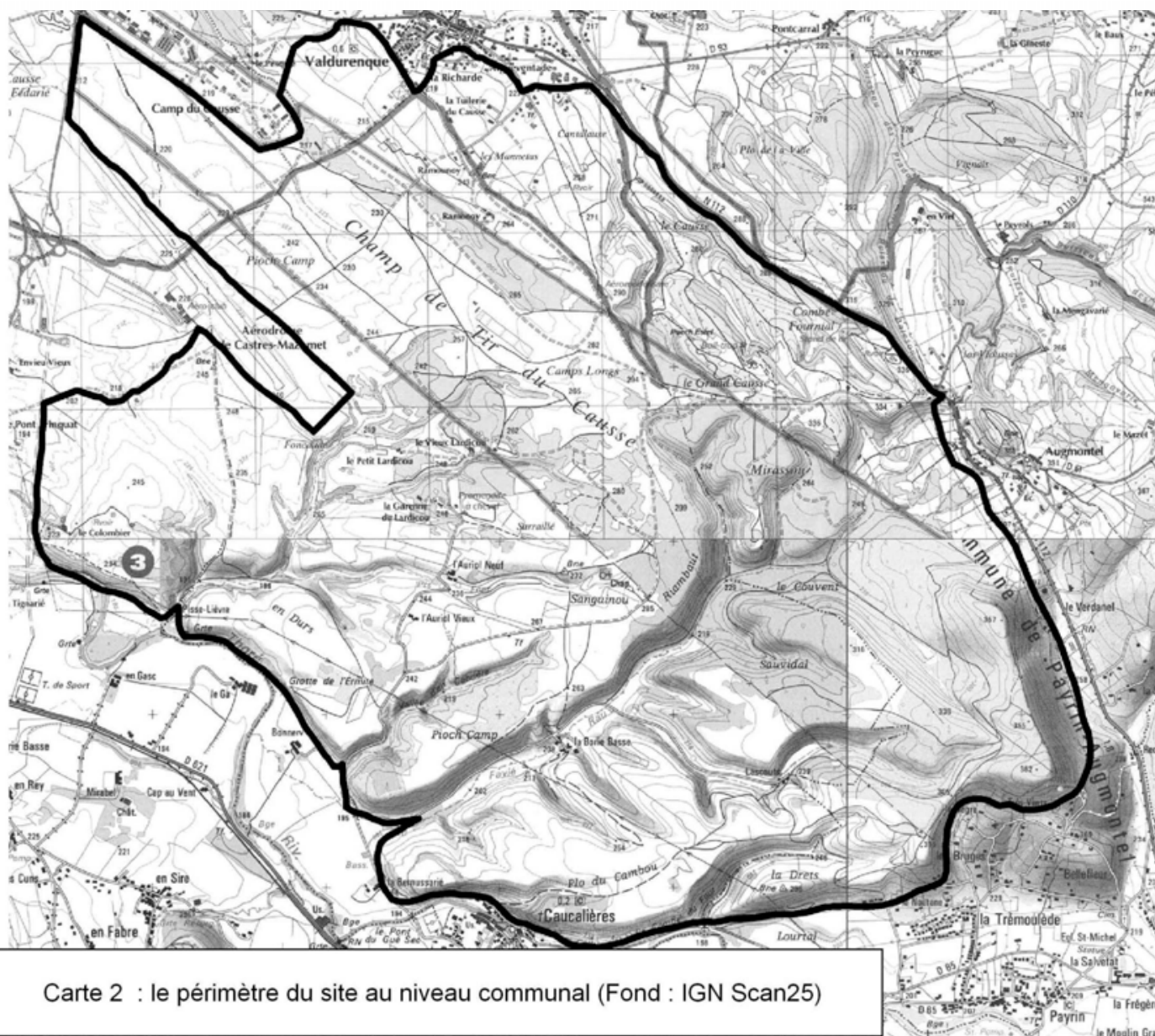
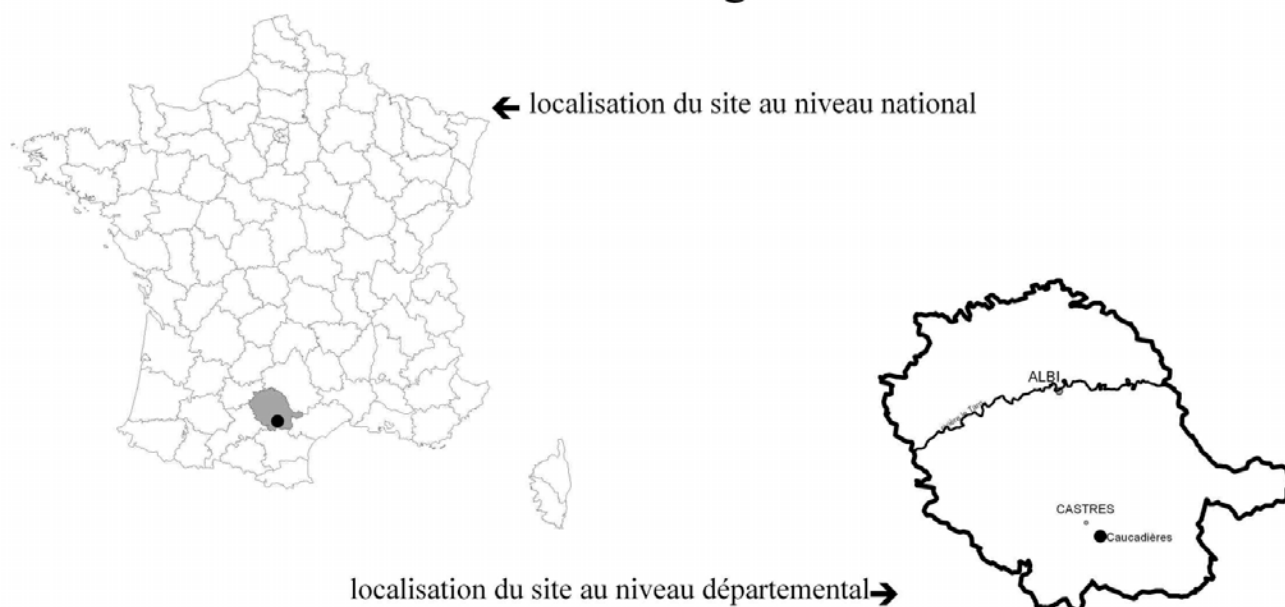
Carte 8 : Carte des relevés phytosociologiques réalisés

Carte 9 : Les exploitations agricoles du site

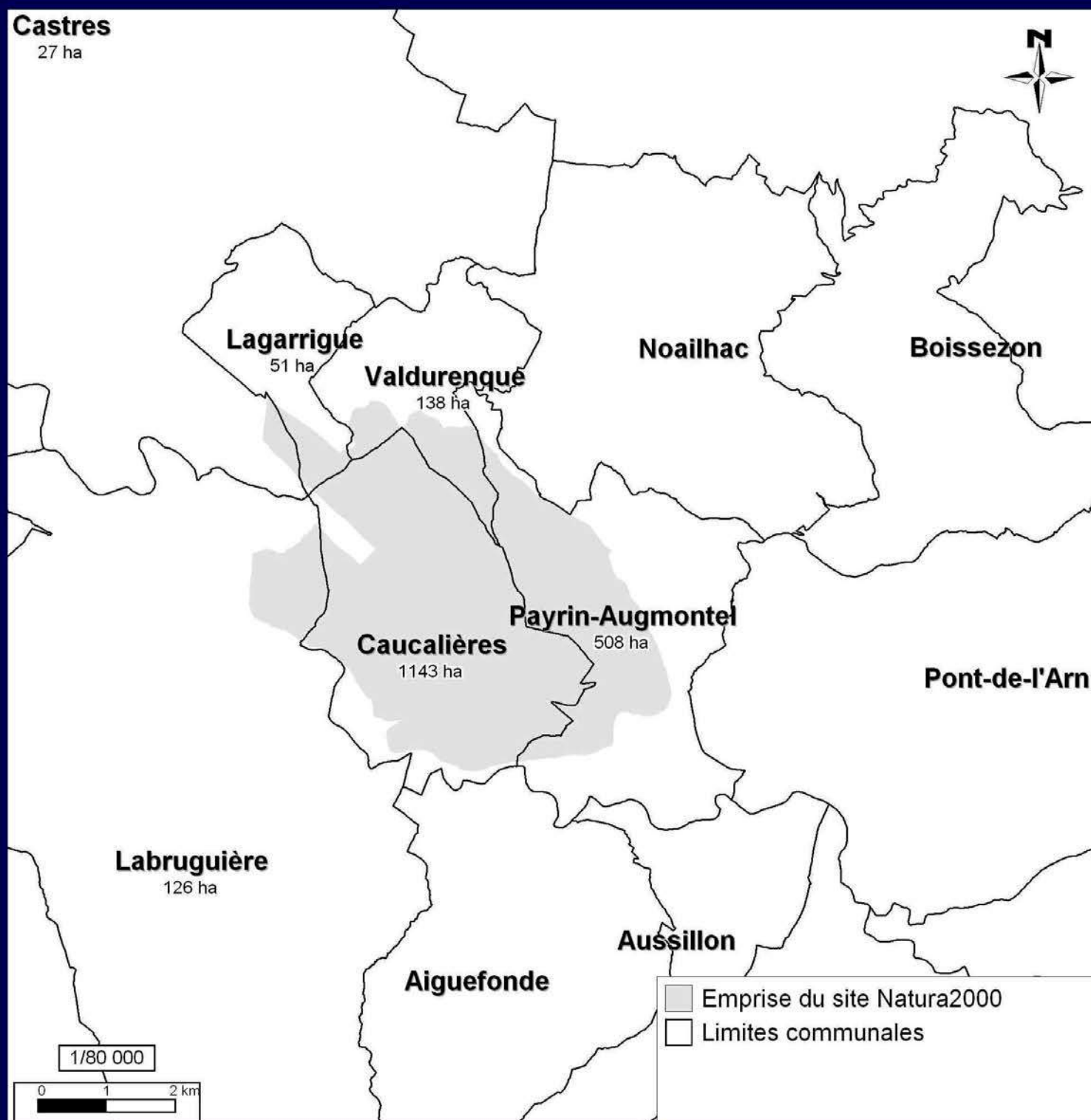
Carte 10 : Les activités du site autre qu'agricoles

Carte 11 : Les chemins et les stationnements sur le Causse

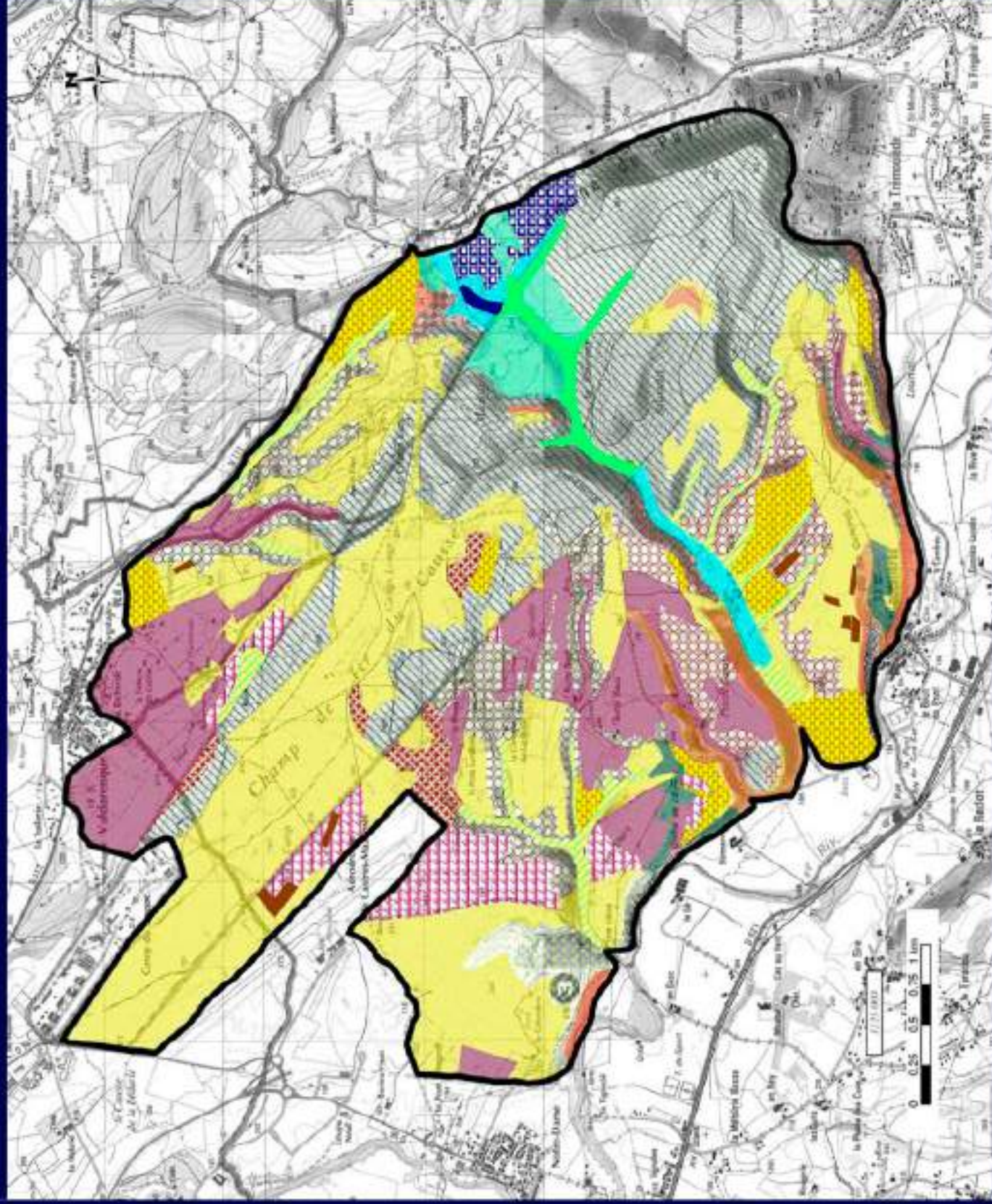
Carte 1 : localisation générale du site



Les communes et les surfaces communales concernées



Les habitats naturels du site

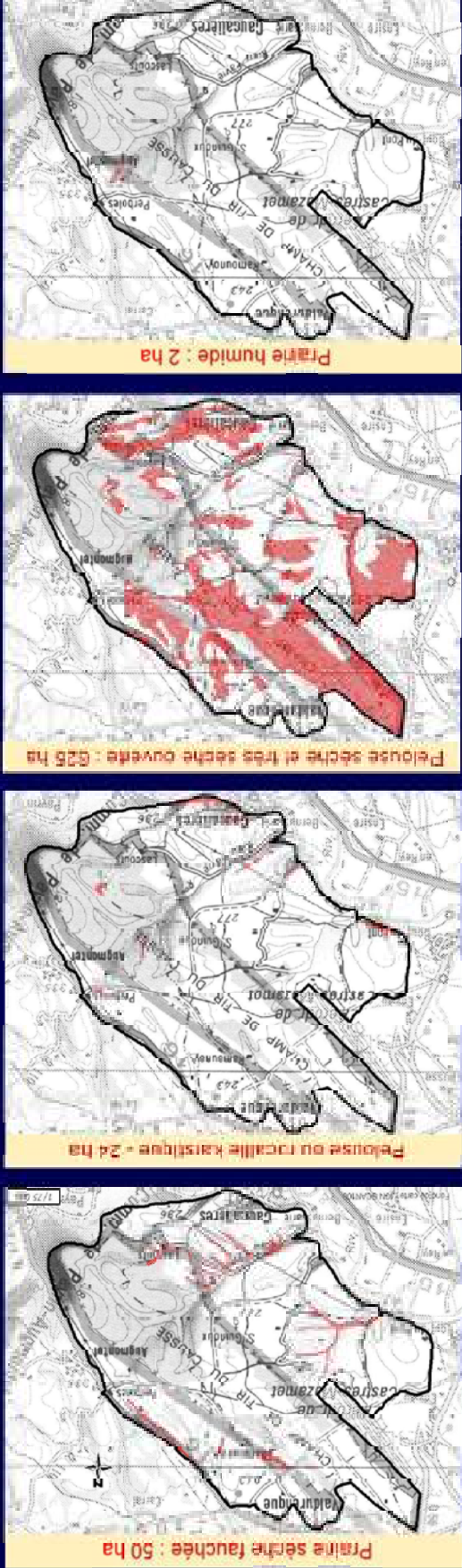


Les habitats

	Faldais effluents (6 ha)
	Polonaise sèche et très sèche ouverte (825 ha)
	Polonaise ou rocaille karstique (24 ha)
	Polonaise en voie de fermeture (86 ha)
	Lande à foin (93 ha)
	Lande à genévrier (2 ha)
	Lande à chène laines (8 ha)
	Lande à prunellier et adonidées (20 ha)
	Lande à spahier (1 ha)
	Bois spontané à chêne pubescent (10 ha)
	Bois spontané à chêne vert (13 ha)
	Bois spontané à chêne pédonculé (40 ha)
	Bois plants (pin ou cèdre) (452 ha)
	Forêt riveraine (châtaignier, alnus, saule) (21 ha)
	Prairie salée fleurie (50 ha)
	Prairie humide (2 ha)
	Culture (224 ha)
	Pâture (75 ha)
	Bocage (20 ha)
	Culture à gazon (8 ha)
	Formation sableuse à bois (35 ha)
	Prairie maigre de fauche (27 ha)
	Lande à foin évoluant vers la chénopée pubescente (108 ha)

Périmètre NATURA 2000





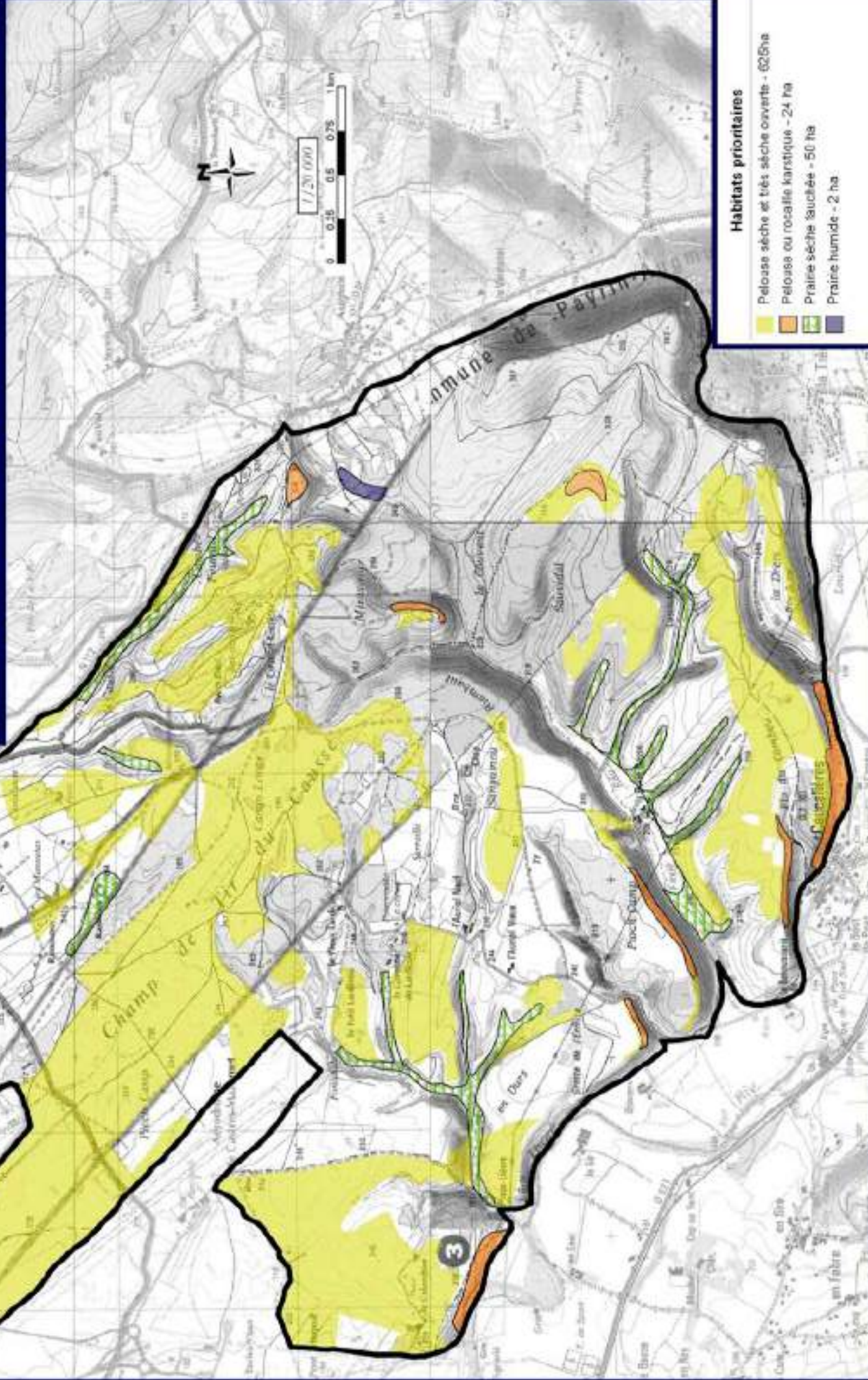
Cartes par habitat d'intérêt communautaire

MATURA 2000 - Causses de Gaucallières / Carte 5b

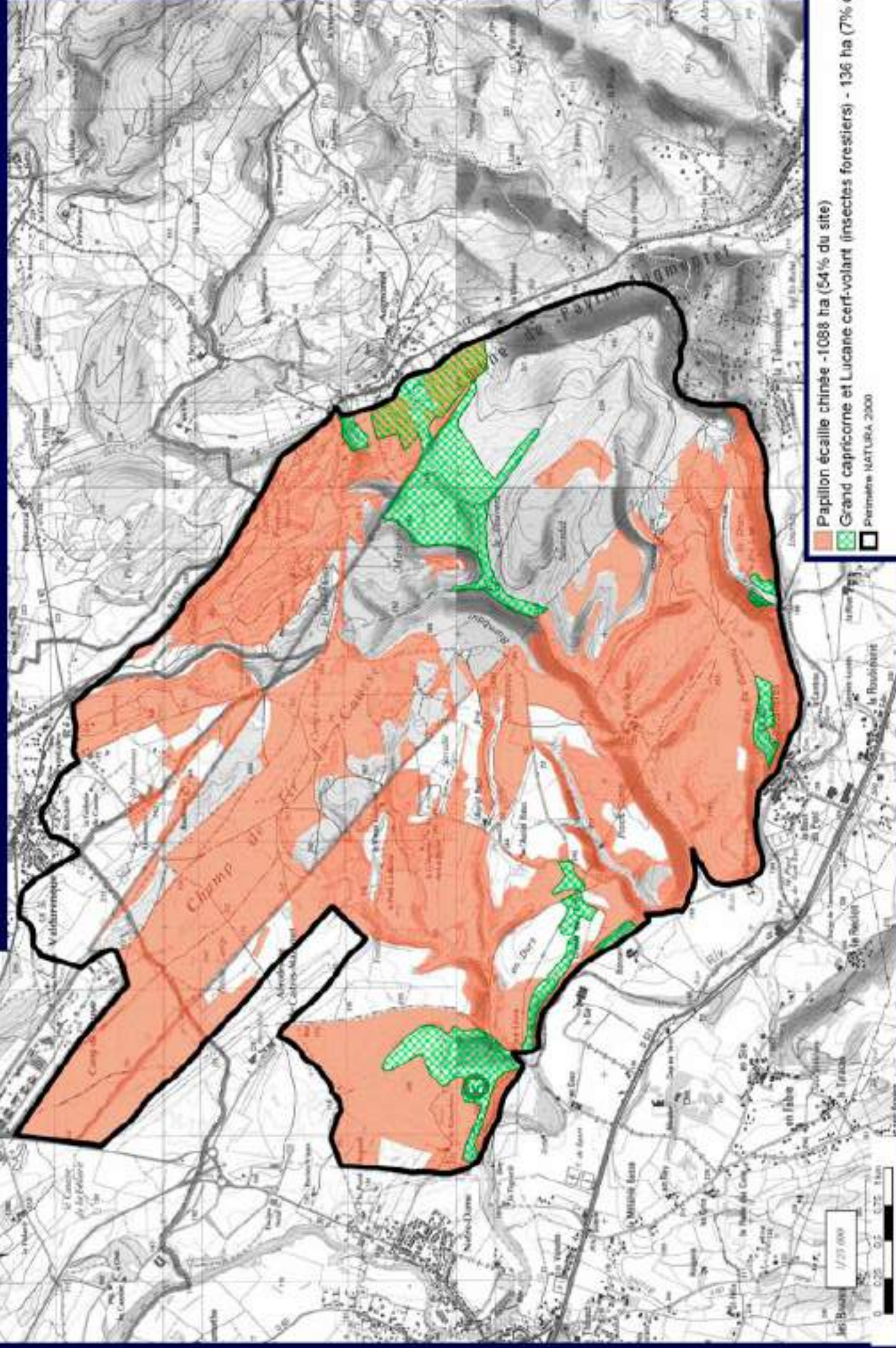
Habitats
d'intérêt
communautaire

Habitats
prioritaires

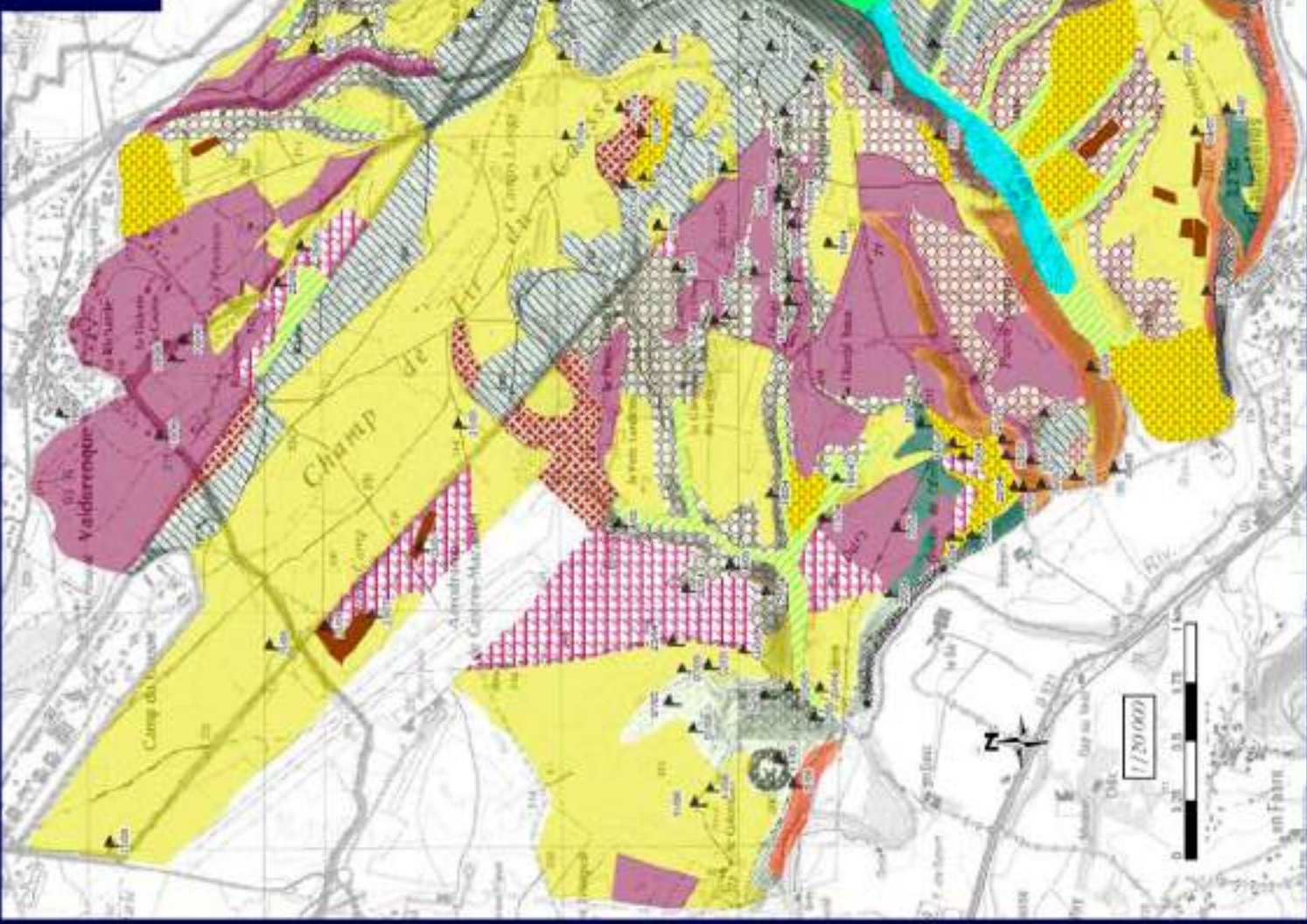
Les habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaires



Les zones favorables à la présence des insectes forestiers et du papillon Ecaïlle chinée



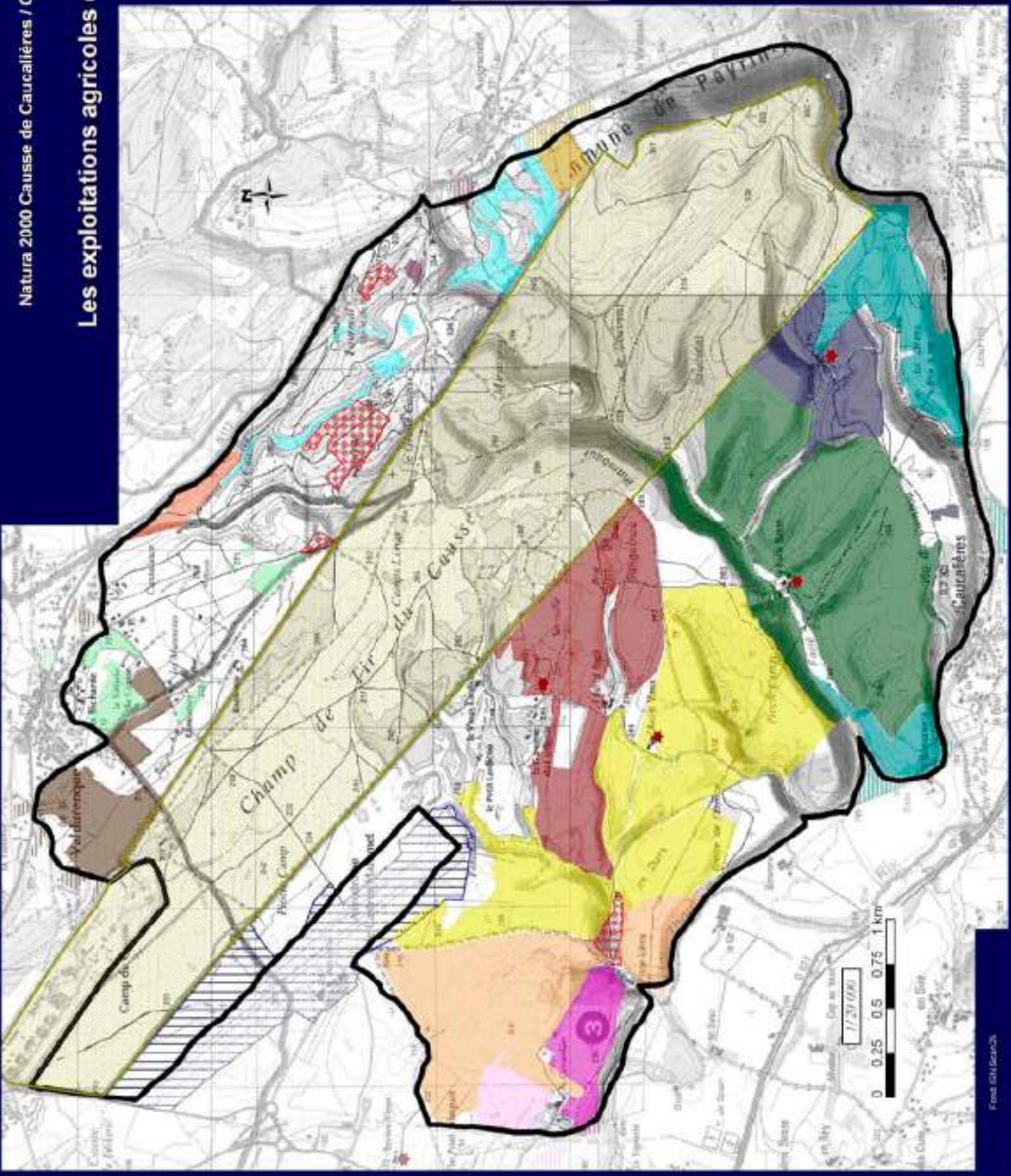
Lieux et dates des relevés phytosociologiques



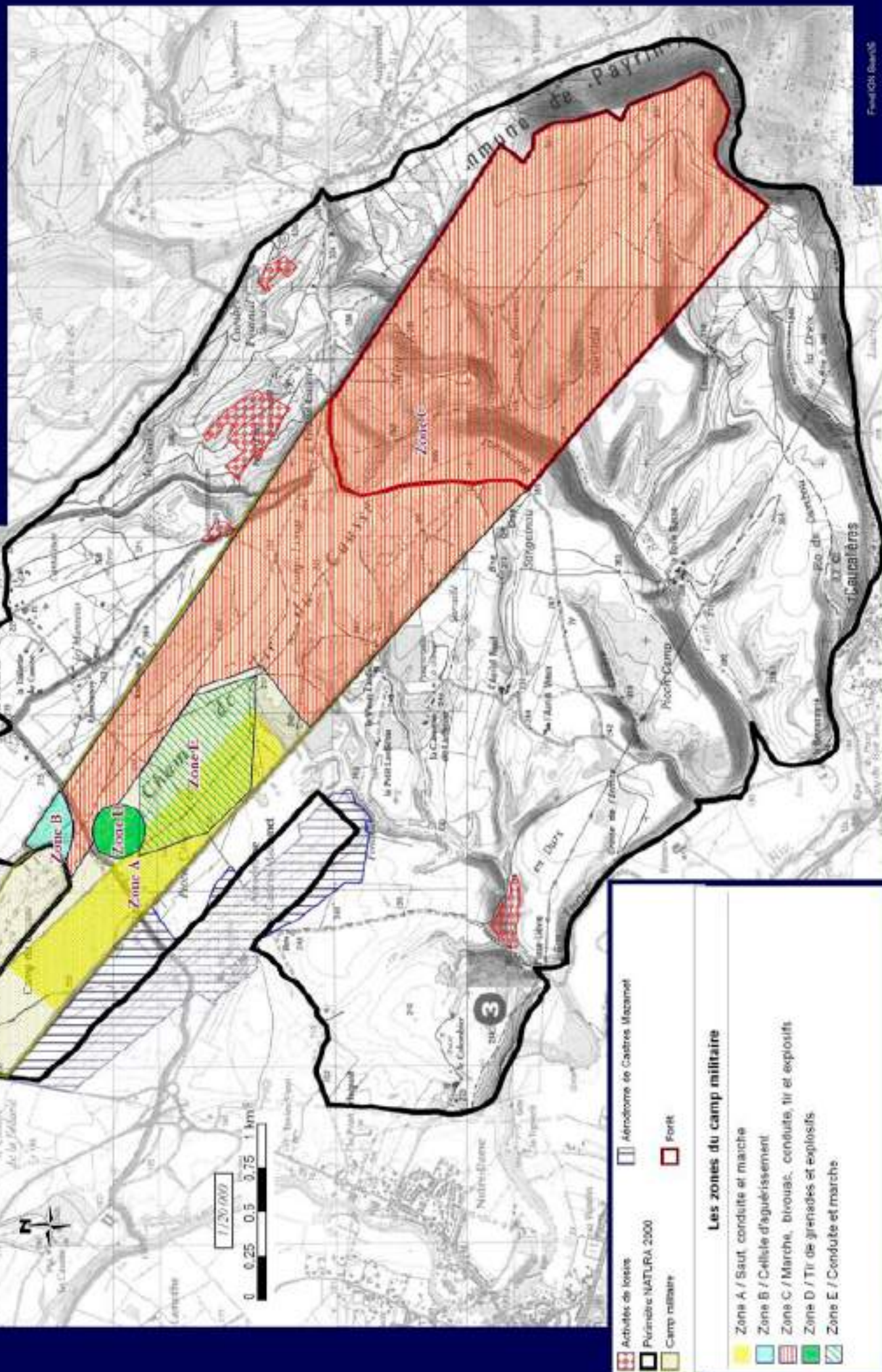


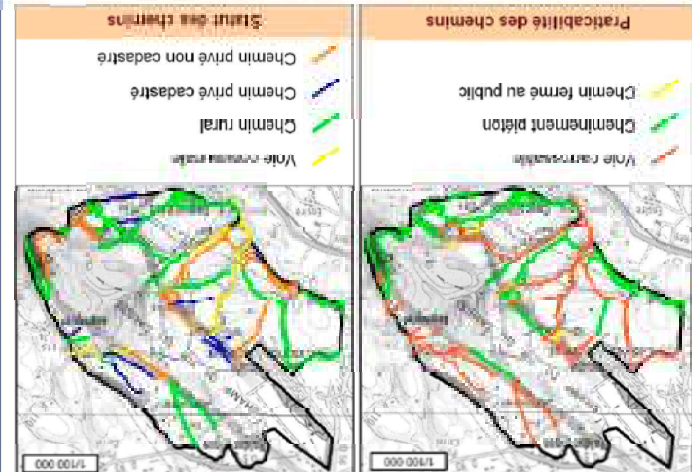
17/1/2004

Les exploitations agricoles du site



Les activités du site autres qu'agricoles





- | Éléments | Forme | Couleur |
|-----------------------|---|---------|
| Périmètre NATURA 2000 |  | |
| Aire de stationnement |  | |
| Barrière |  | |
| Accès |  | |
| Accès carrossable |  | |
| Accès piétonnier |  | |
| Ferme au public |  | |
| Chèvre de clôture |  | |

Préfecture du Tarn
place de la Préfecture
81000 Albi
Tél : 05 63 45 61 61

DIREN Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât G - 31074 Toulouse
Tél : 05 62 30 26 26

Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Tarn
av Maréchal Joffre
81000 Albi
Tél :05 63 48 29 29



ADASEA du Tarn
rue Milliassolle
81000 Albi
Tél : 05 63 48 83 48



PNR du Haut-Languedoc
13, rue Cloître
34220 Saint Pons de Thomières
Tél : 04 67 97 38 22



STSN
1, rue Caneverde
81100 Castres
Tél : 05.63.74.31.68



LPO délégation Tarn
place de l'Hotel de Ville
81290 Labruguière
Tél : 05 63 73 08 38

